

Tikehau Fund



Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

**Rapport annuel incluant les états financiers audités
au 31/12/24**

R.C.S. Luxembourg N B186113

Tikehau Fund

Table des Matières

Organisation et administration	3
Rapport du Conseil d'Administration	4
Rapport d'audit	18
Etat combiné des actifs nets au 31/12/24	21
Etat combiné des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31/12/24	22
Compartiments :	23
Tikehau Fund - Tikehau SubFin Fund	23
Tikehau Fund - Tikehau Short Duration	32
Tikehau Fund - Tikehau International Cross Assets	44
Tikehau Fund - Tikehau Impact Credit	54
Tikehau Fund - Tikehau European Sovereignty Fund	61
Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés	68
Autres notes aux états financiers	72
Informations supplémentaires non auditées	82

Aucune souscription ne peut être reçue sur la base des rapports financiers. Les souscriptions ne sont valables que si elles sont reçues sur la base du prospectus d'émission courant accompagné du dernier rapport annuel et, après sa parution, du dernier rapport semestriel.

Tikehau Fund

Organisation et administration

Siège Social	5, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg Grand-Duché du Luxembourg
Société de Gestion	Tikehau Investment Management GP-07000006 32, rue de Monceau F-75008 Paris France
Agent Domiciliaire, Agent Administratif, Agent de Transfert et Teneur de Registre	CACEIS Bank, Luxembourg Branch 5, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg Grand-Duché du Luxembourg
Distributeur Global	Tikehau Investment Management GP-07000006 32, rue de Monceau F-75008 Paris France
Cabinet de Révision Agrée	Ernst & Young S.A. 35E, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg Grand-Duché du Luxembourg
Conseiller en Placement (seulement pour le compartiment Tikehau SubFin Fund)	Tikehau Investment Management Asia PTE LTD 12 Marina View #23-06 Asia Square Tower2 Singapour 018961
Dirigeants de la Société de Gestion	Mme. Sabrina EL ABBADI, Directeur, Tikehau Investment Management, Luxembourg Branch (jusqu'au 30 avril 2024) M. Thomas ALAMEDDINE Directeur, Tikehau Investment Management, Luxembourg Branch (depuis le 30 avril 2024) M. Jean-Marc DELFIEUX, Gestionnaire de portefeuille de fonds d'investissements, Tikehau Investment Management M. Bertrand GIBEAU, Associé chez Reinhold & Partners

Tikehau Fund

Rapport du Conseil d'Administration

Tikehau Fund – Tikehau SubFin Fund

Rétrospective 2024¹

En 2024, le paysage macroéconomique a été caractérisé par une lutte constante entre gestion de l'inflation et résilience économique. Les banques centrales du monde entier ont dû naviguer entre ces forces opposées, optant souvent pour la prudence dans l'attente de signaux plus définitifs avant d'ajuster leurs politiques monétaires. L'économie américaine a déjoué les pronostics de ralentissement économique brutal, comme en témoignent les chiffres de croissance robustes enregistrés tout au long de l'année. Malgré une inflation toujours supérieure à l'objectif, en particulier au premier semestre, la Réserve fédérale (Fed) s'est montrée de plus en plus conciliante face à la nécessité de poursuivre le contrôle de l'inflation et aux signes de ralentissement économique, notamment visibles sur le marché de l'emploi. Bien que la trajectoire de réduction des taux de la Fed ait été plus lente que prévu, elle a gagné en clarté durant l'été et ainsi suscité un regain d'optimisme sur les marchés. Toutefois, après une baisse de 50 pb en septembre, la perspective d'une nouvelle réduction rapide des taux a fait l'objet d'un scepticisme croissant, la Fed étant confrontée à des statistiques économiques robustes, à des chiffres d'inflation défavorables et à des incertitudes quant à la politique future de Donald Trump après son élection en novembre. La zone euro, de son côté, a connu des difficultés tant sur le plan de la croissance économique que de l'inflation, avec des données et donc une politique monétaire de plus en plus divergentes par rapport aux États-Unis. Bien que la région ait échappé à la récession, la croissance est restée morose et les pressions inflationnistes bien présentes malgré une diminution progressive, notamment dans les services. La Banque centrale européenne (BCE) a débattu de la possibilité d'abaisser ses taux pendant la majeure partie du premier semestre, mais a conservé une approche prudente et s'est abstenue jusqu'en juin. L'adoption d'une politique monétaire moins restrictive semblait alors plus probable en raison d'une activité économique en demi-teinte et d'une tendance plus positive au niveau de l'inflation sous-jacente. Les risques géopolitiques, découlant notamment des tensions au Moyen-Orient et en Ukraine, de l'instabilité politique dans les grandes économies européennes comme la France et l'Allemagne, de l'élection présidentielle américaine et de l'évolution des politiques en matière de droits de douane, ont rendu les perspectives économiques et d'inflation plus incertaines. De manière générale, les banques centrales ont opté pour une approche similaire, préférant attendre la confirmation d'un ralentissement durable de l'inflation avant de s'engager dans des réductions de taux. Toutefois, malgré cette prudence, les acteurs du marché n'ont cessé de revoir à la baisse leurs prévisions de réduction rapide des taux au cours de l'année. Dans un contexte de croissance économique résiliente et de lutte permanente contre l'inflation, les banques centrales ont dû trouver des compromis entre priorités opposées. La majeure partie de l'année 2024 aura ainsi consisté à guetter les décisions des banques centrales, sur fond de perspectives devant tenir compte d'un fragile équilibre entre risques politiques, tensions géopolitiques et incertitudes économiques.

En 2024, les banques européennes ont fait preuve d'une remarquable résilience, seuls certains domaines nécessitant une attention accrue (immobilier commercial, financement automobile au Royaume-Uni). Le secteur a continué de tirer parti du niveau durablement plus élevé des taux d'intérêt : bien que les revenus d'intérêts aient atteint un pic dans la plupart des zones géographiques, ils restent largement supérieurs à ceux observés durant la période précédant le dernier cycle de hausse des taux. En outre, les revenus de commissions sont restés solides et devraient représenter un moteur de croissance intéressant à l'avenir, favorisant la diversification des revenus. Les coûts ont été gérés efficacement malgré le contexte inflationniste et la poursuite des investissements dans le secteur. Si les provisions ont légèrement augmenté dans certains cas, les portefeuilles de prêts sont restés sains avec des taux de défaut globalement bas. Il en résulte un très bon niveau de rentabilité. L'Europe du Sud a surperformé et les fondamentaux de crédit de la région continuent de se rapprocher de la moyenne de la zone euro. Les banques grecques illustrent parfaitement cette tendance, avec des notations revues à la hausse pour passer dans la catégorie investment grade au niveau des titres senior et la reprise des versements de dividendes, autant de signes qui témoignent d'une normalisation depuis la crise financière de 2008. L'activité de fusions-acquisitions a considérablement augmenté : au Royaume-Uni, Nationwide a fait l'acquisition de Virgin Money et Coventry a racheté Coop Bank ; en Espagne, BBVA a lancé une OPA hostile sur Sabadell et UniCredit a pris une participation importante dans Commerzbank tout en proposant officiellement de racheter Banco BPM ; sans oublier d'autres transactions plus modestes ainsi que des investissements complémentaires dans toute l'Europe. L'année 2024 a également été marquée par une activité importante sur les marchés de capitaux, en particulier sur le segment Additional Tier 1 (AT1), avec près de 47 milliards d'euros de nouvelles émissions (+54 % par rapport à 2023), et notamment un mois de septembre record. Dans l'ensemble, la dette financière subordonnée a bénéficié de conditions de marché très favorables et enregistré d'excellentes performances, notamment grâce à des fondamentaux robustes, un rendement global et une valeur relative attrayants (par rapport aux titres Tier 2/senior et aux obligations d'entreprises à haut rendement), une trésorerie bien fournie alimentée par des entrées de capitaux ininterrompues et une offre nette limitée compte tenu des nombreuses offres publiques d'achat et d'échange (tous les titres AT1 ayant une première date de remboursement en 2024 ont été remboursés). L'indice ICE BofA Contingent Capital (Indice Coco) a signé une performance de +11,0 % en 2024 (rendement total, couverture en EUR) et l'indice ICE BofA Euro Financial Subordinated & Lower Tier 2 (Indice Tier 2) une performance de +6,8 % (rendement total).

Perspectives 2025²

Nous restons extrêmement confiants vis-à-vis des fondamentaux du secteur bancaire européen. Les entreprises ont publié d'excellents résultats au troisième trimestre 2024, reflétant une rentabilité en légère hausse (grâce à de solides revenus d'intérêts, une gestion efficace des coûts et une réduction des provisions pour nouveaux risques par rapport au trimestre précédent, qui restent donc faibles), des actifs de très bonne qualité et des ratios de fonds propres toujours au plus haut. La Banque centrale européenne a salué la bonne santé du secteur dans son évaluation prudentielle pour 2024. En revanche, nous restons plus réservés à l'égard des institutions fortement exposées à l'immobilier commercial, un segment comportant toujours d'importants risques de détérioration et/ou de défaut au sein des portefeuilles de prêts. Il en résulte selon nous des risques de marché plus marqués, en particulier le risque de volatilité accrue des taux d'intérêt qui, comme nous n'avons pas manqué de le répéter au cours de l'année, a été à l'origine des principales corrections des actifs risqués observées en 2024. Les acteurs du marché se sont selon nous montrés trop optimistes dans leurs prévisions d'assouplissement des banques centrales en 2024, alimentant le risque de volatilité des taux d'intérêt alors que les primes de risque s'étaient par ailleurs resserrées de manière quasi ininterrompue depuis fin 2023. C'est pourquoi nous restons prudents face au risque de sensibilité aux taux d'intérêt (en particulier s'agissant de l'USD, en raison de spreads plus étroits que pour l'EUR), et

¹ Tikehau Investment Management / Bloomberg as of 31.12.2024

² Tikehau Investment Management / Bloomberg as of 31.12.2024

Tikehau Fund

Rapport du Conseil d'Administration

donc face aux obligations d'échéance plus longue (titres AT1 avec première date de remboursement en 2030 ou au-delà, obligations Tier 2 et senior avec échéance finale ou date de remboursement en 2030 ou au-delà). Nous adoptons également un positionnement défensif à l'égard des obligations françaises (AT1, RT1, Tier 2 et senior) compte tenu du niveau d'incertitude politique et des conséquences économiques et fiscales potentielles pour le pays. L'OAT devrait selon nous rester sous pression à court/moyen terme.

Dans ce contexte, le meilleur potentiel de valeur se situe à nos yeux au niveau des obligations à coupon élevé présentant un risque faible à modéré de sensibilité aux taux d'intérêt, libellées en euros et émises par des institutions dotées de fondamentaux sains. En ce qui concerne les instruments, les obligations AT1 restent attrayantes lorsque l'on applique ces filtres, avec un rendement plus intéressant par rapport au reste de la structure du capital et une prime de risque/rendement supplémentaire par rapport à l'univers des obligations d'entreprises à haut rendement. Nous estimons que ce segment offre actuellement le meilleur profil risque/rendement.

En termes d'activité sur les marchés de capitaux, nous nous attendons à une offre à nouveau substantielle en 2025, mais probablement inférieure aux importants volumes d'émissions de 2024, compte tenu du niveau de refinancement précoce observé en 2024, les marchés ayant été très réceptifs aux nouvelles transactions. Nous anticipons un plus faible volume d'émissions brutes de titres AT1, aux alentours de 35-40 milliards d'euros (avec une offre nette limitée mais positive représentant jusqu'à 5 milliards d'euros), ainsi que des émissions d'obligations bancaires Tier 2 supérieures à 40 milliards d'euros et d'obligations bancaires senior de l'ordre de 260 milliards d'euros (globalement bien équilibrées entre titres privilégiés et non privilégiés). Les émissions d'obligations d'assurance subordonnées devraient à nouveau représenter un volume de 10 à 15 milliards d'euros, tandis que les émetteurs devraient continuer de s'intéresser au marché RT1, compte tenu de l'importante capacité d'émission sur ce segment et de la fin prochaine de la période de maintien des droits acquis en vertu de Solvabilité II en 2025 (les nouvelles émissions brutes pourraient représenter jusqu'à 5 milliards d'euros, en fonction des conditions de marché). Nous continuerons de nous montrer très sélectifs sur le marché primaire.

Tikehau Subfin Fund³

Le fonds a enregistré une performance de +11,2 % en 2024 (action I-ACC-EUR), surperformant son indice de référence composite de +3,8 points sur la période tout en gérant la volatilité avec un ratio de Sharpe de 3,4 % (+2,2 points par rapport à l'indice composite). Les banques ont dans l'ensemble apporté une contribution de +13,2 %, principalement alimentée par les titres AT1 (+9,2 %), sous l'effet de l'allocation (pondération moyenne de 60 % en 2024), de la sélection de titres (fortes convictions en matière de crédit) et de la stratégie fondée sur le portage, une sensibilité modérée aux taux et une participation sélective aux émissions sur le marché primaire. Les titres Tier 2 (banques et assurances) ont contribué à hauteur de +2,1 %, grâce à un biais géographique en faveur de l'Europe du Sud et à une couverture très granulaire du secteur financier. Les instruments plus anciens ont quant à eux contribué à hauteur de 1,1 %, la classe d'actifs disparaissant progressivement conformément à l'évolution de la réglementation. Les obligations bancaires senior ont généré une contribution de près de +1,0 %, découlant d'une exposition plus défensive incluant des banques de détail domestiques plus petites en Europe centrale et méridionale. La contribution des titres d'assurance RT1 s'est montée à +0,8 %. Plus généralement, nos fortes convictions à l'égard des institutions de détail « locales », exprimées par le biais d'instruments présentant de solides caractéristiques techniques (coupons et réinitialisations intéressants, sensibilité courte/modérée), ont largement soutenu la performance en 2024. Nos expositions aux banques d'Europe du Sud (Espagne, Italie, Portugal, Grèce et Chypre) se sont très bien comportées, apportant une contribution de +5,6 % à la performance sur la période. Ces institutions ont bénéficié d'un resserrement continu des primes de risque à travers leur structure de capital, grâce à de solides performances opérationnelles et à la convergence des principaux indicateurs de crédit vers les moyennes européennes. Les banques britanniques se sont également bien comportées (contribution de +2,8 %), à la faveur, d'une part, d'un mouvement de réallocation de capitaux à partir de la France, où la situation politique s'est fortement détériorée depuis la dissolution de l'Assemblée nationale en juin et où les perspectives demeurent très incertaines, et, d'autre part, d'un soutien technique favorable sur le segment AT1 pour les titres en USD et en GBP d'émetteurs nationaux (auquel s'ajoute un effet de rareté positif sur la partie en GBP). S'agissant des échéances, les segments « 3-5 ans », « 1-3 ans » et « plus de 5 ans » ont contribué à hauteur de +6,5 %, +4,8 % et +1,4 % respectivement en 2024.

Nous avons progressivement positionné le fonds de manière plus défensive à la fin de l'année 2024, compte tenu de la forte contraction des spreads observée depuis fin 2023, en particulier au sein du segment AT1. Nous avons maintenu la surpondération des titres AT1 en raison d'un rendement jugé attractif sur une base absolue par rapport aux autres tranches de la structure du capital (Tier 2, senior). Au 31/12/2024, une bonne partie de la poche AT1 est cela dit investie dans des obligations dont la première date de remboursement est prévue en 2025-2026, et la majeure partie des expositions présente un risque modéré de sensibilité aux taux (investissements dans des obligations avec dates de remboursement entre 2027 et 2029). Les obligations AT1 à plus long terme en portefeuille sont principalement de nouvelles émissions auxquelles nous avons participé en 2024. Nous sommes satisfaits de la structure de la poche AT1 à l'horizon 2025 (accent placé sur le portage et une sensibilité modérée aux taux d'intérêt), qui nous permet de réallouer facilement des capitaux dans de nouvelles transactions sur le marché primaire si nous y décelons de la valeur et/ou en cas de correction injustifiée du marché. Nous continuerons en outre de réaliser des opérations d'arbitrage et d'optimisation sur le marché secondaire en fonction des opportunités. Plus généralement, le biais en faveur d'une sensibilité modérée se reflète également au niveau du portefeuille dans son ensemble, avec une sensibilité aux taux d'intérêt qui reste inférieure à 2,5 ans. L'exposition aux segments plus défensifs que sont les titres Tier 2 et les obligations bancaires senior est restée stable. Sur le plan géographique, nos faveurs vont toujours à l'Europe du Sud (Espagne, Italie, Portugal, Grèce, Chypre), où la sélection des émetteurs et des obligations continue de suivre une approche granulaire bottom-up. Le segment « legacy », en voie de disparition, a une fois encore contribué à la résilience du portefeuille. Les développements les plus récents au niveau des banques européennes (p. ex. BFCM, AIB, CIC) et des compagnies d'assurance (p. ex. SCOR, Achmea), ainsi que les appels renouvelés de la Banque d'Angleterre et des autorités bancaires européennes incitant les banques à s'attaquer au risque d'« infection » posé par les derniers instruments « legacy », nous confortent dans l'idée que cette question devrait rapidement trouver une résolution (à noter également l'échéance de juin 2025 pour le maintien des droits acquis au Royaume-Uni).

:

³ Tikehau Investment Management / Bloomberg as of 31.12.2024
Past performance does not predict future return.

Tikehau Fund

Rapport du Conseil d'Administration

Au 31/12/2024, les indicateurs étaient les suivants

- Yield-to-worst : 5,52 %
- Yield-to-maturity : 5,83 %
- Sensibilité aux taux : 2,49 ans
- Sensibilité aux spreads : 2,73 ans
- Coupon moyen : 6,89 %
- Notation moyenne : BB+
- Spread moyen : 383 pb
- Exposition au haut rendement : 58,66 %
- Exposition aux obligations financières subordonnées : 87,82 %, dont 61,06 % de titres AT1 et 5,18 % de titres RT1

Tikehau Fund

Rapport du Conseil d'Administration

Tikehau Fund – Tikehau Short Duration

Rétrospective 2024⁴

Le premier semestre 2024 a été marqué par la résilience économique, les changements de cap monétaires et les troubles politiques.

Les marchés mondiaux ont démarré en trombe, portés par l'optimisme entourant un atterrissage en douceur des principales économies, et ce malgré les tensions géopolitiques persistantes à l'image des attaques des rebelles houthis qui ont perturbé les routes maritimes en janvier. Les tendances en matière d'inflation ont varié d'une région à l'autre, la désinflation progressant dans la zone euro tandis que les États-Unis maintenaient une position prudente en matière de réduction des taux. Les marchés boursiers se sont envolés vers de nouveaux sommets en début d'année, soutenus par les bons résultats des entreprises (par exemple, Nvidia) et l'enthousiasme suscité par l'IA. Cette dynamique s'est toutefois essoufflée en avril, l'inflation s'étant stabilisée au-dessus des objectifs, en particulier dans la zone euro, où la BCE a adopté une approche attentiste. Les marchés obligataires ont connu une forte volatilité, reflétant l'évolution des attentes en matière de taux. L'optimisme a fait son retour en mai dans un contexte de baisse de l'inflation aux États-Unis, un enthousiasme qui a cependant été tempéré par le discours offensif des banques centrales. Le risque politique a refait surface en juin avec la dissolution de l'Assemblée nationale en France, les élections au Royaume-Uni où les travaillistes semblaient en bonne position pour l'emporter et l'incertitude concernant les candidats à l'élection présidentielle américaine. La BCE et la Fed ont maintenu des positions prudentes, invoquant la persistance de l'inflation de base, tandis que la croissance mondiale montrait des signes de ralentissement. Malgré l'incertitude politique et les problèmes liés à l'inflation, les marchés ont fait preuve de résilience, soutenus par des données économiques solides, le resserrement du marché du travail et un marché du crédit actif, en particulier dans l'univers du haut rendement européen. Le semestre s'est toutefois achevé sur une volatilité élevée, reflétant l'interaction complexe des forces économiques, monétaires et politiques.

Le second semestre 2024 a été le théâtre d'importants rebondissements à travers le monde sur les plans économique, politique et financier. La période a commencé dans un climat caractérisé par les inquiétudes concernant l'inflation, le ralentissement économique et le chômage aux États-Unis, tandis que l'Europe enregistrait une inflation modérée et une croissance atone. Les banques centrales, et notamment la Fed et la BCE, sont passées des hausses aux baisses de taux, jonglant entre pressions inflationnistes et perte de vitesse de l'activité économique. Aux États-Unis, le ralentissement du marché du travail et le repli de l'inflation ont conduit la Fed à réduire ses taux de 50 pb en septembre, suscitant l'optimisme quant à un atterrissage en douceur. Des mouvements similaires ont été observés en Europe, bien que la région soit restée à la traîne en ce qui concerne la reprise économique. Les développements politiques, tels que la situation parlementaire épineuse en France, les tensions géopolitiques au Moyen-Orient et l'élection présidentielle américaine de novembre, ont eu un impact considérable sur le sentiment du marché. La victoire de Donald Trump et les droits de douane annoncés ont suscité des réactions mitigées, dopant les marchés boursiers américains tout en soulevant des inquiétudes sur les relations commerciales et l'inflation. Les marchés ont enregistré des performances hétérogènes, les actions américaines surpassant leurs homologues européennes en novembre, avant que l'Europe ne regagne du terrain en décembre. Les marchés obligataires ont connu une certaine volatilité sur fond d'évolution de la politique monétaire et d'incertitudes budgétaires. Le crédit à haut rendement a surperformé les actifs investment grade grâce à la baisse des taux au début du semestre, mais a été mis à mal lorsque les taux ont rebondi vers la fin de l'année. Dans l'ensemble, le second semestre 2024 a été marqué par des divergences économiques entre les États-Unis et l'Europe, un recalibrage des politiques monétaires et une incertitude politique accrue, autant de facteurs qui ont fait fluctuer les marchés et incité les investisseurs à la prudence.

Tableau Performance des principaux marchés – Récapitulatif 2024⁵

Indice	Perf. 2024
Euro IG (ER00)	4,67 %
Euro HY (HEC0)	8,63 %
Fin Senior (EB00)	5,28 %
Indice CoCo (couvert en EUR)	11,02 %
Indice Tier 2	6,81 %
S&P 500	24,77 %
S&P 500 Financials	30,22 %
Stoxx 600	9,54 %
Stoxx 600 Banks	35,03 %

Tikehau Short Duration

Bilan 2024 et perspectives 2025⁶

La catégorie I-ACC-EUR a terminé l'année sur une performance de 5,12 % et la catégorie R-ACC-EUR a progressé de 4,55 %, tandis que l'indice EUR IG 1-3Y ER01 s'est adjugé +4,62 % en 2024.

En 2024, les actifs risqués ont poursuivi leur tendance haussière, portés par les facteurs suivants :

- La désinflation continue de part et d'autre de l'Atlantique, qui alimente le cycle actuel de baisses des taux d'intérêt ;
- Un environnement macroéconomique qui s'est avéré globalement résilient, en particulier aux États-Unis ;

⁴ Tikehau Capital – 31/12/2024

⁵ Bloomberg, ICE – 31/12/2024

⁶ Tikehau Capital, Bloomberg, ICE – 31/12/2024

Tikehau Fund

Rapport du Conseil d'Administration

- iii. Des fondamentaux positifs, même s'ils se normalisent progressivement ;
- iv. Le déploiement de mesures de relance monétaire et budgétaire dans le monde entier.

Bien que les principaux moteurs de performance demeurent inchangés (relance monétaire et budgétaire, désinflation en cours, résilience macroéconomique et croissance des bénéfices jugée attrayante), certaines incertitudes persistent sur des marchés aux valorisations élevées.

Dans ce contexte, Tikehau Short Duration affiche actuellement une durée de 0,9 an, cohérente avec le positionnement défensif du portefeuille, qui vise à limiter la durée à 1 an maximum conformément aux contraintes énoncées dans le prospectus. Nous avons l'intention de maintenir la durée du portefeuille à ce niveau dans un avenir proche, car la partie courte de la courbe conserve, selon nous, tout son attrait compte tenu des anticipations d'incertitudes monétaires et budgétaires qui alimenteront probablement une forte volatilité des taux en 2025.

Par ailleurs, le bêta du portefeuille est de 0,90 par rapport à l'indice IG 1-3 Year (ER01®) et de 0,53 par rapport à un indice composé à 65 % de l'indice IG 1-3 Year (ER01®) et à 35 % de l'indice HY 1-3 Year (H1EC®), utilisé uniquement à titre d'information. Notre exposition actuelle au segment du haut rendement s'élève à 31 %, dont 22 % sont alloués à des émetteurs non financiers. Cette exposition est concentrée sur des titres qui seront probablement refinancés au cours des 18 prochains mois, même en cas de resserrement des conditions de marché et de hausse des taux d'intérêt.

Dans la droite ligne de la fin de l'année 2024, nous maintenons notre exposition aux valeurs financières subordonnées à plus de 20 % et avons étoffé l'allocation aux titres AT1 à la moitié de cette exposition. Cette décision reflète notre forte conviction à l'égard de ce segment, en particulier des obligations d'échéances plus courtes, qui présentent selon nous un risque d'extension très faible tout en offrant une prime de rendement par rapport aux obligations d'entreprises de note équivalente, ce qui les rend particulièrement intéressantes.

En ce qui concerne les obligations financières senior, dont la pondération atteint actuellement 23 %, nous privilégions l'exposition aux banques « périphériques » qui sont leaders sur leurs marchés respectifs. Cette stratégie vise à diversifier notre exposition en dehors des principales banques de premier rang tout en recherchant des rendements plus attractifs, avec des primes de risque comprises entre 100 et 200 pb pour les banques de qualité notées « Investment Grade ».

Ce positionnement plus défensif en termes de bêta et de durée ne signifie toutefois pas que nous anticipons des rendements plus faibles, plus particulièrement au vu de notre sélectivité et de la construction de notre portefeuille, qui intègre un éventail diversifié de classes d'actifs.

Tikehau Fund

Rapport du Conseil d'Administration

Tikehau Fund – Tikehau International Cross Assets

I. Revue de marché⁷

En 2024, les actifs risqués ont poursuivi leur tendance haussière, portés par I) la désinflation continue de part et d'autre de l'Atlantique, qui alimente le cycle actuel de baisses des taux d'intérêt ; II) un environnement macroéconomique globalement résilient, en particulier aux États-Unis ; III) des fondamentaux toujours positifs, bien qu'en voie de normalisation ; et IV) des mesures de relance monétaire et budgétaire à l'échelle mondiale.

Sur les marchés du crédit, le haut rendement européen a bénéficié d'un soutien technique et les fondamentaux sont restés globalement positifs, bien qu'en voie de normalisation. Par conséquent, les primes de risque de crédit se sont resserrées de part et d'autre de l'Atlantique et le haut rendement a surpassé le segment investment grade tant en Europe qu'aux États-Unis.

Le dernier trimestre a été marqué par une volatilité accrue des marchés boursiers sous l'effet de plusieurs facteurs : tensions élevées au niveau des taux d'intérêt des deux côtés de l'Atlantique, d'une part, et indicateurs économiques généralement positifs, en particulier aux États-Unis, d'autre part. Dans le même temps, malgré la stagnation des indices d'inflation à des niveaux supérieurs aux objectifs, certaines banques centrales ont réduit leurs taux directeurs. Enfin, l'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis a elle aussi contribué à cette instabilité.

La tension au niveau des taux d'intérêt est principalement due à la forte révision à la baisse des prévisions de réductions des taux de la Fed pour 2025. La Réserve fédérale devra jongler entre l'inflation durablement élevée des services, la politique monétaire actuelle perçue comme restrictive et les priorités économiques de la nouvelle administration américaine.

II. Tikehau International Cross Assets (« InCA »)

Les informations sur les performances financières de chaque catégorie d'actions sont présentées dans la section dédiée du présent rapport annuel.

1. Composante actions⁸

1.1 Contribution à la performance⁹

Depuis le début de l'année 2024, la poche actions du fonds (hors dérivés) a soutenu la performance avant imposition des frais (contribution brute de +2,6 %). Notre portefeuille d'actions reste en moyenne concentré sur une trentaine de titres issus de divers secteurs et zones géographiques.

La meilleure contribution sectorielle à la performance est venue de la technologie, qui représentait 19 % du portefeuille d'actions à la fin de l'année. Il ressort de notre analyse que ce segment représente une opportunité d'expansion majeure, de nombreuses entreprises affichant des taux de croissance à deux chiffres, en particulier dans les sous-secteurs du cloud et des logiciels, qui occupent tous deux une place de choix au sein du portefeuille d'actions du Tikehau International Cross Assets.

Une autre contribution positive est venue du secteur de la consommation discrétionnaire. Nous y affichons une exposition diversifiée, qui englobe les produits de luxe, le commerce en ligne, la construction de logements aux États-Unis et le tourisme. Nous n'avons pas apporté de changements significatifs à nos investissements dans ce secteur au cours de la période.

Un certain nombre de sociétés du secteur de la consommation de base recèlent toujours de la valeur à nos yeux, mais leur contribution à la performance demeure globalement négative. La performance opérationnelle de nombreuses entreprises reste faible en raison de dépenses de consommation en berne dans plusieurs régions clés (Chine, États-Unis, Europe), les consommateurs continuant d'absorber plusieurs années de hausse des prix due à l'inflation.

Principales contributions positives pour 2024

- Arista Networks +0,81 %
- Amazon +0,70 %
- Alphabet +0,53 %

La forte appréciation du cours de l'action d'Arista Networks (équipements de réseau) en 2024 a été alimentée par de solides résultats. Les investissements significatifs réalisés par ses clients dans le cloud ainsi que des gains de parts de marché ont continué de soutenir la hausse des volumes et des marges en 2024. Les solutions d'IA du groupe montrent également des signes prometteurs en tant que moteur de croissance supplémentaire à partir de 2025 ; la direction d'Arista table sur des revenus liés à l'IA de 1,5 milliard de dollars pour l'année prochaine.

Notre investissement dans Amazon (commerce en ligne et cloud) s'est inscrit en hausse depuis le début de l'année, sur fond de croissance solide et continue des volumes dans ses divisions clés (commerce en ligne, AWS et publicité numérique) et d'expansion des marges résultant de l'accent plus important mis par la direction sur l'efficacité des coûts après plusieurs années de surinvestissement.

⁷ Source : Bloomberg

⁸ Données au 31/12/2024. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Les informations relatives aux émetteurs et, le cas échéant, à leurs instruments financiers ou aux instruments financiers figurant dans cette section sont fournies à titre d'information uniquement et ne constituent pas un conseil ou une recommandation au titre d'un produit d'investissement, d'une stratégie, d'un émetteur et/ou de ses instruments financiers, d'une caractéristique d'investissement ou à toute autre fin dans une juridiction quelconque, ni un engagement du fonds à (re)participer à l'une des transactions mentionnées. Elles illustrent la contribution à la performance du fonds sur la période concernée et ne sont pas nécessairement représentatives de la composition exacte du portefeuille à la fin de ladite période. Sources : Tikehau Investment Management, Bloomberg.

⁹ Données au 31/12/2024. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Sources : Tikehau Investment Management, Bloomberg.

Rapport du Conseil d'Administration

La performance d'Alphabet (publicité numérique et cloud) a été soutenue par plusieurs dynamiques favorables. Le rythme de croissance du groupe s'est considérablement accéléré à travers toutes ses grandes divisions et les efforts de rationalisation de sa base de coûts commencent à porter leurs fruits, ce qui entraîne une augmentation sensible de ses prévisions de croissance. Les progrès constants d'Alphabet en matière de développement de ses solutions d'intelligence artificielle ont également rassuré les observateurs quant à la compétitivité du groupe dans ce domaine clé.

3 principales contributions négatives en 2024 :

- Davide Campari -0,49 %
- Starbucks -0,27 %
- Pernod Ricard -0,21 %

Davide Campari (consommation de base) a constitué le plus grand frein à la performance du portefeuille d'actions depuis le début de l'année. Le cours de son action a été plombé par plusieurs facteurs, à commencer par la dilution consécutive à l'augmentation de capital destinée à financer l'acquisition de Courvoisier. Les perspectives incertaines de croissance à court terme de la demande de spiritueux ont également continué à peser sur le titre. Enfin, le départ soudain du CEO récemment nommé a soulevé des questions sur la stratégie du groupe.

Starbucks (consommation discrétionnaire) a subi une correction après un deuxième trimestre jugé décevant, en particulier aux États-Unis, avec une baisse de la croissance des ventes à périmètre comparable. Les explications fournies par la direction nous semblent peu convaincantes. Nous considérons toujours l'actif comme intéressant, mais avons décidé de vendre notre investissement dans Starbucks en raison du manque de visibilité quant à l'évolution de la stratégie.

Pernod Ricard (consommation de base) a pâti des inquiétudes concernant la demande de spiritueux atone, principalement aux États-Unis et en Chine, deux pays qui représentent environ 30 % de son chiffre d'affaires. Le risque de taxes douanières chinoises sur le cognac et la marque Martell de Pernod, sa principale marque en Chine, a également mis l'action sous pression.

1.2 Principaux mouvements au sein de la composante actions

Depuis le début de l'année, nous avons investi dans plusieurs entreprises : Zoetis (soins de santé), un leader de la santé animale, qui est exposé à la tendance structurelle à l'humanisation des animaux de compagnie et à l'augmentation des dépenses de santé liées aux chiens et aux chats en particulier ; et Pernod Ricard (consommation de base), un leader de l'industrie des spiritueux, qui devrait selon nous bénéficier de la premiumisation de la consommation de ces produits et du potentiel de pénétration des marques internationales dans les pays émergents tels que la Chine et l'Inde. EssilorLuxottica (soins de santé), un acteur de premier plan du marché de la lunetterie (part de marché dominante), actif dans la fabrication de verres (Essilor) et de montures (Ray-Ban et bien d'autres), et qui dispose d'un vaste réseau de magasins.

Nous avons par ailleurs investi dans plusieurs entreprises qui avaient récemment sous-performé et qui profiteront selon nous de la transition énergétique : Terna (services aux collectivités), qui dispose d'un monopole dans la transmission d'électricité en Italie et affiche un historique d'investissements importants et complexes ; et Iberdrola (services aux collectivités), un acteur majeur dans le domaine des infrastructures de la transition énergétique, avec une proportion de 80 % d'activités réglementées.

Enfin, à la fin de l'année, nous avons mis en place une exposition au secteur bancaire américain, qui nous semble appelé à bénéficier de la persistance de taux d'intérêt élevés et de la perspective d'une déréglementation par la nouvelle administration Trump.

Nous avons vendu notre participation dans Heineken (consommation de base) à la suite d'une performance opérationnelle décevante afin de réallouer les fonds à des sociétés du même secteur qui nous semblent de meilleure qualité. Nous avons en outre cédé nos investissements dans Colgate (consommation de base), dont le profil risque/rendement a perdu en attrait à la suite de la bonne performance de l'action, ainsi que dans Reckitt (consommation de base), en raison de la faiblesse des résultats d'exploitation et des risques réglementaires accrus. La position sur Starbucks (consommation discrétionnaire) a par ailleurs été liquidée, comme indiqué ci-dessus.

2. Composante crédit ¹⁰

2.1 Contribution à la performance ¹¹

La poche crédit a signé une performance brute de +5,9 % (soit 72 % de la performance brute du fonds) depuis le début de l'année, soutenue par la bonne santé des obligations financières subordonnées et des émetteurs non financiers à haut rendement, qui représentent 88 % de l'exposition au crédit.

Notre exposition aux obligations financières subordonnées a constitué le principal moteur de la performance du fonds au cours de cette période (contribution brute de +2,9 %). Les obligations financières senior ont également apporté une contribution positive (0,7 % en termes bruts). Fin 2024, le portefeuille de crédit du fonds était exposé à hauteur de 48,4 % aux obligations financières (39 % pour les obligations financières subordonnées et 9,4 % pour les obligations financières senior). Ce positionnement reflète notre conviction vis-à-vis du secteur bancaire, dont la vigueur tant opérationnelle (rendement des capitaux propres en hausse, à 11,1 %) que fondamentale a été confirmée par les résultats du troisième

¹⁰ Données au 31/12/2024. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Les informations relatives aux émetteurs et, le cas échéant, à leurs instruments financiers ou aux instruments financiers figurant dans cette section sont fournies à titre d'information uniquement et ne constituent pas un conseil ou une recommandation au titre d'un produit d'investissement, d'une stratégie, d'un émetteur et/ou de ses instruments financiers, d'une caractéristique d'investissement ou à toute autre fin dans une juridiction quelconque, ni un engagement du fonds à (re)participer à l'une des transactions mentionnées. Elles illustrent la contribution à la performance du fonds sur la période concernée et ne sont pas nécessairement représentatives de la composition exacte du portefeuille à la fin de ladite période. Sources : Tikehau Investment Management, Bloomberg.

¹¹ Données au 31/12/2024. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Sources : Tikehau Investment Management, Bloomberg.

Tikehau Fund

Rapport du Conseil d'Administration

trimestre publiés en automne et saluée par la BCE lors de son exercice annuel de contrôle des risques (SREP). Les revenus d'intérêts demeurent solides malgré les premières baisses de taux, tandis que les coûts sont toujours sous contrôle en dépit de l'inflation. La qualité des actifs reste également très satisfaisante, avec un ratio de prêts non performants de seulement 1,9 %. Le ratio de capitalisation moyen (Core Equity Tier 1 : 16 %) s'établit toujours à un niveau élevé, tandis que le ratio de capital total a atteint un pic inédit de 20,1 %.

L'exposition aux obligations d'entreprises à haut rendement, qui a été régulièrement relevée au cours de l'année (passant de 44,6 % fin septembre à 48,7 % fin décembre), a soutenu la performance du fonds (+2,3 %). En effet, les primes de risque de l'indice European High Yield (ICE BofA Euro High Yield Constrained Index®) se sont contractées de 30 points de base (de 367 pb à 337 pb) pour une performance de 1,77 % au quatrième trimestre, et de 85 points de base pour une performance de 8,61 % sur l'ensemble de l'année. Dans le même temps, le marché européen du haut rendement a une fois de plus bénéficié d'un solide soutien technique (flux entrants sur un marché en contraction, marché primaire axé sur les solutions de refinancement, recours accru aux prêts syndiqués à des fins de refinancement et plus grand nombre d'étoiles montantes que d'anges déchus) et de fondamentaux toujours positifs dans l'ensemble, bien qu'en voie de normalisation.

Les trois principales contributions positives pour 2024 sont les suivantes :

- Piraeus +0,23 %
- Unicredit +0,19 %
- BCP +0,17 %

Au sein de la poche crédit, les trois meilleures contributions de 2024 sont venues de banques issues de pays européens dits « périphériques » (Grèce, Italie, Portugal), ce qui témoigne des progrès considérables réalisés par ces émetteurs au cours des dernières années, tant sur le plan opérationnel que bilantaire. Cette tendance n'a pas échappé aux investisseurs, ce qui a contribué à la forte demande dont ont bénéficié ces émetteurs tout au long de l'année, étayée par la baisse significative des primes de risque de crédit dans les pays périphériques.

PIRAEUS (Senior Preferred 6,75 % 2029, Dated Subordinated 7,25 % 2034, Perpetual Subordinated 8,75 % AT1 call 2026 et 9,75 % AT1 call 2024) : Ces titres ont profité des efforts déployés en continu par Piraeus Bank (la plus grande banque grecque) pour améliorer la qualité de ses actifs, sa rentabilité et sa capitalisation réglementaire. La nouvelle révision à la hausse des notations de crédit en 2024 a confirmé si besoin était l'amélioration du profil de l'émetteur et du secteur bancaire grec dans son ensemble.

UniCredit Perpetual Bonds (dette perpétuelle CASHES, non notée par les agences de notation ; Perpetual Bonds AT1 calls 2024, 2027 et 2031) : L'obligation perpétuelle CASHES d'Unicredit a apporté l'une des meilleures contributions (+29 %) à la performance des obligations financières subordonnées en 2024. Les instruments subordonnés AT1 ont été soutenus par cette tendance opérationnelle favorable et par le vif appétit des investisseurs pour les actifs en provenance d'Italie et d'autres pays périphériques.

BCP (Banco Comercial Portugais, obligations subordonnées à échéance 2027 et 2030, Perpetual Bond AT1 call 2029) : Cette banque portugaise figure toujours parmi les principaux moteurs de la performance depuis le début de l'année. À l'instar de Piraeus et d'autres banques des pays périphériques, elle bénéficie depuis plusieurs années d'une amélioration de son profil de risque (capitalisation, rentabilité, qualité des actifs), mais aussi de la baisse des primes de risque au Portugal.

Les trois principales contributions négatives pour 2024 sont les suivantes :

- iQera -0,20 %
- Garfunkelux -0,06 %
- Reno de Medici -0,02 %

Le portefeuille du fonds est faiblement exposé (1 %) aux agences de recouvrement de créances. Toutefois, les mouvements obligataires au sein de ce secteur ont été importants et deux de nos positions (iQera 2027 et Garfunkel 2025) ont constitué les principaux freins à la performance annuelle du fonds.

iQera FRN 2027 (services financiers, notation S&P : CCC+). Un accord de restructuration de la dette a été conclu au quatrième trimestre entre créanciers et actionnaires. Une procédure de sauvegarde accélérée a été ouverte en décembre 2024 afin d'appuyer la mise en œuvre de cette restructuration. Arrow, l'un des principaux acteurs du secteur, est devenu actionnaire majoritaire de la société.

Garfunkel 6,75 % 2025 (services financiers, notation S&P : CCC+). Garfunkel connaît une évolution similaire à celle d'iQera. La société a annoncé un plan de refinancement en décembre (restructuration et prolongation des obligations existantes), qui a été approuvé par plus de 50 % de ses détenteurs d'obligations. L'emprunteur est actuellement en pourparlers avec ses créanciers senior et devrait procéder à son refinancement au cours du premier trimestre 2025.

Reno de Medici (SAFFA Float 04/15/29) a également pesé sur la performance du fonds en 2024. Dans un contexte de rebond plus rapide que prévu des matières premières, la société a laissé entrevoir, dans ses prévisions publiées parallèlement à l'émission en mars, une augmentation de prix qui ne s'est finalement pas concrétisée. L'exposition restante à cet émetteur a été liquidée en septembre, dès lors que les pressions sur les marges ont fait baisser la liquidité à des niveaux jugés trop faibles, synonymes de risque de liquidité selon notre analyse.

2.2 Principaux mouvements au sein de la composante crédit

L'exposition au crédit est restée importante et stable (entre 60 % et 65 % du portefeuille) tout au long de l'année 2024. Alors que le processus de désinflation semble suivre son cours en Europe, la perspective de nouvelles baisses des taux directeurs de la BCE a dopé les actifs risqués et devrait continuer de soutenir les marchés financiers et l'activité économique au cours des prochains trimestres.

Tikehau Fund

Rapport du Conseil d'Administration

Le positionnement du fonds sur le crédit reflète les fortes convictions qu'inspirent à l'équipe les segments du haut rendement et des obligations financières subordonnées, qui représentent l'essentiel de l'exposition. Leur pondération cumulée au sein de la poche crédit a été progressivement accrue durant l'année (69 % fin décembre 2023, 79 % en mars 2024, 83 % en juin, 84 % en septembre, 88 % en décembre), dans un contexte de croissance économique atone mais régulière en Europe, de flux d'allocation particulièrement dynamiques en faveur de ces deux segments et de baisse des taux de refinancement permettant aux émetteurs de refinancer leurs échéances à court terme.

L'exposition globale aux obligations financières (senior et subordonnées) est restée stable sur l'année (entre 48 % et 52 %), tandis que l'allocation au haut rendement a connu la plus forte augmentation (+13 points de pourcentage, de 35 % de l'exposition obligataire à 48,7 % en décembre 2024) au détriment des obligations investment grade.

3. Couverture¹²

Les dérivés actions ont enregistré une performance négative de -0,6 % en 2024, soit 23 % de la performance des actions (2,6 %). À titre de comparaison, de 2019 à 2023, la performance négative des positions sur dérivés représentait entre 31 % et 102 % de la performance de la poche actions. Le coût relativement faible des opérations de couverture en 2024 témoigne de l'utilisation de plus en plus fréquente et efficace des options pour conférer une asymétrie positive au portefeuille, avec à la clé un meilleur rapport rendement/coût.

En outre, nous avons fait appel aux dérivés de manière flexible afin de nous exposer à la hausse des marchés lorsque nous le jugions opportun. Par exemple, dans le sillage de prises de bénéfices sur les stratégies en matière de dérivés du 1^{er} au 5 août, nous avons mis en place une position courte sur le VIX, qui nous a valu d'importants bénéfices. Dans l'ensemble, le segment des dérivés a apporté une contribution positive de 29 points de base en août.

4. Positionnement¹³

Gestion de l'exposition nette

L'exposition nette aux actions a été sensiblement relevée depuis le début de l'année, passant de 19 % en décembre 2023 à 32 % en décembre 2024, avec un pic à 38 % au cours du quatrième trimestre. L'environnement d'investissement reste soutenu par les prévisions de baisses de taux en Europe et l'orientation perçue comme favorable à la croissance du programme économique de la nouvelle administration américaine, peut-être au risque d'un recul de l'inflation et donc d'un rythme d'assouplissement beaucoup plus mesuré de la part de la Fed. Cette exposition accrue a été obtenue en réduisant les couvertures de marché et en ajoutant de nouvelles actions au portefeuille dans des secteurs sensibles aux baisses de taux en Europe, tels que l'immobilier et les services aux collectivités, ainsi que dans des secteurs susceptibles de bénéficier d'un cycle économique prolongé aux États-Unis et de taux de marché durablement plus élevés (industries cycliques, banques).

Positionnement du portefeuille actions

Alors que les actions américaines présentent des multiples historiquement élevés et que le risque de taux d'intérêt durablement plus élevés outre-Atlantique a augmenté à la suite de l'élection présidentielle américaine, nous avons réorienté le mix géographique du portefeuille afin qu'il soit exposé à parts égales aux États-Unis et à l'Europe (les États-Unis ont représenté la majorité de notre exposition au cours de l'année, à environ 60 %). Le Vieux Continent ne fait toujours pas l'unanimité auprès des investisseurs, dès lors que les multiples de valorisation intègrent déjà une grande partie des risques identifiés par ces derniers et sont inférieurs de pas moins de 40 % à ceux des États-Unis. Selon notre analyse, l'Europe pourrait cela dit bénéficier d'une diminution du risque politique (Allemagne, France), d'une éventuelle relance économique de la part du prochain gouvernement allemand ainsi que du programme chinois de soutien à l'économie nationale. Nous identifions par ailleurs de grandes tendances en Europe, telles que le renforcement des capacités de défense, un thème appelé à perdurer plusieurs années.

Nous avons également réduit notre exposition au secteur de la consommation de base. Si celui-ci offre toujours des valorisations et des perspectives attrayantes, il ne nous semble pas soutenu par une dynamique d'achat de la part des investisseurs.

L'exposition au secteur technologique demeure importante, mais a été légèrement réduite à partir du deuxième trimestre afin de tenir compte de la forte performance enregistrée en début d'année. Comme indiqué plus haut, nous avons relevé notre exposition aux valeurs financières américaines, en particulier aux grandes banques, qui devraient bénéficier de la persistance de taux élevés, de la pentification des courbes de rendement et de l'assouplissement de la réglementation.

Positionnement du portefeuille de crédit

Les primes de risque de crédit se contractent depuis le début de l'année et se situent désormais à des niveaux moins intéressants d'un point de vue historique. Toutefois, les rendements des différents segments du marché du crédit demeurent parmi les plus élevés de ces dix dernières années (hors période Covid), ce qui fait du crédit un produit très prisé pour son rendement global supérieur à l'inflation.

La sensibilité du portefeuille au risque de taux d'intérêt a été abaissée tout au long de l'année, de manière à refléter la baisse significative des taux sans risque au cours de cette période (2,4 ans fin décembre 2023, 2,1 ans fin septembre 2024, 2,2 ans fin décembre 2024), et maintenue à un niveau relativement bas, pour tenir compte du risque de réduction de l'assouplissement monétaire aux États-Unis et de reconstitution de la prime de terme sur la dette souveraine d'échéance longue (déficits publics importants dans les pays occidentaux, qui devront être financés par un accroissement de la dette publique). La forte hausse des taux d'intérêt américains et européens observée depuis la mi-décembre 2024 reflète ces inquiétudes et pourrait nous amener à renforcer tactiquement notre sensibilité aux taux d'intérêt.

¹² Données au 31/12/2024. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Les informations relatives aux instruments financiers figurant dans cette section ne constituent pas un conseil en investissement ou une recommandation d'investissement. Elles représentent la contribution des instruments financiers à la performance du fonds sur la période concernée et ne sont pas nécessairement représentatives de la composition exacte du portefeuille à la fin de ladite période. Sources : Tikehau Investment Management, Bloomberg.

¹³ Données au 31/12/2024. Sources : Tikehau Investment Management, Bloomberg.

Tikehau Fund

Rapport du Conseil d'Administration

Notre exposition au crédit à la fin du mois de septembre fait la part belle à nos deux segments de prédilection, à savoir les obligations financières, en particulier les obligations financières subordonnées (48,4 % de la poche crédit, dont 39 % de titres subordonnés), et les obligations à haut rendement européennes (48,7 % de la poche crédit fin 2024).

Au 31/12/2024, les indicateurs étaient les suivants :

- Yield-to-worst : 5,5 %
- Sensibilité aux taux : 2,2 ans
- Sensibilité aux spreads : 2,5 ans
- Échéance moyenne : 4,1
- Notation moyenne : BB-

Tikehau Fund

Rapport du Conseil d'Administration

Tikehau Fund – Tikehau Impact Credit

Rétrospective 2024¹⁴

Le premier semestre 2024 a été marqué par la résilience économique, les changements de cap monétaires et les troubles politiques.

Les marchés mondiaux ont démarré en trombe, portés par l'optimisme entourant un atterrissage en douceur des principales économies, et ce malgré les tensions géopolitiques persistantes à l'image des attaques des rebelles houthis qui ont perturbé les routes maritimes en janvier. Les tendances en matière d'inflation ont varié d'une région à l'autre, la désinflation progressant dans la zone euro tandis que les États-Unis maintenaient une position prudente en matière de réduction des taux. Les marchés boursiers se sont envolés vers de nouveaux sommets en début d'année, soutenus par les bons résultats des entreprises (par exemple, Nvidia) et l'enthousiasme suscité par l'IA. Cette dynamique s'est toutefois essoufflée en avril, l'inflation s'étant stabilisée au-dessus des objectifs, en particulier dans la zone euro, où la BCE a adopté une approche attentiste. Les marchés obligataires ont connu une forte volatilité, reflétant l'évolution des attentes en matière de taux. L'optimisme a fait son retour en mai dans un contexte de baisse de l'inflation aux États-Unis, un enthousiasme qui a cependant été tempéré par le discours offensif des banques centrales. Le risque politique a refait surface en juin avec la dissolution de l'Assemblée nationale en France, les élections au Royaume-Uni où les travaillistes semblaient en bonne position pour l'emporter et l'incertitude concernant les candidats à l'élection présidentielle américaine. La BCE et la Fed ont maintenu des positions prudentes, invoquant la persistance de l'inflation de base, tandis que la croissance mondiale montrait des signes de ralentissement. Malgré l'incertitude politique et les problèmes liés à l'inflation, les marchés ont fait preuve de résilience, soutenus par des données économiques solides, le resserrement du marché du travail et un marché du crédit actif, en particulier dans l'univers du haut rendement européen. Le semestre s'est toutefois achevé sur une volatilité élevée, reflétant l'interaction complexe des forces économiques, monétaires et politiques.

Le second semestre 2024 a été le théâtre d'importants rebondissements à travers le monde sur les plans économique, politique et financier. La période a commencé dans un climat caractérisé par les inquiétudes concernant l'inflation, le ralentissement économique et le chômage aux États-Unis, tandis que l'Europe enregistrait une inflation modérée et une croissance atone. Les banques centrales, et notamment la Fed et la BCE, sont passées des hausses aux baisses de taux, jonglant entre pressions inflationnistes et perte de vitesse de l'activité économique. Aux États-Unis, le ralentissement du marché du travail et le repli de l'inflation ont conduit la Fed à réduire ses taux de 50 pb en septembre, suscitant l'optimisme quant à un atterrissage en douceur. Des mouvements similaires ont été observés en Europe, bien que la région soit restée à la traîne en ce qui concerne la reprise économique. Les développements politiques, tels que la situation parlementaire épineuse en France, les tensions géopolitiques au Moyen-Orient et l'élection présidentielle américaine de novembre, ont eu un impact considérable sur le sentiment du marché. La victoire de Donald Trump et les droits de douane annoncés ont suscité des réactions mitigées, dopant les marchés boursiers américains tout en soulevant des inquiétudes sur les relations commerciales et l'inflation. Les marchés ont enregistré des performances hétérogènes, les actions américaines surpassant leurs homologues européennes en novembre, avant que l'Europe ne regagne du terrain en décembre. Les marchés obligataires ont connu une certaine volatilité sur fond d'évolution de la politique monétaire et d'incertitudes budgétaires. Le crédit à haut rendement a surperformé les actifs investment grade grâce à la baisse des taux au début du semestre, mais a été mis à mal lorsque les taux ont rebondi vers la fin de l'année. Dans l'ensemble, le second semestre 2024 a été marqué par des divergences économiques entre les États-Unis et l'Europe, un recalibrage des politiques monétaires et une incertitude politique accrue, autant de facteurs qui ont fait fluctuer les marchés et incité les investisseurs à la prudence.

Tableau Performance des principaux marchés – Récapitulatif 2024¹⁵

Indice	Perf. 2024
Euro IG (ER00)	4,67 %
Euro HY (HEC0)	8,63 %
Fin Senior (EB00)	5,28 %
Indice CoCo (couvert en EUR)	11,02 %
Indice Tier 2	6,81 %
S&P 500	24,77 %
S&P 500 Financials	30,22 %
Stoxx 600	9,54 %
Stoxx 600 Banks	35,03 %

Tikehau Impact Credit

Bilan 2024 et perspectives 2025¹⁶

La catégorie I-ACC-EUR a terminé l'année sur une performance de 7,59 %, tandis que l'indice Global High Yield ESG Tilt HWSG a signé une performance couverte en euros de +7,25 % en 2024.

En 2024, les actifs risqués ont poursuivi leur tendance haussière, portés par les facteurs suivants :

- ii. La désinflation continue de part et d'autre de l'Atlantique, qui alimente le cycle actuel de baisses des taux d'intérêt ;
- iii. Un environnement macroéconomique qui s'est avéré globalement résilient, en particulier aux États-Unis ;

¹⁴ Tikehau Capital – 31/12/2024

¹⁵ Bloomberg, ICE – 31/12/2024

¹⁶ Tikehau Investment Management, Bloomberg, ICE - 31/12/2024

Rapport du Conseil d'Administration

- iv. Des fondamentaux positifs, même s'ils se normalisent progressivement ;
- v. Le déploiement de mesures de relance monétaire et budgétaire dans le monde entier.

Tout au long de l'année 2024, le fonds obligataire a dû composer avec les conditions fluctuantes du marché en mettant l'accent sur les allocations sectorielles stratégiques, l'exposition aux taux d'intérêt et les investissements durables. En début d'année, la surperformance a été alimentée par l'exposition aux obligations financières subordonnées européennes et une participation sélective au marché primaire, et notamment à l'obligation liée à la durabilité de THOM Europe. Une moindre sensibilité à la hausse des taux d'intérêt américains a également favorisé les gains en février et en avril.

En milieu d'année, le fonds a poursuivi son engagement vis-à-vis des obligations liées à la durabilité, avec des émissions de sociétés telles que Fidelidade et Purmo, s'alignant sur des objectifs ESG plus larges. Il a toutefois connu des périodes de sous-performance de juillet à septembre, la faible sensibilité du portefeuille aux fluctuations des taux s'étant avérée pénalisante dans un contexte de forte baisse de ces derniers. Au cours de cette période, la gestion active du portefeuille s'est traduite par des réinvestissements dans de nouvelles émissions et des ajustements visant à atténuer les risques propres à certains secteurs.

Au dernier trimestre, le fonds a tiré parti des divergences de sentiment entre les marchés américain et européen. La participation à d'importantes émissions d'obligations vertes et bleues, telles que celles de Deutsche Bank et de Saur, a renforcé son engagement vis-à-vis de la finance durable. L'année s'est terminée sur une note positive, le resserrement des primes de risque en Europe ayant favorisé le positionnement du fonds, entraînant de solides performances dans les secteurs des banques, des matériaux et des services aux collectivités.

Dans l'ensemble, l'année 2024 a été caractérisée par des ajustements tactiques, des initiatives d'investissement responsable et une gestion active des risques, ce qui a permis au fonds d'adopter un positionnement résilient face à l'évolution de la dynamique des marchés.

Nous conserverons la même philosophie en 2025 et veillerons à rester pleinement investis afin de bénéficier du solide soutien technique du marché.

Tikehau Fund

Rapport du Conseil d'Administration

Tikehau Fund – Tikehau European Sovereignty Fund

I. Revue de marché¹⁷

En 2024, les actifs risqués ont poursuivi leur tendance haussière, portés par I) la désinflation continue de part et d'autre de l'Atlantique, qui alimente le cycle actuel de baisses des taux d'intérêt ; II) un environnement macroéconomique globalement résilient, en particulier aux États-Unis ; III) des fondamentaux toujours positifs, bien qu'en voie de normalisation ; et IV) des mesures de relance monétaire et budgétaire à l'échelle mondiale.

Le dernier trimestre a été marqué par une volatilité accrue des marchés boursiers sous l'effet de plusieurs facteurs : tensions élevées au niveau des taux d'intérêt des deux côtés de l'Atlantique, d'une part, et indicateurs économiques généralement positifs, en particulier aux États-Unis, d'autre part. Dans le même temps, malgré la stagnation des indices d'inflation à des niveaux supérieurs aux objectifs, certaines banques centrales ont réduit leurs taux directeurs. Enfin, l'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis a elle aussi contribué à cette instabilité.

La tension au niveau des taux d'intérêt est principalement due à la forte révision à la baisse des prévisions de réductions des taux de la Fed pour 2025. La Réserve fédérale devra jongler entre l'inflation durablement élevée des services, la politique monétaire actuelle perçue comme restrictive et les priorités économiques de la nouvelle administration américaine.

II. Analyse de performance¹⁸

Les informations sur les performances financières de chaque catégorie d'actions sont présentées dans la section dédiée du présent rapport annuel.

Principales contributions positives pour 2024

- **Rheinmetall +2,2 %**
- **SAP +2,1 %**
- **Safran +0,9 %**

Le cours de l'action Rheinmetall a plus que doublé sur l'année, sous l'effet de l'intensification des tensions géopolitiques et de l'augmentation des dépenses militaires en Europe, qui se sont traduites par des ventes record de 9,75 milliards d'euros et un carnet de commandes substantiel de 55 milliards d'euros. L'entreprise bénéficie d'un positionnement stratégique lui permettant de répondre aux besoins de réarmement de l'Europe et ambitionne de s'adjuger jusqu'à 25 % de la hausse des budgets de défense européens.

Le cours de l'action SAP a progressé de plus de 60 % au cours de l'année, principalement grâce à la transition réussie du groupe d'un modèle d'abonnement à un modèle basé sur le cloud, ainsi qu'à l'accent mis sur l'intelligence artificielle (IA). Le secteur plus large de la technologie a lui aussi engrangé des gains substantiels, porté par l'optimisme des investisseurs à l'égard des progrès de l'IA. Le chiffre d'affaires de SAP a augmenté de 9,5 % pour atteindre 34,2 milliards d'euros.

Safran a bénéficié de résultats financiers solides, son chiffre d'affaires, ses bénéfices et ses flux de trésorerie ayant atteint des niveaux record. La marge d'exploitation s'est améliorée de 150 points de base pour atteindre 15,1 %, grâce à une forte activité sur le marché de l'après-vente et à l'excellence opérationnelle de la société. Safran possède l'un des meilleurs portefeuilles dans le secteur de l'aérospatiale civile et a affiché des rendements élevés et une croissance fiable à long terme grâce à sa gamme croissante de moteurs destinés à équiper les avions à fuselage étroit les plus vendus au monde, secteur dans lequel l'entreprise détient une part de marché de 75 %. Le groupe est également exposé au secteur de la défense (environ 20 % du chiffre d'affaires) dans les domaines de la propulsion et de l'équipement. En ce qui concerne la propulsion, l'exposition est assurée par le moteur M88 du Rafale de Dassault, le moteur TP400 de l'A400M et certains hélicoptères. Dans le domaine des équipements, le groupe fournit des produits optroniques et des viseurs, des lasers, des autodirecteurs, des systèmes de guidage et des véhicules aériens sans pilote.

Principales contributions négatives pour 2024

- **Carl Zeiss Meditec -0,8 %**
- **Davide Campari -0,7 %**
- **Rémy Cointreau -0,7 %**

Carl Zeiss Meditec (santé/équipements médicaux) a vu le cours de son action baisser considérablement au cours de l'année en raison de la faiblesse de ses résultats financiers, le chiffre d'affaires et les bénéfices ayant diminué. La performance de l'entreprise a été affectée par la réduction des stocks dans les canaux de distribution chinois. Carl Zeiss Meditec a continué de sous-performer ses concurrents et a perdu des parts de marché en Chine et aux États-Unis. La prime de valorisation dont a toujours bénéficié l'action par rapport à ses pairs s'est étiolée compte tenu des difficultés actuelles de l'entreprise.

Davide Campari (consommation de base) a constitué le deuxième plus grand frein à la performance du fonds depuis le début de l'année. Le cours de son action a été plombé par plusieurs facteurs, à commencer par la dilution consécutive à l'augmentation de capital destinée à financer l'acquisition de Courvoisier. Les perspectives incertaines de croissance à court terme de la demande de spiritueux ont également continué à peser sur le titre. Enfin, le départ soudain du CEO récemment nommé a soulevé des questions sur la stratégie du groupe.

Rémy Cointreau (consommation discrétionnaire) a également pesé sur la performance du fonds en raison de résultats financiers médiocres, avec notamment une baisse des ventes plus importante que prévu, la société ayant anticipé une chute de 15 % à 18 % pour l'exercice fiscal imputable à la lenteur de la reprise sur des marchés clés tels que les États-Unis et la Chine, qui représentent ensemble environ 70 % de ses revenus. En

¹⁷ Sources : Tikehau Investment Management, Bloomberg, données au 31/12/2024.

¹⁸ Données au 31/12/2024. Sources : Tikehau Investment Management, Bloomberg. Les performances passées ne constituent pas un indicateur ni ne préjugent des résultats futurs.

Tikehau Fund

Rapport du Conseil d'Administration

outre, la Chine a imposé des droits de douane sur les importations de cognac de l'UE, ce qui a eu un impact supplémentaire sur les performances de Rémy Cointreau.

III. Principaux mouvements du portefeuille

Depuis le début de l'année, nous avons investi dans plusieurs entreprises. Nous avons initié une position sur **Unilever** (consommation de base), un leader de l'alimentation et des produits de consommation qui bénéficie d'une nouvelle dynamique sous la direction de son CEO Hein Schumacher. Nous avons également intégré **Virbac** (soins de santé) au portefeuille, un acteur de la santé animale qui bénéficie de positions concurrentielles solides sur un marché en croissance structurelle.

Nous avons par ailleurs investi dans plusieurs entreprises qui avaient récemment sous-performé et qui profiteront selon nous de la transition énergétique : **Terna** (services aux collectivités), qui dispose d'un monopole dans la transmission d'électricité en Italie et affiche un historique d'investissements importants et complexes ; **Iberdrola** (services aux collectivités), un acteur majeur dans le domaine des infrastructures de la transition énergétique, avec une proportion de 80 % d'activités réglementées ; et **Verbund** (services aux collectivités), un acteur de premier plan dans la production, la transmission et la distribution d'électricité.

En revanche, nous avons vendu notre participation dans **Rémy Cointreau** (consommation discrétionnaire) à la suite d'une performance opérationnelle décevante afin de réallouer les fonds à des sociétés qui nous semblent de meilleure qualité et bénéficient de meilleures dynamiques. Nous avons également cédé nos positions sur **Veolia Environnement**, **STMicroelectronics**, **Spie**, **Scout24**, **Rockwool** et **Orange** pour réinvestir dans des valeurs bénéficiant de convictions plus fortes.

IV. Positionnement

10 principales positions

ASML	5,1%
SAP	4,3%
RHEINMETALL	3,9%
AIRBUS	3,7%
AIR LIQUIDE	3,6%
SAFRAN	3,2%
DEUTSCHE BOERSE	2,9%
QIAGEN	2,9%
AMADEUS	2,9%
EURONEXT	2,6%

Source : Tikehau Investment Management, au 31/12/2024.

Rapport d'audit

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Aux actionnaires de
Tikehau Fund
5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Tikehau Fund (la « Société ») et de chacun de ses compartiments, comprenant l'état du patrimoine et le portefeuille-titres au 31 décembre 2024 ainsi que l'état des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Société et de chacun de ses compartiments au 31 décembre 2024, ainsi que du résultat de leurs opérations et des changements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISA ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISAs sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Société conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration de la Société. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration de la Société pour les états financiers

Le Conseil d'Administration de la Société est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne que le Conseil d'Administration de la Société considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration de la Société qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société et de chacun de ses compartiments à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration de la Société a l'intention de liquider la Société ou l'un de ses compartiments, ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

Rapport d'audit

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration de la Société, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration de la Société du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ou l'un de ses compartiments à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Sociétés ou l'un de ses compartiments à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé

Nicolas Banner

Luxembourg, 29 Avril 2025

Tikehau Fund
Etats financiers combinés

Tikehau Fund

Etat combiné des actifs nets au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		3.312.237.668,41
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	3.157.002.134,85
<i>Prix de revient</i>		3.070.949.521,85
Options (positions longues) à la valeur d'évaluation	2.6	3.345.778,64
<i>Options achetées au prix de revient</i>		2.525.296,78
Avoirs en banque et liquidités		104.003.442,40
A recevoir sur investissements vendus		50.339,16
A recevoir sur souscriptions		3.244.098,15
Dividendes à recevoir sur portefeuille-titres		6.573,22
Intérêts à recevoir sur portefeuille-titres		44.582.697,46
Autres actifs		2.604,53
Passifs		18.193.845,89
Options (positions courtes) à la valeur d'évaluation	2.6	2.595.978,08
<i>Options vendues au prix de revient</i>		2.325.789,15
Découvert bancaire		214.149,18
A payer sur rachats		1.309.093,90
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.7	5.528.103,20
Moins-value nette non réalisée sur contrats futures	2.8	640.915,18
Commissions de gestion à payer	3	4.019.715,68
Commissions de dépositaire et de sous-dépositaire à payer	5	1.385.631,91
Commissions de performance à payer	4	2.138.369,54
A payer sur change, net		24.899,02
Autres passifs		336.990,20
Valeur nette d'inventaire		3.294.043.822,52

Tikehau Fund

Etat combiné des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		147.775.588,33
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		1.281.248,21
Intérêts reçus sur obligations, nets		142.427.260,62
Intérêts reçus sur swaps		13.888,89
Intérêts bancaires		4.031.859,85
Rétrocessions de frais de gestion		6.864,19
Autres revenus		14.466,57
Dépenses		30.533.891,82
Commissions de gestion et de la Société de Gestion	3	23.127.617,99
Commissions de performance	4	2.119.352,61
Commissions de dépositaire	5	2.186.160,84
Frais de domiciliation		10.833,19
Frais d'audit		63.082,80
Frais légaux		229.460,65
Frais de transaction	2.11	328.029,96
Rémunération administrateurs		64.950,00
Taxe d'abonnement	6	1.205.412,56
Intérêts payés sur découvert bancaire		72.845,68
Intérêts payés sur swaps		504.861,13
Frais bancaires		13.049,88
Autres dépenses	10	608.234,53
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		117.241.696,51
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2.3	20.281.834,13
- options	2.6	580.264,41
- contrats de change à terme	2.7	-29.237.863,33
- contrats futures	2.8	-3.904.685,02
- swaps	2.9	-727.803,31
- change	2.4	7.871.855,63
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		112.105.299,02
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	77.493.661,03
- options	2.6	819.298,59
- contrats de change à terme	2.7	-8.415.949,53
- contrats futures	2.8	-145.631,19
- swaps	2.9	797.413,04
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		182.654.090,96
Dividendes versés	7	-1.330.129,99
Souscriptions d'actions de capitalisation		1.517.947.923,10
Souscriptions d'actions de distribution		22.335.174,72
Rachats d'actions de capitalisation		-1.248.425.604,43
Rachats d'actions de distribution		-11.107.218,26
Augmentation / (diminution) nette des actifs		462.074.236,10
Actifs nets au début de l'exercice		2.831.969.586,42
Actifs nets à la fin de l'exercice		3.294.043.822,52

Tikehau Fund - Tikehau SubFin Fund

Tikehau Fund - Tikehau SubFin Fund

Etat des actifs nets au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		385.262.081,24
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	370.322.777,22
<i>Prix de revient</i>		353.664.377,54
Avoirs en banque et liquidités		8.889.810,88
A recevoir sur souscriptions		80.336,17
Intérêts à recevoir sur portefeuille-titres		5.969.156,97
Passifs		3.589.233,47
Découvert bancaire		80.625,13
A payer sur rachats		458.577,65
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.7	322.882,22
Commissions de gestion à payer	3	411.357,26
Commissions de dépositaire et de sous-dépositaire à payer	5	161.826,67
Commissions de performance à payer	4	2.133.658,71
Autres passifs		20.305,83
Valeur nette d'inventaire		381.672.847,77

Tikehau Fund - Tikehau SubFin Fund

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/24 au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		25.951.037,43
Intérêts reçus sur obligations, nets		25.544.702,86
Intérêts bancaires		401.889,69
Autres revenus		4.444,88
Dépenses		5.162.085,18
Commissions de gestion et de la Société de Gestion	3	2.525.073,33
Commissions de performance	4	2.114.642,49
Commissions de dépositaire	5	279.535,10
Frais de domiciliation		2.093,30
Frais d'audit		6.091,39
Frais légaux		35.554,66
Frais de transaction	2.11	9.830,12
Rémunération administrateurs		13.265,36
Taxe d'abonnement	6	75.382,68
Intérêts payés sur découvert bancaire		8.934,68
Frais bancaires		2.499,50
Autres dépenses	10	89.182,57
Revenus / (Pertés) net(te)s des investissements		20.788.952,25
Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2.3	4.134.439,30
- contrats de change à terme	2.7	-4.501.935,19
- change	2.4	1.338.638,84
Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s		21.760.095,20
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	20.400.392,17
- contrats de change à terme	2.7	-813.894,33
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		41.346.593,04
Dividendes versés	7	-727.264,92
Souscriptions d'actions de capitalisation		86.622.872,21
Souscriptions d'actions de distribution		689.695,98
Rachats d'actions de capitalisation		-119.253.693,55
Rachats d'actions de distribution		-499.898,44
Augmentation / (diminution) nette des actifs		8.178.304,32
Actifs nets au début de l'exercice		373.494.543,45
Actifs nets à la fin de l'exercice		381.672.847,77

Tikehau Fund - Tikehau SubFin Fund

Statistiques

		31/12/24	31/12/23	31/12/22
Total des actifs nets	EUR	381.672.847,77	373.494.543,45	292.709.190,47
RS - EUR - Capitalisation*				
Nombre d'actions		218.534,536	230.056,162	179.963,775
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	181,07	164,47	147,72
RS - EUR - Distribution*				
Nombre d'actions		147.912,675	146.156,447	81.644,389
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	109,61	104,48	97,37
RS - USD - Capitalisation*				
Nombre d'actions		22.550,117	23.762,824	-
Valeur nette d'inventaire par action	USD	121,12	108,09	-
E - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		67.851,935	76.820,499	71.207,013
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	231,03	205,73	182,38
I - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		988.194,927	1.076.787,668	986.871,565
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	209,05	187,97	167,08
I - CHF - Capitalisation				
Nombre d'actions		1.710,436	4.600,000	-
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	116,32	107,36	-
I - USD - Capitalisation				
Nombre d'actions		10.068,321	14.451,750	-
Valeur nette d'inventaire par action	USD	122,27	108,21	-
S - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		641.596,213	658.041,893	651.337,348
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	135,27	120,89	107,56
I-R - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		10.000,000	10.000,000	10.000,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	125,98	113,42	101,46
FS - EUR - Capitalisation*				
Nombre d'actions		93.795,569	155.601,847	93.752,797
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	123,09	110,63	98,47

*See other notes 11

Tikehau Fund - Tikehau SubFin Fund

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/01/24 au 31/12/24

	Nombre d'actions au 01/01/24	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/12/24
RS - EUR - Capitalisation*	230.056,162	91.177,991	102.699,617	218.534,536
RS - EUR - Distribution*	146.156,447	6.453,141	4.696,913	147.912,675
RS - USD - Capitalisation*	23.762,824	6.619,000	7.831,707	22.550,117
E - EUR - Capitalisation	76.820,499	8.234,533	17.203,097	67.851,935
I - EUR - Capitalisation	1.076.787,668	204.597,989	293.190,730	988.194,927
I - CHF - Capitalisation	4.600,000	5.150,436	8.040,000	1.710,436
I - USD - Capitalisation	14.451,750	2.705,172	7.088,601	10.068,321
S - EUR - Capitalisation	658.041,893	149.053,353	165.499,033	641.596,213
I-R - EUR - Capitalisation	10.000,000	0,000	0,000	10.000,000
FS - EUR - Capitalisation*	155.601,847	60.164,516	121.970,794	93.795,569

*See other notes 11

Tikehau Fund - Tikehau SubFin Fund

Portefeuille-titres au 31/12/24

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			370.322.777,22	97,03
Obligations			343.012.944,32	89,87
Allemagne			22.518.206,37	5,90
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 6.125% PERP	EUR	3.000.000	3.033.936,12	0,79
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 6.5% PERP	EUR	3.000.000	3.109.476,33	0,81
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 7.875% PERP	EUR	1.800.000	1.978.554,50	0,52
DEUTSCHE BK 10.0% PERP	EUR	3.000.000	3.305.153,07	0,87
DEUTSCHE BK 4.789% PERP	USD	2.600.000	2.462.406,61	0,65
DEUTSCHE BK 6.75% PERP	EUR	3.000.000	3.027.863,49	0,79
DEUTSCHE BK 7.375% PERP	EUR	2.400.000	2.450.794,11	0,64
DEUTSCHE BK 8.125% PERP	EUR	3.000.000	3.150.022,14	0,83
Autriche			6.475.417,78	1,70
ERSTE GR BK 7.0% PERP	EUR	4.000.000	4.251.910,72	1,11
ERSTE GR BK 8.5% PERP	EUR	2.000.000	2.223.507,06	0,58
Belgique			9.771.321,89	2,56
BELFIUS SANV 3.625% PERP	EUR	4.000.000	3.987.589,16	1,04
KBC GROUPE 6.25% PERP	EUR	2.400.000	2.477.766,69	0,65
KBC GROUPE 8.0% PERP	EUR	3.000.000	3.305.966,04	0,87
Chypre			5.064.753,73	1,33
BANK OF CYPRUS 2.5% 24-06-27	EUR	1.500.000	1.487.142,94	0,39
HELLENIC BANK PUBLIC COMPANY 10.25% 14-06-33	EUR	3.000.000	3.577.610,79	0,94
Danemark			5.520.392,33	1,45
JYSKE BANK DNK 4.75% PERP	EUR	2.100.000	2.042.465,41	0,54
JYSKE BANK DNK 7.0% PERP	EUR	3.300.000	3.477.926,92	0,91
Espagne			61.589.052,35	16,14
BANCO DE BADELL 5.0% PERP	EUR	4.000.000	3.934.440,48	1,03
BANCO DE BADELL 5.75% PERP	EUR	3.000.000	3.018.285,33	0,79
BANCO DE BADELL 9.375% PERP	EUR	2.000.000	2.233.139,02	0,59
BANCO DE CREDITO SOCIAL 1.75% 09-03-28	EUR	2.000.000	1.945.636,02	0,51
BANCO DE CREDITO SOCIAL 5.25% 27-11-31	EUR	3.000.000	3.051.092,70	0,80
BANCO DE CREDITO SOCIAL 7.5% 14-09-29	EUR	2.000.000	2.290.142,54	0,60
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 4.375% PERP	EUR	3.000.000	2.973.977,19	0,78
BANKINTER 6.25% PERP	EUR	4.000.000	4.054.756,92	1,06
BBVA 6.0% PERP	EUR	2.000.000	2.032.686,26	0,53
BBVA 6.875% PERP	EUR	2.000.000	2.099.308,42	0,55
CAIXABANK 5.25% PERP	EUR	4.000.000	4.020.084,04	1,05
CAIXABANK 5.875% PERP	EUR	3.000.000	3.086.250,06	0,81
CAIXABANK 7.5% PERP	EUR	4.000.000	4.394.184,92	1,15
IBERCAJA 2.75% 23-07-30	EUR	2.000.000	1.985.580,34	0,52
IBERCAJA 9.125% PERP	EUR	4.000.000	4.351.417,52	1,14
NCG BAN 10.625% PERP	EUR	2.600.000	2.995.159,59	0,78
NCG BAN 6.0% PERP	EUR	3.000.000	3.027.204,69	0,79
NCG BAN 8.375% 23-09-33 EMTN	EUR	2.000.000	2.287.729,52	0,60
UNICAJA BANCO SA E 3.125% 19-07-32	EUR	3.000.000	2.959.038,69	0,78
UNICAJA BANCO SA E 4.875% PERP	EUR	5.000.000	4.848.938,10	1,27
États-Unis			3.180.460,81	0,83
DRESDNER FUNDING TRUST I 8.151% 30-06-31	USD	3.000.000	3.180.460,81	0,83
Finlande			2.092.698,06	0,55
NORDEA BKP 3.75% PERP	USD	2.500.000	2.092.698,06	0,55
France			19.116.775,79	5,01
BNP PAR 6.875% PERP	EUR	3.000.000	3.178.558,83	0,83
BNP PAR 7.375% PERP	EUR	3.000.000	3.253.152,90	0,85

Tikehau Fund - Tikehau SubFin Fund

Portefeuille-titres au 31/12/24

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
BQ POSTALE 3.0% PERP	EUR	3.000.000	2.524.161,96	0,66
CA 6.5% PERP EMTN	EUR	1.500.000	1.553.235,92	0,41
CA 7.25% PERP EMTN	EUR	4.000.000	4.258.281,32	1,12
COFACE 5.75% 28-11-33	EUR	1.500.000	1.681.762,78	0,44
MACIF 3.5% PERP	EUR	3.000.000	2.667.622,08	0,70
Grèce			14.372.949,47	3,77
ALPHA SERVICES AND 11.875% PERP	EUR	3.000.000	3.492.926,31	0,92
EFG EUROBANK 10.0% 06-12-32	EUR	2.000.000	2.330.511,80	0,61
NATL BANK OF GREECE 8.0% 03-01-34	EUR	2.000.000	2.302.596,98	0,60
PIRAEUS FINANCIAL HOLDINGS SOCIETE ANONY 7.25% 17-04-34	EUR	2.800.000	3.109.104,40	0,81
PIRAEUS FINANCIAL HOLDINGS SOCIETE ANONY 8.75% PERP	EUR	3.000.000	3.137.809,98	0,82
Irlande			19.332.348,60	5,07
AIB GROUP 6.25% PERP	EUR	3.000.000	3.033.828,00	0,79
AIB GROUP 7.125% PERP	EUR	3.500.000	3.716.072,50	0,97
BANK OF CYPRUS 11.875% PERP	EUR	3.500.000	4.185.652,84	1,10
BK IRELAND GROUP 6.0% PERP	EUR	3.000.000	3.033.898,29	0,79
PERMANENT TSB GROUP 13.25% PERP	EUR	4.510.000	5.362.896,97	1,41
Italie			40.172.908,61	10,53
BANCA POPOLARE DI SONDRIO 3.875% 25-02-32	EUR	2.000.000	2.013.721,18	0,53
BANCO BPM 7.25% PERP	EUR	2.000.000	2.137.871,30	0,56
BANCO BPM 9.5% PERP	EUR	3.000.000	3.428.540,01	0,90
BFF BANK SPA E 4.75% 20-03-29	EUR	4.300.000	4.311.576,58	1,13
BFF BANK SPA E 4.875% 30-03-28	EUR	1.800.000	1.810.454,22	0,47
BPER BANCA 3.875% 25-07-32	EUR	2.000.000	2.012.581,12	0,53
BPER BANCA 6.5% PERP	EUR	2.800.000	2.869.201,78	0,75
BPER BANCA 8.375% PERP	EUR	2.100.000	2.297.426,00	0,60
ICCREA BANCA 4.75% 18-01-32	EUR	2.000.000	2.039.978,42	0,53
INTE 5.5% PERP EMTN	EUR	3.000.000	3.033.022,62	0,79
INTE 9.125% PERP	EUR	3.000.000	3.466.344,87	0,91
MONTE PASCHI 10.5% 23-07-29	EUR	2.000.000	2.524.332,64	0,66
UNICREDIT 4.45% PERP EMTN	EUR	2.000.000	1.958.380,38	0,51
UNICREDIT 6.5% PERP EMTN	EUR	3.000.000	3.127.163,85	0,82
UNICREDIT 7.5% PERP	EUR	3.000.000	3.142.313,64	0,82
Jersey			3.507.898,97	0,92
HBOS TREASURY SERVICE 5.844% PERP	GBP	2.800.000	3.507.898,97	0,92
Luxembourg			1.334.087,92	0,35
GARFUNKELUX HOLDCO 3 6.75% 01-11-25	EUR	2.000.000	1.334.087,92	0,35
Pays-Bas			29.867.283,58	7,83
ABN AMRO BK 4.375% PERP	EUR	3.000.000	2.993.925,45	0,78
ABN AMRO BK 4.75% PERP	EUR	4.000.000	3.948.485,52	1,03
ACHMEA BV 4.625% PERP	EUR	2.000.000	1.953.342,56	0,51
AEGON NV 5.625% PERP	EUR	1.973.000	1.996.744,42	0,52
ASR NEDERLAND NV 4.625% PERP	EUR	3.000.000	2.953.221,06	0,77
ASR NEDERLAND NV 7.0% 07-12-43	EUR	2.000.000	2.374.619,08	0,62
ATHORA NETHERLANDS NV 6.75% PERP	EUR	5.040.000	5.142.546,20	1,35
DE VOLKSBANK NV 7.0% PERP	EUR	3.200.000	3.344.000,07	0,88
STICHTING AK RABOBANK CERTIFICATEN 6.5% PERP	EUR	2.189.600	2.434.654,25	0,64
VAN LANSCHOT KEMPEN NV 8.875% PERP	EUR	2.500.000	2.725.744,97	0,71
Pologne			9.367.577,71	2,45
BANK MILLENNIUM 5.308% 25-09-29	EUR	1.400.000	1.429.820,26	0,37
BANK MILLENNIUM 9.875% 18-09-27	EUR	3.000.000	3.286.111,65	0,86
MBANK SPOLKA AKCYJNA 0.966% 21-09-27	EUR	1.500.000	1.429.712,01	0,37
MBANK SPOLKA AKCYJNA 8.375% 11-09-27	EUR	3.000.000	3.221.933,79	0,84

Tikehau Fund - Tikehau SubFin Fund

Portefeuille-titres au 31/12/24

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Portugal			30.433.812,51	7,97
BCP 3.871% 27-03-30 EMTN	EUR	3.000.000	3.002.755,41	0,79
BCP 6.888% 07-12-27 EMTN	EUR	2.000.000	2.179.411,68	0,57
BCP 8.125% PERP	EUR	4.400.000	4.769.587,02	1,25
CAIXA ECONOMICA MONTEPIO GERAL CEMG 10.0% 30-10-26	EUR	3.000.000	3.167.624,52	0,83
CAIXA ECONOMICA MONTEPIO GERAL CEMG 5.625% 29-05-28	EUR	1.800.000	1.868.344,24	0,49
CAIXA ECONOMICA MONTEPIO GERAL CEMG 8.5% 12-06-34	EUR	3.200.000	3.567.762,49	0,93
FIDELIDADE COMPANHIADE SEGUROS 4.25% 04-09-31	EUR	3.000.000	3.021.522,81	0,79
FIDELIDADE COMPANHIADE SEGUROS 7.75% PERP	EUR	4.600.000	4.908.378,43	1,29
NOVO BAN 9.875% 01-12-33	EUR	3.300.000	3.948.425,91	1,03
République tchèque			2.281.124,23	0,60
RAIFFEISENBANK A S E 4.959% 05-06-30	EUR	2.200.000	2.281.124,23	0,60
Royaume-Uni			51.208.271,30	13,42
BARCLAYS 7.125% PERP	GBP	2.000.000	2.424.711,74	0,64
BARCLAYS 8.5% PERP	GBP	3.000.000	3.754.832,06	0,98
BARCLAYS 8.875% PERP	GBP	2.000.000	2.522.339,93	0,66
BARCLAYS 9.25% PERP	GBP	3.000.000	3.851.533,37	1,01
BARCLAYS BK 6.278% PERP	USD	1.930.000	1.954.508,70	0,51
COVENTRY BLDG 8.75% PERP	GBP	3.500.000	4.368.248,26	1,14
LLOYDS BANKING GROUP 4.947% PERP	EUR	3.000.000	3.004.566,12	0,79
LLOYDS BANKING GROUP 8.5% PERP	GBP	4.000.000	5.010.012,75	1,31
LLOYDS BANKING GROUP 8.5% PERP	GBP	2.000.000	2.505.941,84	0,66
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 5.75% PERP	GBP	4.000.000	4.695.245,54	1,23
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 7.5% PERP	GBP	3.000.000	3.648.911,45	0,96
NATWEST GROUP 4.5% PERP	GBP	3.000.000	3.299.978,34	0,86
NATWEST GROUP 5.125% PERP	GBP	3.500.000	4.046.113,89	1,06
OSB GROUP 9.5% 07-09-28 EMTN	GBP	2.000.000	2.629.324,77	0,69
VIRGIN MONEY UK 8.25% PERP	GBP	2.800.000	3.492.002,54	0,91
Suisse			5.805.602,31	1,52
UBS GROUP AG 6.875% PERP	USD	3.000.000	2.906.063,36	0,76
UBS GROUP AG 7.0% PERP	USD	3.000.000	2.899.538,95	0,76
Obligations à taux variables			22.926.576,82	6,01
Danemark			1.983.457,66	0,52
SYDBANK EUAR10+0.2% PERP	EUR	2.400.000	1.983.457,66	0,52
États-Unis			2.524.831,05	0,66
ENCORE CAPITAL GROUP E3R+4.25% 15-01-28	EUR	2.500.000	2.524.831,05	0,66
France			5.082.205,85	1,33
BNP PAR TMOR+0.25% PERP	EUR	2.922.630	2.730.262,49	0,72
LOUVRE BIDCO SAS E3R+6.5% 15-02-27	EUR	4.000.000	2.351.943,36	0,62
Italie			2.210.710,58	0,58
MONTE PASCHI EUAR05+5.005% 18-01-28	EUR	2.000.000	2.210.710,58	0,58
Luxembourg			2.575.696,26	0,67
ANACAP FIN EU E3R+7.5% 15-07-30	EUR	3.000.000	1.569.767,28	0,41
GARFUNKELUX HOLDCO 3 E3R+6.25% 01-05-26	EUR	1.500.000	1.005.928,98	0,26
Pays-Bas			2.022.830,15	0,53
AEGON NV AUTRE R+0.1% PERP	EUR	2.499.500	2.022.830,15	0,53
Royaume-Uni			6.526.845,27	1,71
BARCLAYS BK E3R+0.71% PERP	EUR	3.000.000	2.933.877,42	0,77
STANDARD CHARTERED SOFR3R+1.77161% PERP	USD	4.000.000	3.592.967,85	0,94
Obligations convertibles			4.383.256,08	1,15

Tikehau Fund - Tikehau SubFin Fund

Portefeuille-titres au 31/12/24

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Belgique			1.913.170,12	0,50
BNP PAR FORTIS E3R+2.0% PERP	EUR	2.000.000	1.913.170,12	0,50
Luxembourg			2.470.085,96	0,65
MITSUBISHI UFJ INVESTOR SERVICES BANKI E3R+4.5% 15-12-50 CV	EUR	4.500.000	2.470.085,96	0,65
Total du portefeuille-titres			370.322.777,22	97,03

Tikehau Fund - Tikehau Short Duration

Tikehau Fund - Tikehau Short Duration

Etat des actifs nets au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		2.512.006.332,50
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	2.406.207.275,45
<i>Prix de revient</i>		2.365.779.064,64
Avoirs en banque et liquidités		68.626.529,25
A recevoir sur souscriptions		2.760.270,68
Intérêts à recevoir sur portefeuille-titres		34.412.257,12
Passifs		9.022.937,94
Découvert bancaire		70.000,00
A payer sur rachats		667.896,01
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.7	4.130.125,40
Commissions de gestion à payer	3	2.803.253,63
Commissions de dépositaire et de sous-dépositaire à payer	5	1.053.464,87
Commissions de performance à payer	4	207,80
A payer sur change, net		24.899,02
Autres passifs		273.091,21
Valeur nette d'inventaire		2.502.983.394,56

Tikehau Fund - Tikehau Short Duration

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/24 au 31/12/24

	<i>Note</i>	<i>Exprimé en EUR</i>
Revenus		101.389.710,81
Intérêts reçus sur obligations, nets		98.789.599,31
Intérêts bancaires		2.592.953,14
Autres revenus		7.158,36
Dépenses		18.760.150,31
Commissions de gestion et de la Société de Gestion	3	15.626.649,52
Commissions de performance	4	207,09
Commissions de dépositaire	5	1.559.518,45
Frais de domiciliation		3.048,54
Frais d'audit		36.089,68
Frais légaux		111.522,08
Frais de transaction	2.11	30.301,10
Rémunération administrateurs		27.696,24
Taxe d'abonnement	6	960.161,83
Intérêts payés sur découvert bancaire		47.702,96
Frais bancaires		3.753,00
Autres dépenses	10	353.499,82
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		82.629.560,50
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2.3	-2.752.453,99
- contrats de change à terme	2.7	-17.770.221,78
- change	2.4	2.419.926,21
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		64.526.810,94
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	53.810.960,96
- contrats de change à terme	2.7	-5.318.845,54
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		113.018.926,36
Dividendes versés	7	-602.855,07
Souscriptions d'actions de capitalisation		1.339.157.352,69
Souscriptions d'actions de distribution		21.645.478,74
Rachats d'actions de capitalisation		-956.026.941,28
Rachats d'actions de distribution		-10.607.319,82
Augmentation / (diminution) nette des actifs		506.584.641,62
Actifs nets au début de l'exercice		1.996.398.752,94
Actifs nets à la fin de l'exercice		2.502.983.394,56

Tikehau Fund - Tikehau Short Duration

Statistiques

		31/12/24	31/12/23	31/12/22
Total des actifs nets	EUR	2.502.983.394,56	1.996.398.752,94	2.058.856.146,63
R - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		7.295.751,791	5.820.072,970	3.721.060,153
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	128,73	123,14	117,19
R - EUR - Distribution				
Nombre d'actions		78.416,734	22.621,135	110,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	98,85	97,20	94,75
R - CHF - Capitalisation				
Nombre d'actions		3.730,000	1.030,000	940,000
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	100,76	98,98	96,17
R - USD - Capitalisation				
Nombre d'actions		4.491,879	11.290,813	6.732,041
Valeur nette d'inventaire par action	USD	112,90	106,38	99,41
R - GBP - Capitalisation				
Nombre d'actions		9.542,777	7.282,995	404,000
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	111,39	105,18	98,89
E - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		15.602,059	34.069,757	496.731,277
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	148,10	140,52	132,64
K1 - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		20.555,000	20.555,000	20.555,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	125,75	119,63	113,25
K2 - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		6.306,000	6.306,000	6.306,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	118,27	113,13	107,66
I - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		2.302.774,722	2.130.883,792	2.332.853,346
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	139,32	132,55	125,47
I - EUR - Distribution				
Nombre d'actions		39.905,972	64.434,927	48.805,104
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	91,35	89,86	87,82
I - CHF - Capitalisation				
Nombre d'actions		16.310,439	14.302,496	8.575,274
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	104,64	102,22	98,75
I - CHF - Distribution				
Nombre d'actions		-	25.980,835	-
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	-	102,30	-
I - USD - Capitalisation				
Nombre d'actions		222.544,538	441.613,252	318.232,989
Valeur nette d'inventaire par action	USD	115,33	108,08	100,52
I-R - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		2.864.408,394	2.744.495,579	3.721.421,891
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	139,10	132,39	125,37
I-R - EUR - Distribution				
Nombre d'actions		141.709,086	36.445,072	177.169,575
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	91,19	89,72	87,38
I-R - CHF - Capitalisation				
Nombre d'actions		7.912,072	12.017,643	33.519,643
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	104,38	101,99	98,59
F - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		477.936,988	495.415,090	387.650,554
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	108,50	103,37	97,99

Tikehau Fund - Tikehau Short Duration

Statistiques

		31/12/24	31/12/23	31/12/22
F - EUR - Distribution				
Nombre d'actions		20.949,047	9.434,801	100,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	98,99	97,36	94,88
F - CHF - Capitalisation				
Nombre d'actions		33.362,000	32.053,910	-
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	104,06	101,81	-
SI - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		1.516.787,845	2.081.418,846	3.665.200,438
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	110,62	105,14	99,42
SI-R - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		1.186.069,016	834.410,032	1.055.331,926
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	108,87	103,52	97,93
SF - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		3.944.874,536	1.953.635,463	2.381.865,890
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	109,08	103,82	98,32

Tikehau Fund - Tikehau Short Duration

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/01/24 au 31/12/24

	Nombre d'actions au 01/01/24	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/12/24
R - EUR - Capitalisation	5.820.072,970	3.927.820,998	2.452.142,177	7.295.751,791
R - EUR - Distribution	22.621,135	70.223,006	14.427,407	78.416,734
R - CHF - Capitalisation	1.030,000	3.320,000	620,000	3.730,000
R - USD - Capitalisation	11.290,813	890,000	7.688,934	4.491,879
R - GBP - Capitalisation	7.282,995	7.259,782	5.000,000	9.542,777
E - EUR - Capitalisation	34.069,757	7.974,185	26.441,883	15.602,059
K1 - EUR - Capitalisation	20.555,000	0,000	0,000	20.555,000
K2 - EUR - Capitalisation	6.306,000	0,000	0,000	6.306,000
I - EUR - Capitalisation	2.130.883,792	1.365.098,519	1.193.207,589	2.302.774,722
I - EUR - Distribution	64.434,927	12.020,177	36.549,132	39.905,972
I - CHF - Capitalisation	14.302,496	5.299,922	3.291,979	16.310,439
I - CHF - Distribution	25.980,835	10.586,398	36.567,233	0,000
I - USD - Capitalisation	441.613,252	144.063,826	363.132,540	222.544,538
I-R - EUR - Capitalisation	2.744.495,579	947.781,438	827.868,623	2.864.408,394
I-R - EUR - Distribution	36.445,072	125.467,353	20.203,339	141.709,086
I-R - CHF - Capitalisation	12.017,643	1.676,637	5.782,208	7.912,072
F - EUR - Capitalisation	495.415,090	259.848,599	277.326,701	477.936,988
F - EUR - Distribution	9.434,801	12.672,067	1.157,821	20.949,047
F - CHF - Capitalisation	32.053,910	2.123,055	814,965	33.362,000
SI - EUR - Capitalisation	2.081.418,846	151.948,292	716.579,293	1.516.787,845
SI-R - EUR - Capitalisation	834.410,032	459.558,823	107.899,839	1.186.069,016
SF - EUR - Capitalisation	1.953.635,463	3.934.577,568	1.943.338,495	3.944.874,536

Tikehau Fund - Tikehau Short Duration

Portefeuille-titres au 31/12/24

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			2.406.207.275,45	96,13
Obligations			1.963.844.287,04	78,46
Allemagne			112.697.082,67	4,50
ALLIANZ SE 3.875% PERP EMTN	USD	3.400.000	2.301.278,73	0,09
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 2.625% 08-12-28	EUR	2.800.000	2.781.947,36	0,11
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 6.125% PERP	EUR	17.200.000	17.394.567,09	0,69
DEUTSCHE BK 4.0% 12-07-28 EMTN	EUR	4.000.000	4.078.332,48	0,16
DEUTSCHE BK 6.0% PERP	USD	7.000.000	6.635.030,56	0,27
DEUTSCHE BOERSE 3.875% 28-09-26	EUR	10.000.000	10.202.204,80	0,41
NIDDA HEALTHCARE HOLDING AG 7.5% 21-08-26	EUR	13.211.910	13.624.155,53	0,54
SCHAEFFLER AG 4.5% 14-08-26	EUR	14.000.000	14.258.695,36	0,57
TECHEM VERWALTUNGSGESELLSCHAFT 674 MBH 6.0% 30-07-26	EUR	17.583.957	17.629.317,58	0,70
TUI CRUISES 6.5% 15-05-26	EUR	3.763.133	3.799.529,18	0,15
VERTICAL MID 4.375% 15-07-27	EUR	20.000.000	19.992.024,00	0,80
Autriche			9.816.141,19	0,39
ERSTE GR BK 5.125% PERP EMTN	EUR	9.800.000	9.816.141,19	0,39
Belgique			22.022.212,38	0,88
BELFIUS SANV 3.625% PERP	EUR	12.000.000	11.962.767,48	0,48
KBC GROUPE 4.5% 06-06-26 EMTN	EUR	10.000.000	10.059.444,90	0,40
Chine			9.421.980,68	0,38
MEITUAN 2.125% 28-10-25	USD	5.000.000	4.713.038,19	0,19
MEITUAN 4.5% 02-04-28	USD	5.000.000	4.708.942,49	0,19
Corée du Sud			11.665.597,68	0,47
KIA CORPORATION 2.375% 14-02-25	USD	4.000.000	3.849.934,62	0,15
SK HYNIX 6.25% 17-01-26	USD	8.000.000	7.815.663,06	0,31
Danemark			40.700.438,64	1,63
DANSKE BK 7.0% PERP	USD	10.000.000	9.696.452,17	0,39
NYKREDIT 0.25% 13-01-26	EUR	7.000.000	6.819.383,06	0,27
NYKREDIT 0.875% 28-07-31	EUR	5.000.000	4.831.427,90	0,19
NYKREDIT 3.875% 05-07-27 EMTN	EUR	8.100.000	8.275.288,94	0,33
SYDBANK 4.125% 30-09-27 EMTN	EUR	10.850.000	11.077.886,57	0,44
Espagne			166.911.126,08	6,67
BANCO DE CREDITO SOCIAL 8.0% 22-09-26	EUR	17.000.000	17.603.492,86	0,70
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 3.25% 02-04-29	EUR	10.600.000	10.628.079,40	0,42
BBVA 4.125% 10-05-26	EUR	10.000.000	10.036.030,40	0,40
BBVA 6.0% PERP	EUR	10.000.000	10.163.431,30	0,41
BBVA 6.5% PERP	USD	7.000.000	6.762.652,37	0,27
CAIXABANK 5.25% PERP	EUR	7.000.000	7.035.147,07	0,28
CELLNEX FINANCE COMPANY SAU 2.25% 12-04-26	EUR	12.000.000	11.913.794,88	0,48
CELLNEX TELECOM 2.875% 18-04-25	EUR	5.000.000	4.996.742,45	0,20
FOOD SERVICE PROJECT SL 5.5% 21-01-27	EUR	10.500.000	10.654.341,39	0,43
GESTAMP AUTOMOCION 3.25% 30-04-26	EUR	10.000.000	9.958.009,80	0,40
IBERCAJA 4.375% 30-07-28	EUR	7.100.000	7.335.705,59	0,29
IBERCAJA 5.625% 07-06-27	EUR	15.000.000	15.572.867,70	0,62
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 2.75% 25-03-25	EUR	15.000.000	14.979.667,50	0,60
LORCA TELECOM BONDCO SAU 4.0% 18-09-27	EUR	10.000.000	10.017.104,00	0,40
NATURGY FINANCE BV 0.875% 15-05-25	EUR	1.300.000	1.291.137,99	0,05
NCG BAN 5.5% 18-05-26 EMTN	EUR	7.800.000	7.872.239,08	0,31
NCG BAN 6.0% PERP	EUR	10.000.000	10.090.682,30	0,40
Estonie			12.510.753,73	0,50
AKTSIASELTS LUMINOR BANK 4.042% 10-09-27	EUR	4.900.000	4.954.417,49	0,20
AKTSIASELTS LUMINOR BANK 7.75% 08-06-27	EUR	7.100.000	7.556.336,24	0,30

Tikehau Fund - Tikehau Short Duration

Portefeuille-titres au 31/12/24

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
États-Unis			131.684.124,54	5,26
AMERICAN TOWER 1.375% 04-04-25	EUR	5.000.000	4.978.546,90	0,20
ATT 3.55% 18-11-25	EUR	10.000.000	10.063.901,80	0,40
BERRY GLOBAL 4.5% 15-02-26	USD	2.000.000	1.906.270,80	0,08
COTY 3.875% 15-04-26	EUR	12.000.000	12.020.963,52	0,48
COTY 4.5% 15-05-27	EUR	8.400.000	8.597.005,54	0,34
COTY 5.0% 15-04-26	USD	1.848.000	1.782.962,04	0,07
DELTA AIR LINES INC SKYMILES IP 4.5% 20-10-25	USD	3.500.000	3.368.960,50	0,13
DRESDNER FUNDING TRUST I 8.151% 30-06-31	USD	5.000.000	5.300.768,03	0,21
ENLINK MIDSTREAM PARTNERS LP 4.15% 01-06-25	USD	5.000.000	4.807.080,83	0,19
FORTIVE 3.7% 13-02-26	EUR	10.350.000	10.446.855,71	0,42
HYATT HOTELS 5.375% 23-04-25	USD	1.029.000	994.036,78	0,04
IQVIA 2.875% 15-09-25	EUR	6.000.000	5.974.715,28	0,24
IQVIA 5.0% 15-05-27	USD	17.000.000	16.138.133,08	0,64
NABORS INDUSTRIES 7.375% 15-05-27	USD	10.000.000	9.656.471,20	0,39
PANTHER BF AGGREGATOR 2 LP 4.375% 15-05-26	EUR	13.000.000	13.013.899,08	0,52
SCIL IV LLC SCIL USA HOLDINGS LLC 4.375% 01-11-26	EUR	8.203.000	8.202.157,06	0,33
TRANSDIGM 5.5% 15-11-27	USD	5.000.000	4.756.256,12	0,19
WARNERMEDIA HOLDINGS INCORPORATION 6.412% 15-03-26	USD	2.000.000	1.933.069,80	0,08
WMG ACQUISITION 2.75% 15-07-28	EUR	7.900.000	7.742.070,47	0,31
Finlande			23.841.218,89	0,95
NORDEA BKP 4.375% 06-09-26	EUR	13.800.000	13.933.469,19	0,56
OP CORPORATE BANK 1.625% 09-06-30	EUR	10.000.000	9.907.749,70	0,40
France			305.500.782,17	12,21
AFFLELOU SAS 4.25% 19-05-26	EUR	1.767.000	1.768.293,25	0,07
AIR FR KLM 1.875% 16-01-25	EUR	5.000.000	4.995.055,95	0,20
AIR FR KLM 7.25% 31-05-26 EMTN	EUR	10.000.000	10.537.110,30	0,42
ARVAL SERVICE LEASE SAFRANCE COMPANY 4.25% 11-11-25	EUR	15.000.000	15.160.837,05	0,61
AYVENS 3.875% 22-02-27	EUR	7.900.000	8.037.544,76	0,32
AYVENS 4.375% 23-11-26	EUR	7.800.000	7.993.622,91	0,32
BANIJAY GROUP SAS 6.5% 01-03-26	EUR	6.870.000	6.884.272,22	0,28
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 1.0% 23-05-25	EUR	13.000.000	12.890.457,19	0,52
BNP PAR 2.0% 24-05-31 EMTN	GBP	1.900.000	2.185.633,22	0,09
BNP PAR 7.375% PERP	USD	7.000.000	6.806.050,28	0,27
BPCE 3.625% 17-04-26 EMTN	EUR	4.900.000	4.947.488,69	0,20
BPCE 4.5% 15-03-25 EMTN	USD	4.954.000	4.776.439,97	0,19
BUREAU VERITAS 1.875% 06-01-25	EUR	5.300.000	5.300.000,00	0,21
CA 1.625% 05-06-30 EMTN	EUR	20.000.000	19.825.093,80	0,79
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 1.625% 10-08-25	EUR	4.000.000	3.972.479,08	0,16
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 3.75% 29-11-26	EUR	8.800.000	8.968.714,74	0,36
EDENRED 3.625% 13-12-26	EUR	7.600.000	7.711.013,50	0,31
EDENRED SA 1.375 15-25 10/03A	EUR	10.000.000	9.965.644,10	0,40
KAPLA 3.375% 15-12-26	EUR	18.000.000	17.884.161,36	0,71
KERING 5.125% 23-11-26 EMTN	GBP	8.800.000	10.690.349,66	0,43
L OREAL S A 3.375% 23-01-27	EUR	9.800.000	9.971.232,95	0,40
LOXAM SAS 2.875% 15-04-26	EUR	9.000.000	8.967.365,64	0,36
LOXAM SAS 3.75% 15-07-26	EUR	4.000.000	3.988.048,52	0,16
ORANGE 2.375% PERP EMTN	EUR	1.800.000	1.792.651,00	0,07
ORANGE 5.0% PERP EMTN	EUR	13.500.000	13.873.640,45	0,55
ORANO 3.375% 23-04-26 EMTN	EUR	9.300.000	9.331.549,69	0,37
PSA BANQUE FRANCE 4.0% 21-01-27	EUR	13.000.000	13.256.631,31	0,53
RCI BANQUE 0.5% 14-07-25 EMTN	EUR	5.000.000	4.933.931,40	0,20
RCI BANQUE 4.625% 02-10-26	EUR	3.900.000	3.984.750,86	0,16
RCI BANQUE 4.625% 13-07-26	EUR	7.000.000	7.129.867,43	0,28
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.375% 06-04-25	EUR	10.000.000	10.002.966,90	0,40
SG 3.0% 12-02-27	EUR	12.800.000	12.785.577,85	0,51

Tikehau Fund - Tikehau Short Duration

Portefeuille-titres au 31/12/24

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
SG 8.0% PERP	USD	8.000.000	7.799.556,75	0,31
SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE 1.875% 15-01-25	EUR	5.700.000	5.697.473,93	0,23
VALEO 1.5% 18-06-25 EMTN	EUR	15.000.000	14.894.687,25	0,60
VEOLIA ENVIRONNEMENT 2.25% PERP	EUR	5.900.000	5.790.588,21	0,23
Grèce			21.488.511,17	0,86
ALPHA BANK 7.5% 16-06-27 EMTN	EUR	7.000.000	7.465.104,99	0,30
PIRAEUS FINANCIAL HOLDINGS SOCIETE ANONY 5.5% 19-02-30	EUR	14.000.000	14.023.406,18	0,56
Hongrie			8.266.437,68	0,33
OTP BANK 4.75% 12-06-28 EMTN	EUR	4.000.000	4.098.821,40	0,16
OTP BANK 6.125% 05-10-27 EMTN	EUR	4.000.000	4.167.616,28	0,17
Îles Caimans			32.323.699,02	1,29
HAIDILAO INTL 2.15% 14-01-26	USD	10.000.000	9.316.832,68	0,37
MELCO RESORTS FINANCE 4.875% 06-06-25	USD	6.000.000	5.759.664,67	0,23
MELCO RESORTS FINANCE 5.25% 26-04-26	USD	4.000.000	3.803.825,39	0,15
MGM CHINA 5.25% 18-06-25	USD	6.000.000	5.773.170,45	0,23
MGM CHINA 5.875% 15-05-26	USD	2.000.000	1.925.532,26	0,08
WYNN MACAU 5.5% 15-01-26	USD	6.000.000	5.744.673,57	0,23
Inde			12.515.441,42	0,50
BHARTI AIRTEL 4.375% 10-06-25	USD	10.000.000	9.621.225,17	0,38
JSW STEEL 5.375% 04-04-25	USD	3.000.000	2.894.216,25	0,12
Indonésie			4.748.660,54	0,19
JPAFA COMFEED INDONESIA TBK 5.375% 23-03-26	USD	5.000.000	4.748.660,54	0,19
Irlande			87.035.580,09	3,48
AIB GROUP 6.25% PERP	EUR	17.300.000	17.495.074,80	0,70
BK IRELAND GROUP 6.0% PERP	EUR	9.000.000	9.101.694,87	0,36
BK IRELAND GROUP 7.5% PERP	EUR	13.000.000	13.244.597,99	0,53
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH 4.375% 08-06-26	EUR	10.833.000	11.018.534,09	0,44
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH 4.75% 25-01-27	EUR	3.700.000	3.821.176,15	0,15
EIRCOM FINANCE 3.5% 15-05-26	EUR	20.000.000	19.937.295,80	0,80
FRESENIUS FINANCE IRELAND 0.0% 01-10-25	EUR	10.000.000	9.796.851,30	0,39
PERMANENT TSB GROUP 3.0% 19-08-31	EUR	2.647.000	2.620.355,09	0,10
Islande			21.777.420,83	0,87
ARION BANK 7.25% 25-05-26	EUR	11.000.000	11.637.966,34	0,46
LANDSBANKINN HF 6.375% 12-03-27	EUR	9.551.000	10.139.454,49	0,41
Italie			173.298.156,96	6,92
AMCO AM COMPANY 1.375% 27-01-25	EUR	6.000.000	5.993.197,44	0,24
ASS GENERALI 4.596% PERP EMTN	EUR	10.000.000	10.083.223,40	0,40
AUTOSTRADA PER L ITALILIA 1.75% 26-06-26	EUR	9.978.000	9.835.685,38	0,39
AUTOSTRADA PER L ITALILIA 4.375% 16-09-25	EUR	10.000.000	10.091.843,90	0,40
BANCO BPM 6.125% PERP	EUR	10.000.000	10.018.528,30	0,40
BANCO BPM 6.5% PERP	EUR	13.000.000	13.283.376,60	0,53
BFF BANK SPA E 4.875% 30-03-28	EUR	7.100.000	7.141.236,09	0,29
CA AUTO BANK 6.0% 06-12-26	GBP	5.900.000	7.219.149,10	0,29
ENGINEERING INGEGNERIA INFORMATICA 5.875% 30-09-26	EUR	10.000.000	9.962.206,30	0,40
FABBRICA ITA SINTETICI 5.625% 01-08-27	EUR	1.000.000	1.006.507,07	0,04
INTE 5.875% PERP	EUR	10.000.000	10.010.940,60	0,40
ITALMATCH CHEMICALS 10.0% 06-02-28	EUR	5.000.000	5.294.192,90	0,21
ITELYUM REGENERATION 4.625% 01-10-26	EUR	10.000.000	9.998.564,40	0,40
LEASYS 4.5% 26-07-26 EMTN	EUR	10.000.000	10.219.272,10	0,41
LEASYS 4.625% 16-02-27 EMTN	EUR	13.700.000	14.130.414,81	0,56
LIBRA GROUP 5.0% 15-05-27	EUR	8.000.000	8.005.566,72	0,32
LOTTOMATICA 7.125% 01-06-28	EUR	1.875.000	1.971.675,86	0,08
MONTE PASCHI 0.875% 08-10-26	EUR	7.000.000	6.790.011,20	0,27
MONTE PASCHI 6.75% 02-03-26	EUR	7.000.000	7.035.798,70	0,28

Tikehau Fund - Tikehau Short Duration

Portefeuille-titres au 31/12/24

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
NEXI 1.625% 30-04-26	EUR	4.722.000	4.620.959,68	0,18
SHIBA BID 4.5% 31-10-28	EUR	600.000	602.144,71	0,02
UNICREDIT 3.875% 11-06-28 EMTN	EUR	9.800.000	9.983.661,70	0,40
Luxembourg			76.471.564,61	3,06
CIRSA FINANCE INTL SARL 10.375% 30-11-27	EUR	13.500.000	14.269.370,80	0,57
CIRSA FINANCE INTL SARL 4.5% 15-03-27	EUR	11.500.000	11.493.867,40	0,46
MATTERHORN TELECOM 3.125% 15-09-26	EUR	10.000.000	9.921.652,50	0,40
MATTERHORN TELECOM 4.0% 15-11-27	EUR	3.900.000	3.903.032,83	0,16
PICARD BOND 5.5% 01-07-27	EUR	7.000.000	6.965.135,38	0,28
SAMSONITE FINCO SARL 3.5% 15-05-26	EUR	20.000.000	19.963.460,40	0,80
SIG COMBIBLOC PURCHASECO SARL 2.125% 18-06-25	EUR	10.000.000	9.955.045,30	0,40
Macao			12.516.266,04	0,50
SANDS CHINA 5.125% 08-08-25	USD	13.000.000	12.516.266,04	0,50
Malte			14.412.444,02	0,58
BANK OF VALLETTA 10.0% 06-12-27	EUR	13.000.000	14.412.444,02	0,58
Maurice			26.932.656,89	1,08
CA MAGNUM 5.375% 31-10-26	USD	10.000.000	9.437.139,21	0,38
DIAMOND II 7.95% 28-07-26	USD	8.000.000	7.839.278,85	0,31
GREENKO SOLAR MAURITIUS 5.55% 29-01-25	USD	10.000.000	9.656.238,83	0,39
Norvège			6.971.702,92	0,28
STATKRAFT AS 1.125% 20-03-25	EUR	7.000.000	6.971.702,92	0,28
Pays-Bas			236.911.038,32	9,47
ABN AMRO BK 4.375% PERP	EUR	5.000.000	4.989.875,75	0,20
ACHMEA BV 3.625% 29-11-25	EUR	2.000.000	2.009.748,14	0,08
DAIMLER TRUCK INTL FINANCE BV 1.25% 06-04-25	EUR	4.400.000	4.379.221,48	0,17
DE VOLKSBANK NV 1.75% 22-10-30	EUR	10.000.000	9.898.890,20	0,40
DSV FINANCE BV 2.875% 06-11-26	EUR	10.000.000	10.043.839,90	0,40
HEINEKEN NV 1.625% 30-03-25	EUR	15.000.000	14.946.939,15	0,60
IBERDROLA INTL BV 3.25% PERP	EUR	10.500.000	10.493.860,86	0,42
ING BANK NEDERLAND NV 4.125% 02-10-26	EUR	5.000.000	5.126.201,25	0,20
ING GROEP NV 6.5% PERP	USD	7.000.000	6.754.478,71	0,27
IPD 3 BV 8.0% 15-06-28	EUR	13.000.000	13.744.538,86	0,55
JDE PEET S BV 0.0% 16-01-26	EUR	16.000.000	15.564.712,80	0,62
JDE PEET S BV 0.244% 16-01-25	EUR	10.000.000	9.986.925,90	0,40
KONINKLIJKE FRIESLANDCAMPINA NV 2.85% PERP	EUR	12.000.000	11.870.843,52	0,47
LSEG NETHERLANDS BV 4.125% 29-09-26	EUR	9.800.000	10.017.332,15	0,40
MERCEDESBENZ INTL FINANCE BV 3.25% 15-09-27	EUR	16.300.000	16.471.618,29	0,66
NIBC BANK NV 6.375% 01-12-25	EUR	9.000.000	9.265.164,30	0,37
NOBIAN FINANCE BV 3.625% 15-07-26	EUR	10.000.000	9.912.380,40	0,40
PPF TELECOM GROUP BV 3.125% 27-03-26	EUR	25.000.000	24.902.336,50	0,99
SUEDZUCKER INTL FINANCE BV 1.0% 28-11-25	EUR	5.319.000	5.231.471,33	0,21
TENNET HOLDING BV 2.374% PERP	EUR	7.000.000	6.944.340,48	0,28
UNITED GROUP BV 4.0% 15-11-27	EUR	10.000.000	9.917.832,50	0,40
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 4.625% PERP	EUR	10.000.000	9.987.129,20	0,40
ZIGGO BOND COMPANY BV 6.0% 15-01-27	USD	15.000.000	14.451.356,65	0,58
Pologne			36.825.311,05	1,47
BANK MILLENNIUM 5.308% 25-09-29	EUR	1.700.000	1.736.210,32	0,07
BANK MILLENNIUM 9.875% 18-09-27	EUR	11.300.000	12.377.687,21	0,49
INPOST 2.25% 15-07-27	EUR	15.000.000	14.656.579,05	0,59
MBANK SPOLKA AKCYJNA 8.375% 11-09-27	EUR	7.500.000	8.054.834,47	0,32
Portugal			48.549.417,96	1,94
BCP 5.625% 02-10-26 EMTN	EUR	4.000.000	4.074.519,32	0,16
BCP 6.888% 07-12-27 EMTN	EUR	11.600.000	12.640.587,74	0,51
BCP 8.75% 05-03-33 EMTN	EUR	6.400.000	7.207.681,92	0,29

Tikehau Fund - Tikehau Short Duration

Portefeuille-titres au 31/12/24

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
CAIXA ECONOMICA MONTEPIO GERAL CEMG 10.0% 30-10-26	EUR	7.800.000	8.235.823,76	0,33
CAIXA ECONOMICA MONTEPIO GERAL CEMG 5.625% 29-05-28	EUR	4.100.000	4.255.672,98	0,17
NOVO BAN 3.5% 09-03-29 EMTN	EUR	12.000.000	12.135.132,24	0,48
République tchèque			23.015.774,40	0,92
CESKA SPORITELNA AS 5.943% 29-06-27	EUR	6.700.000	6.993.582,74	0,28
RAIFFEISENBANK A S E 7.125% 19-01-26	EUR	6.000.000	6.020.945,46	0,24
SAZKA GROUP AS 3.875% 15-02-27	EUR	10.000.000	10.001.246,20	0,40
Royaume-Uni			174.358.115,60	6,97
AVIVA 3.375% 04-12-45 EMTN	EUR	5.000.000	5.009.067,90	0,20
BARCLAYS 7.125% PERP	GBP	7.000.000	8.486.491,08	0,34
DEUCE FIN 5.5% 15-06-27	GBP	4.650.000	5.511.081,00	0,22
HSBC 6.375% PERP	USD	7.000.000	6.769.718,22	0,27
INTL GAME TECHNOLOGY 3.5% 15-06-26	EUR	18.000.000	17.996.720,94	0,72
JAGUAR LAND ROVER AUTOMOTIVE 4.5% 15-01-26	EUR	2.301.000	2.320.728,17	0,09
LLOYDS BANKING GROUP 4.947% PERP	EUR	12.200.000	12.218.568,89	0,49
NATL WESTMINSTER BANK 2.0% 27-08-25	EUR	6.426.000	6.398.323,02	0,26
NATWEST GROUP 3.622% 14-08-30	GBP	10.000.000	11.989.964,68	0,48
NATWEST GROUP 8.0% PERP	USD	12.000.000	11.713.240,97	0,47
PEOPLECERT WISDOM ISSUER 5.75% 15-09-26	EUR	10.000.000	10.090.325,50	0,40
PEU FIN 7.25 23-28 01/07S	EUR	5.000.000	5.235.645,30	0,21
PHOENIX GROUP 5.625% PERP	USD	7.000.000	6.737.691,75	0,27
STANDARD CHARTERED 2.5% 09-09-30	EUR	20.000.000	19.878.986,00	0,79
STANDARD CHARTERED 6.0% PERP	USD	5.000.000	4.826.345,40	0,19
VIRGIN MEDIA SECURED FINANCE 5.0% 15-04-27	GBP	12.569.000	15.104.774,90	0,60
VIRGIN MONEY UK 5.125% 11-12-30	GBP	20.000.000	24.070.441,88	0,96
Suède			75.436.569,20	3,01
MOLNLYCKE HOLDING AB 1.875% 28-02-25	EUR	10.000.000	9.975.490,60	0,40
SBAB BANK AB STATENS BOSTADSFINAN AB 4.875% 26-06-26	EUR	10.000.000	10.076.774,20	0,40
SCANIA CV AB 2.25% 03-06-25	EUR	7.000.000	6.976.041,52	0,28
SWEDBANK AB 3.75% 14-11-25	EUR	10.000.000	10.087.519,20	0,40
SWEDBANK AB 4.625% 30-05-26	EUR	10.000.000	10.063.244,40	0,40
VERISURE HOLDING AB 3.875% 15-07-26	EUR	15.800.000	15.774.153,26	0,63
VERISURE HOLDING AB 9.25% 15-10-27	EUR	5.760.000	6.053.394,53	0,24
VOLVO TREASURY AB 3.125% 08-09-26	EUR	6.400.000	6.429.951,49	0,26
Suisse			23.218.059,67	0,93
UBS GROUP AG 6.875% PERP	USD	10.000.000	9.686.877,88	0,39
UBS GROUP AG 7.0% PERP	USD	14.000.000	13.531.181,79	0,54
Obligations à taux variables			410.858.858,99	16,41
Allemagne			62.092.244,87	2,48
DEUTSCHE BK E3R+0.5% 11-07-25	EUR	15.000.000	15.028.282,05	0,60
IKB DEUTSCHE INDUSTRIEBANK AG EUAR05+3.617% 31-01-28	EUR	22.000.000	21.978.892,32	0,88
JEFFERIES OISEST+0.8% 22-07-26	EUR	20.000.000	20.002.600,00	0,80
PRESTIGEBID E3R+3.75% 01-07-29	EUR	5.000.000	5.082.470,50	0,20
Canada			56.853.273,37	2,27
BANK OF MONTREAL E3R+0.47% 12-04-27	EUR	10.000.000	10.009.214,70	0,40
BANK OF NOVA SCOTIA E3R+0.5% 22-09-25	EUR	10.000.000	10.027.593,20	0,40
CAN IMP BK E3R+0.4% 27-03-26	EUR	1.650.000	1.652.371,18	0,07
CAN IMP BK E3R+0.7% 29-01-27	EUR	8.350.000	8.396.141,59	0,34
ROYAL BANK OF CANADA E3R+0.43% 17-01-25	EUR	10.000.000	10.002.337,50	0,40
TORONTO DOMINION BANK E3R+0.45% 20-01-25	EUR	10.000.000	10.002.844,40	0,40
TORONTO DOMINION BANK E3R+0.45% 21-07-25	EUR	6.750.000	6.762.770,80	0,27
Danemark			10.022.174,50	0,40
DANSKE BK E3R+0.65% 10-04-27	EUR	10.000.000	10.022.174,50	0,40

Tikehau Fund - Tikehau Short Duration

Portefeuille-titres au 31/12/24

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
États-Unis			50.049.499,89	2,00
ATT E3R+0.4% 06-03-25	EUR	12.000.000	12.007.129,20	0,48
KRAFT HEINZ FOODS E3R+0.5% 09-05-25	EUR	15.000.000	15.020.125,65	0,60
MORGAN STANLEY E3R+0.65% 19-03-27	EUR	13.000.000	13.040.837,94	0,52
US BAN E3R+0.8% 21-05-28	EUR	10.000.000	9.981.407,10	0,40
France			59.401.551,33	2,37
AYVENS E3R+0.55% 21-02-25 EMTN	EUR	10.000.000	10.008.195,20	0,40
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM E3R+0.38% 08-09-25	EUR	7.000.000	7.009.777,88	0,28
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM EUAR10+0.1% PERP	EUR	10.000.000	9.939.242,90	0,40
BERTRAND FRANCHISE FINANCE SAS E3R+3.75% 18-07-30	EUR	3.800.000	3.829.651,10	0,15
CLARIANE AUTRE R+9.079% PERP	GBP	3.000.000	3.553.501,10	0,14
GOLDSTORY SAS E3R+4.0% 01-02-30	EUR	5.000.000	5.042.908,80	0,20
SG E3R+0.5% 19-01-26 EMTN	EUR	5.000.000	5.013.389,90	0,20
VINCI E3R+0.25% 13-05-26 EMTN	EUR	15.000.000	15.004.884,45	0,60
Italie			42.322.889,55	1,69
BANCA IFIS EUAR05+4.251% 17-10-27	EUR	10.200.000	10.971.796,77	0,44
INTE E3R+0.8% 16-11-25 EMTN	EUR	13.000.000	13.062.215,66	0,52
ITALMATCH CHEMICALS E3R+5.5% 06-02-28	EUR	8.000.000	8.115.191,92	0,32
LOTTOMATICA E3R+4.0% 15-12-30	EUR	10.000.000	10.173.685,20	0,41
Luxembourg			30.286.142,50	1,21
BANQUE INTLE A LUXEMBOURG E3R+1.0% 24-05-27	EUR	20.000.000	20.136.753,60	0,80
ROSSINI SARL E3R+3.875% 31-12-29	EUR	10.000.000	10.149.388,90	0,41
Pays-Bas			53.976.061,03	2,16
ABN AMRO BK E3R+0.35% 10-01-25	EUR	15.800.000	15.801.624,08	0,63
ABN AMRO BK E3R+0.6% 15-01-27	EUR	13.000.000	13.083.060,12	0,52
ING BANK NEDERLAND NV E3R+0.66% 02-10-26	EUR	5.000.000	5.044.424,05	0,20
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV E3R+0.34% 31-08-25	EUR	13.000.000	13.015.009,54	0,52
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV E3R+0.68% 09-02-27	EUR	7.000.000	7.031.943,24	0,28
Royaume-Uni			45.855.021,95	1,83
BARCLAYS BK E3R+0.71% PERP	EUR	18.000.000	17.603.264,52	0,70
LLOYDS BANKING GROUP E3R+0.7% 05-03-27	EUR	7.000.000	7.025.592,21	0,28
LLOYDS BANKING GROUP SOFFRAT+1.06% 26-11-28	USD	5.800.000	5.612.746,29	0,22
NATL WESTMINSTER BANK E3R+0.98% 13-01-26	EUR	15.496.000	15.613.418,93	0,62
Obligations convertibles			27.065.146,54	1,08
Autriche			7.849.951,44	0,31
AMSOSRAM AG ZCP 05-03-25 CV	EUR	8.000.000	7.849.951,44	0,31
Belgique			14.348.775,90	0,57
BNP PAR FORTIS E3R+2.0% PERP	EUR	15.000.000	14.348.775,90	0,57
France			4.866.419,20	0,19
WORLDLINE ZCP 30-07-25 CV	EUR	41.862	4.866.419,20	0,19
Produits structurés			4.438.982,88	0,18
France			4.438.982,88	0,18
AXA AUTRE R+0.0% PERP EMTN	EUR	4.621.000	4.438.982,88	0,18
Total du portefeuille-titres			2.406.207.275,45	96,13

Tikehau Fund - Tikehau International Cross Assets

Tikehau Fund - Tikehau International Cross Assets

Etat des actifs nets au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		377.529.644,83
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	344.924.026,39
<i>Prix de revient</i>		317.293.711,22
Options (positions longues) à la valeur d'évaluation	2.6	3.345.778,64
<i>Options achetées au prix de revient</i>		2.525.296,78
Avoirs en banque et liquidités		24.986.691,99
A recevoir sur souscriptions		401.876,14
Dividendes à recevoir sur portefeuille-titres		6.006,30
Intérêts à recevoir sur portefeuille-titres		3.862.660,84
Autres actifs		2.604,53
Passifs		5.446.741,79
Options (positions courtes) à la valeur d'évaluation	2.6	2.595.978,08
<i>Options vendues au prix de revient</i>		2.325.789,15
Découvert bancaire		63.524,05
A payer sur rachats		180.812,97
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.7	1.015.933,50
Moins-value nette non réalisée sur contrats futures	2.8	640.915,18
Commissions de gestion à payer	3	748.531,94
Commissions de dépositaire et de sous-dépositaire à payer	5	159.406,92
Autres passifs		41.639,15
Valeur nette d'inventaire		372.082.903,04

Tikehau Fund - Tikehau International Cross Assets

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/24 au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		18.352.577,40
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		1.116.580,63
Intérêts reçus sur obligations, nets		16.260.362,30
Intérêts reçus sur swaps		13.888,89
Intérêts bancaires		953.344,50
Rétrocessions de frais de gestion		6.864,19
Autres revenus		1.536,89
Dépenses		6.039.660,01
Commissions de gestion et de la Société de Gestion	3	4.650.370,05
Commissions de dépositaire	5	292.184,16
Frais de domiciliation		2.128,94
Frais d'audit		6.160,37
Frais légaux		48.567,84
Frais de transaction	2.11	253.618,34
Rémunération administrateurs		13.387,88
Taxe d'abonnement	6	162.630,35
Intérêts payés sur découvert bancaire		16.034,52
Intérêts payés sur swaps		504.861,13
Frais bancaires		4.331,99
Autres dépenses	10	85.384,44
Revenus / (Pertés) net(te)s des investissements		12.312.917,39
Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2.3	19.030.562,22
- options	2.6	580.264,41
- contrats de change à terme	2.7	-6.480.316,91
- contrats futures	2.8	-3.904.685,02
- swaps	2.9	-727.803,31
- change	2.4	4.006.737,64
Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s		24.817.676,42
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	960.259,56
- options	2.6	819.298,59
- contrats de change à terme	2.7	-2.160.198,73
- contrats futures	2.8	-145.631,19
- swaps	2.9	797.413,04
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		25.088.817,69
Souscriptions d'actions de capitalisation		81.311.373,03
Rachats d'actions de capitalisation		-150.401.583,25
Augmentation / (diminution) nette des actifs		-44.001.392,53
Actifs nets au début de l'exercice		416.084.295,57
Actifs nets à la fin de l'exercice		372.082.903,04

Tikehau Fund - Tikehau International Cross Assets

Statistiques

		31/12/24	31/12/23	31/12/22
Total des actifs nets	EUR	372.082.903,04	416.084.295,57	610.036.852,66
C - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		11.331,277	17.770,059	24.563,619
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.762,68	1.635,67	1.500,73
E - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		14.031,428	14.037,428	16.698,520
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	872,85	809,16	741,69
I - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		13.249,568	30.375,516	30.194,332
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	688,33	642,65	593,26
I-R - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		20.588,452	20.171,851	56.436,820
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	687,34	641,97	592,84
R - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		339.721,422	411.620,615	650.912,623
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	715,29	672,44	625,04
F - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		22.282,951	19.184,813	75.530,277
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	601,49	562,09	519,31
S - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		87.098,084	86.286,642	106.141,781
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	691,06	644,55	594,43
R - CHF - Capitalisation				
Nombre d'actions		-	-	2.725,000
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	-	-	92,40

Tikehau Fund - Tikehau International Cross Assets

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/01/24 au 31/12/24

	Nombre d'actions au 01/01/24	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/12/24
C - EUR - Capitalisation	17.770,059	4.399,386	10.838,168	11.331,277
E - EUR - Capitalisation	14.037,428	0,000	6,000	14.031,428
I - EUR - Capitalisation	30.375,516	182,268	17.308,216	13.249,568
I-R - EUR - Capitalisation	20.171,851	11.780,643	11.364,041	20.588,452
R - EUR - Capitalisation	411.620,615	32.899,894	104.799,086	339.721,422
F - EUR - Capitalisation	19.184,813	13.045,524	9.947,386	22.282,951
S - EUR - Capitalisation	86.286,642	51.742,243	50.930,801	87.098,084

Tikehau Fund - Tikehau International Cross Assets

Portefeuille-titres au 31/12/24

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			337.210.715,00	90,63
Actions			100.183.710,58	26,93
Allemagne			2.369.197,70	0,64
BEIERSDORF AG	EUR	9.542	1.183.208,00	0,32
SAP SE	EUR	5.019	1.185.989,70	0,32
Danemark			2.689.614,93	0,72
COLOPLAST-B	DKK	25.512	2.689.614,93	0,72
Espagne			5.909.644,90	1,59
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	59.257	4.041.327,40	1,09
IBERDROLA SA	EUR	140.475	1.868.317,50	0,50
États-Unis			54.844.628,17	14,74
AGILENT TECHNOLOGIES INC	USD	14.168	1.838.166,13	0,49
ALPHABET INC-CL A	USD	20.048	3.665.156,60	0,99
AMAZON.COM INC	USD	36.413	7.715.146,14	2,07
AMETEK INC	USD	6.100	1.061.940,22	0,29
ARISTA NETWORKS INC	USD	34.956	3.731.408,26	1,00
COCA-COLA CO/THE	USD	21.561	1.296.429,44	0,35
FASTENAL CO	USD	40.440	2.808.479,79	0,75
IDEXX LABORATORIES INC	USD	3.350	1.337.605,87	0,36
JPMORGAN CHASE & CO	USD	8.140	1.884.436,14	0,51
MICROSOFT CORP	USD	18.439	7.505.952,48	2,02
NVR INC	USD	268	2.116.901,06	0,57
PROCTER & GAMBLE CO/THE	USD	8.156	1.320.540,25	0,35
S&P GLOBAL INC	USD	7.165	3.446.216,57	0,93
STRYKER CORP	USD	6.394	2.223.342,22	0,60
VISA INC-CLASS A SHARES	USD	19.776	6.036.029,78	1,62
WABTEC CORP	USD	6.050	1.107.749,77	0,30
WATERS CORP	USD	3.491	1.250.752,02	0,34
ZOETIS INC	USD	28.588	4.498.375,43	1,21
Finlande			4.007.784,00	1,08
KONE OYJ-B	EUR	85.272	4.007.784,00	1,08
France			9.126.748,62	2,45
AIR LIQUIDE SA	EUR	11.326	1.777.275,92	0,48
ESSILORLUXOTTICA	EUR	6.925	1.631.530,00	0,44
HERMES INTERNATIONAL	EUR	902	2.094.444,00	0,56
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	2.431	1.544.900,50	0,42
PERNOD RICARD SA	EUR	8.753	954.077,00	0,26
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	4.668	1.124.521,20	0,30
Irlande			2.667.006,13	0,72
ACCENTURE PLC-CL A	USD	7.850	2.667.006,13	0,72
Italie			2.915.675,05	0,78
DAVIDE CAMPARI-MILANO NV	EUR	191.387	1.151.766,97	0,31
TERNA-RETE ELETTRICA NAZIONA	EUR	231.484	1.763.908,08	0,47
Pays-Bas			4.487.564,40	1,21
ASML HOLDING NV	EUR	6.612	4.487.564,40	1,21
Royaume-Uni			8.885.364,71	2,39
INTERCONTINENTAL HOTELS GROU	GBP	37.577	4.524.457,89	1,22
INTERTEK GROUP PLC	GBP	59.370	3.395.402,98	0,91
UNILEVER PLC	EUR	17.593	965.503,84	0,26

Tikehau Fund - Tikehau International Cross Assets

Portefeuille-titres au 31/12/24

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Suisse			2.280.481,97	0,61
ALCON INC	CHF	12.824	1.051.091,52	0,28
SIKA AG-REG	CHF	5.345	1.229.390,45	0,33
Obligations			195.282.287,23	52,48
Allemagne			19.662.911,62	5,28
CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL 7.5% 15-05-30	EUR	1.000.000	987.211,67	0,27
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 6.125% PERP	EUR	2.600.000	2.629.411,30	0,71
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 7.875% PERP	EUR	1.200.000	1.319.036,32	0,35
CT INVESTMENT 6.375% 15-04-30	EUR	1.000.000	1.046.132,16	0,28
DEUTSCHE BK 7.375% PERP	EUR	1.400.000	1.429.629,90	0,38
DEUTSCHE BK 8.125% PERP	EUR	4.000.000	4.200.029,52	1,13
FRESSNAPF HOLDING SE 5.25% 31-10-31	EUR	1.900.000	1.961.183,06	0,53
NIDDA HEALTHCARE HOLDING AG 7.0% 21-02-30	EUR	1.500.000	1.582.649,13	0,43
NIDDA HEALTHCARE HOLDING AG 7.5% 21-08-26	EUR	1.321.191	1.362.415,56	0,37
ONE HOTELS 7.75% 02-04-31	EUR	1.700.000	1.835.275,97	0,49
TELE COLUMBUS AG 0.0% 01-01-29	EUR	1.575.000	1.309.937,03	0,35
Autriche			4.903.031,60	1,32
AMSOSRAM AG 10.5% 30-03-29	EUR	3.000.000	2.967.417,54	0,80
ERSTE GR BK 4.25% PERP	EUR	2.000.000	1.935.614,06	0,52
Belgique			2.064.805,58	0,55
KBC GROUPE 6.25% PERP	EUR	2.000.000	2.064.805,58	0,55
Chypre			2.197.865,16	0,59
BANK OF CYPRUS 7.375% 25-07-28	EUR	2.000.000	2.197.865,16	0,59
Danemark			1.949.746,91	0,52
JYSKE BANK DNK 7.0% PERP	EUR	1.850.000	1.949.746,91	0,52
Espagne			23.276.237,05	6,26
BANCO DE BADELL 5.75% PERP	EUR	2.000.000	2.012.190,22	0,54
BANCO DE BADELL 6.0% 16-08-33	EUR	1.000.000	1.066.192,72	0,29
BANKINTER 6.25% PERP	EUR	3.000.000	3.041.067,69	0,82
BBVA 6.875% PERP	EUR	2.000.000	2.099.308,42	0,56
CAIXABANK 5.875% PERP	EUR	2.000.000	2.057.500,04	0,55
IBERCAJA 4.375% 30-07-28	EUR	1.800.000	1.859.756,35	0,50
IBERCAJA 9.125% PERP	EUR	3.000.000	3.263.563,14	0,88
NCG BAN 10.625% PERP	EUR	1.000.000	1.151.984,46	0,31
NCG BAN 8.375% 23-09-33 EMTN	EUR	1.000.000	1.143.864,76	0,31
NEINOR HOMES 5.875% 15-02-30	EUR	2.000.000	2.089.573,82	0,56
UNICAJA BANCO SA E 4.875% PERP	EUR	3.600.000	3.491.235,43	0,94
États-Unis			4.779.726,54	1,28
COTY 4.5% 15-05-27	EUR	2.600.000	2.660.977,90	0,72
EMERALD DEBT MERGER SUB LLC 6.375% 15-12-30	EUR	2.000.000	2.118.748,64	0,57
France			19.689.844,68	5,29
ALTAREA COGEDIM 5.5% 02-10-31	EUR	2.000.000	2.055.610,98	0,55
BNP PAR 7.375% PERP	EUR	1.000.000	1.084.384,30	0,29
CA 7.25% PERP EMTN	EUR	2.000.000	2.129.140,66	0,57
GOLDSTORY SAS 6.75% 01-02-30	EUR	2.000.000	2.093.700,88	0,56
HOLDING D INFRASTRUCTURES DES METIERS 4.875% 24-10-29	EUR	2.000.000	2.059.496,36	0,55
ILIAD HOLDING SAS 5.375% 15-04-30	EUR	1.800.000	1.853.331,03	0,50
LABORATOIRE EIMER SELAS 5.0% 01-02-29	EUR	1.702.000	1.496.881,77	0,40
LOXAM SAS 6.375% 31-05-29	EUR	2.000.000	2.111.162,38	0,57
MOBILUX FINANCE SAS 7.0% 15-05-30	EUR	1.000.000	1.043.100,92	0,28
PICARD GROUPE 6.375% 01-07-29	EUR	1.500.000	1.564.054,51	0,42
SG 8.0% PERP	USD	1.000.000	974.944,59	0,26
WORLDLINE 5.25% 27-11-29	EUR	1.200.000	1.224.036,30	0,33

Tikehau Fund - Tikehau International Cross Assets

Portefeuille-titres au 31/12/24

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Grèce			8.526.767,49	2,29
ALPHA SERVICES AND 7.5% PERP	EUR	1.500.000	1.578.390,00	0,42
NATL BANK OF GREECE 8.0% 03-01-34	EUR	2.000.000	2.302.596,98	0,62
PIRAEUS FINANCIAL HOLDINGS SOCIETE ANONY 7.25% 17-04-34	EUR	2.300.000	2.553.907,19	0,69
PIRAEUS FINANCIAL HOLDINGS SOCIETE ANONY 8.75% PERP	EUR	2.000.000	2.091.873,32	0,56
Hong-Kong			938.548,00	0,25
STUDIO CITY FINANCE 6.5% 15-01-28	USD	1.000.000	938.548,00	0,25
Irlande			6.971.856,02	1,87
AIB GROUP 6.25% PERP	EUR	1.500.000	1.516.914,00	0,41
ENERGIA GROUP ROI HOLDINGS DAC 6.875% 31-07-28	EUR	888.000	931.535,96	0,25
PERMANENT TSB GROUP 13.25% PERP	EUR	2.000.000	2.378.224,82	0,64
PERMANENT TSB GROUP 6.625% 25-04-28	EUR	2.000.000	2.145.181,24	0,58
Italie			22.405.848,63	6,02
ALMAVIVA THE ITALIAN INNOVATION 5.0% 30-10-30	EUR	2.000.000	2.038.441,44	0,55
BANCO BPM 7.25% PERP	EUR	1.000.000	1.068.935,65	0,29
BANCO BPM 9.5% PERP	EUR	2.500.000	2.857.116,67	0,77
BFF BANK SPA E 4.875% 30-03-28	EUR	1.800.000	1.810.454,22	0,49
BPER BANCA 6.5% PERP	EUR	1.900.000	1.946.958,35	0,52
BPER BANCA 8.375% PERP	EUR	2.000.000	2.188.024,76	0,59
CENTURION BID 11.125% 15-05-28	EUR	2.000.000	2.109.885,26	0,57
FABBRICA ITA SINTETICI 5.625% 01-08-27	EUR	2.000.000	2.013.014,14	0,54
INTE 7.75% PERP	EUR	1.000.000	1.059.306,28	0,28
INTE 9.125% PERP	EUR	1.000.000	1.155.448,29	0,31
LEASYS 4.5% 26-07-26 EMTN	EUR	1.000.000	1.021.927,21	0,27
LOTTOMATICA 7.125% 01-06-28	EUR	1.000.000	1.051.560,46	0,28
UNICREDIT 6.5% PERP EMTN	EUR	2.000.000	2.084.775,90	0,56
Luxembourg			7.255.518,28	1,95
CIRSA FINANCE INTL SARL 10.375% 30-11-27	EUR	1.800.000	1.902.582,77	0,51
CIRSA FINANCE INTL SARL 6.5% 15-03-29	EUR	2.000.000	2.112.797,76	0,57
GARFUNKELUX HOLDCO 3 6.75% 01-11-25	EUR	2.000.000	1.334.087,92	0,36
ROSSINI SARL 6.75% 31-12-29	EUR	1.800.000	1.906.049,83	0,51
Malte			2.217.299,08	0,60
BANK OF VALLETTA 10.0% 06-12-27	EUR	2.000.000	2.217.299,08	0,60
Maurice			914.374,12	0,25
INDIA CLEAN ENERGY 4.5% 18-04-27	USD	1.000.000	914.374,12	0,25
Pays-Bas			17.931.144,72	4,82
ATHORA NETHERLANDS NV 6.75% PERP	EUR	2.300.000	2.346.796,88	0,63
BOELS TOPHOLDING BV 5.75% 15-05-30	EUR	2.550.000	2.665.292,87	0,72
DE VOLKSBANK NV 7.0% PERP	EUR	2.000.000	2.090.000,04	0,56
IPD 3 BV 8.0% 15-06-28	EUR	2.000.000	2.114.544,44	0,57
SUMMER BIDCO BV 10.0% 15-02-29	EUR	3.626.802	3.710.027,68	1,00
WPAP TELECOM HOLDINGS III BV 5.5% 15-01-30	EUR	3.000.000	2.989.805,31	0,80
ZIGGO BOND COMPANY BV 6.125% 15-11-32	EUR	2.000.000	2.014.677,50	0,54
Pologne			5.812.959,44	1,56
BANK MILLENNIUM 5.308% 25-09-29	EUR	800.000	817.040,15	0,22
BANK MILLENNIUM 9.875% 18-09-27	EUR	2.600.000	2.847.963,43	0,77
MBANK SPOLKA AKCYJNA 8.375% 11-09-27	EUR	2.000.000	2.147.955,86	0,58
Portugal			11.200.747,64	3,01
BCP 6.888% 07-12-27 EMTN	EUR	2.000.000	2.179.411,68	0,59
BCP 8.125% PERP	EUR	2.000.000	2.167.994,10	0,58
CAIXA ECONOMICA MONTEPIO GERAL CEMG 5.625% 29-05-28	EUR	1.800.000	1.868.344,24	0,50
CAIXA ECONOMICA MONTEPIO GERAL CEMG 8.5% 12-06-34	EUR	1.600.000	1.783.881,25	0,48
FIDELIDADE COMPANHIADE SEGUROS 7.75% PERP	EUR	3.000.000	3.201.116,37	0,86

Tikehau Fund - Tikehau International Cross Assets

Portefeuille-titres au 31/12/24

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
République tchèque			1.347.937,05	0,36
RAIFFEISENBANK A S E 4.959% 05-06-30	EUR	1.300.000	1.347.937,05	0,36
Royaume-Uni			20.018.339,39	5,38
ALLWYN ENTERTAINMENT FINANCING UK 7.25% 30-04-30	EUR	2.000.000	2.143.143,56	0,58
AMBER FIN 6.625% 15-07-29	EUR	2.100.000	2.225.942,11	0,60
COVENTRY BLDG 8.75% PERP	GBP	1.750.000	2.184.124,13	0,59
KIER GROUP 9.0% 15-02-29	GBP	2.000.000	2.548.294,96	0,68
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 7.5% PERP	GBP	2.000.000	2.432.607,64	0,65
OEG FINANCE 7.25% 27-09-29	EUR	1.900.000	1.993.170,68	0,54
PEOPLECERT WISDOM ISSUER 5.75% 15-09-26	EUR	3.000.000	3.027.097,65	0,81
PEU FIN 7.25 23-28 01/07S	EUR	2.000.000	2.094.258,12	0,56
PROJECT GRAND UK 9.0% 01-06-29	EUR	1.300.000	1.369.700,54	0,37
Suède			11.216.778,23	3,01
ASMODEE GROUP AB 5.75% 15-12-29	EUR	3.000.000	3.106.518,99	0,83
ASSEMBLIN GROUP AB 6.25% 01-07-30	EUR	2.000.000	2.094.625,18	0,56
SWEDBANK AB 4.625% 30-05-26	EUR	2.000.000	2.012.648,88	0,54
VERISURE HOLDING AB 3.875% 15-07-26	EUR	2.000.000	1.996.728,26	0,54
VERISURE MIDHOLDING AB 5.25% 15-02-29	EUR	2.000.000	2.006.256,92	0,54
Obligations à taux variables			40.097.993,22	10,78
Allemagne			5.802.132,97	1,56
CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL E3R+4.75% 15-05-30	EUR	1.500.000	1.453.897,94	0,39
IKB DEUTSCHE INDUSTRIEBANK AG EUAR05+3.617% 31-01-28	EUR	1.300.000	1.298.752,73	0,35
PRESTIGEBID E3R+3.75% 01-07-29	EUR	3.000.000	3.049.482,30	0,82
France			9.297.925,70	2,50
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM EUAR10+0.1% PERP	EUR	2.000.000	1.987.848,58	0,53
BERTRAND FRANCHISE FINANCE SAS E3R+3.75% 18-07-30	EUR	1.000.000	1.007.802,92	0,27
KAPLA E3R+3.5% 31-07-30	EUR	2.000.000	2.010.256,02	0,54
LOUVRE BIDCO SAS E3R+6.5% 15-02-27	EUR	4.000.000	2.351.943,36	0,63
NOVA ALEXANDRE III SAS E3R+5.25% 15-07-29	EUR	2.000.000	1.940.074,82	0,52
Italie			14.749.633,59	3,96
CASTELLO BC BID E3R+4.5% 14-11-31	EUR	2.000.000	2.010.867,34	0,54
CEME E3R+4.5% 30-09-31	EUR	1.500.000	1.491.649,91	0,40
DELLA TOFFOLA FRANCE E3R+4.25% 05-11-31	EUR	2.000.000	1.958.020,58	0,53
INTL DESIGN GROUP E3R+3.875% 15-12-29	EUR	2.000.000	2.006.262,54	0,54
LA DORIA E3R+4.5% 12-11-29	EUR	2.000.000	2.036.153,00	0,55
LOTTOMATICA E3R+4.0% 15-12-30	EUR	1.200.000	1.220.842,22	0,33
NW GLOBAL VENDING E3R+5.25% 09-04-29	EUR	2.000.000	2.012.173,14	0,54
TEAMSYSTEM E3R+3.5% 31-07-31	EUR	2.000.000	2.013.664,86	0,54
Luxembourg			2.029.877,78	0,55
ROSSINI SARL E3R+3.875% 31-12-29	EUR	2.000.000	2.029.877,78	0,55
Pays-Bas			4.436.406,64	1,19
AEGON NV AUTRE R+0.1% PERP	EUR	3.000.000	2.427.881,76	0,65
IPD 3 BV E3R+3.375% 15-06-31	EUR	2.000.000	2.008.524,88	0,54
Royaume-Uni			3.782.016,54	1,02
BARCLAYS BK E3R+0.71% PERP	EUR	1.500.000	1.466.938,71	0,39
LLOYDS BANKING GROUP SOFFRAT+1.06% 26-11-28	USD	1.000.000	967.714,88	0,26
STANDARD CHARTERED SOFR3R+1.77161% PERP	USD	1.500.000	1.347.362,95	0,36
Obligations convertibles			1.646.723,97	0,44
Luxembourg			1.646.723,97	0,44
MITSUBISHI UFJ INVESTOR SERVICES BANKI E3R+4.5% 15-12-50 CV	EUR	3.000.000	1.646.723,97	0,44
Autres valeurs mobilières			114.684,44	0,03

Tikehau Fund - Tikehau International Cross Assets

Portefeuille-titres au 31/12/24

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Actions			114.684,44	0,03
États-Unis			114.684,44	0,03
STARWOOD ERE CO-INVEST L.L.C.	USD	50.000	114.684,44	0,03
Organismes de placement collectif			7.598.626,95	2,04
Actions/Parts de fonds d'investissements			7.598.626,95	2,04
France			7.598.626,95	2,04
SOFIDY SELECTION 1 E C	EUR	71.108	7.598.626,95	2,04
Total du portefeuille-titres			344.924.026,39	92,70

Tikehau Fund - Tikehau Impact Credit

Tikehau Fund - Tikehau Impact Credit

Etat des actifs nets au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		25.645.955,30
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	23.967.010,78
<i>Prix de revient</i>		23.027.228,89
Avoirs en banque et liquidités		1.338.706,83
A recevoir sur souscriptions		1.615,16
Intérêts à recevoir sur portefeuille-titres		338.622,53
Passifs		110.442,29
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.7	59.162,08
Commissions de gestion à payer	3	35.009,49
Commissions de dépositaire et de sous-dépositaire à payer	5	10.514,77
Commissions de performance à payer	4	4.503,03
Autres passifs		1.252,92
Valeur nette d'inventaire		25.535.513,01

Tikehau Fund - Tikehau Impact Credit

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/24 au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		1.901.539,22
Intérêts reçus sur obligations, nets		1.832.596,15
Intérêts bancaires		68.482,64
Autres revenus		460,43
Dépenses		361.050,73
Commissions de gestion et de la Société de Gestion	3	215.786,68
Commissions de performance	4	4.503,03
Commissions de dépositaire	5	37.030,55
Frais de domiciliation		1.687,44
Frais d'audit		14.573,06
Frais légaux		11.179,99
Frais de transaction	2.11	7.689,97
Rémunération administrateurs		10.518,99
Taxe d'abonnement	6	4.675,88
Intérêts payés sur découvert bancaire		101,43
Frais bancaires		2.185,50
Autres dépenses	10	51.118,21
Revenus / (Pertés) net(te)s des investissements		1.540.488,49
Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2.3	-242.646,56
- contrats de change à terme	2.7	-485.389,45
- change	2.4	132.532,81
Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s		944.985,29
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	1.926.142,89
- contrats de change à terme	2.7	-123.010,93
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		2.748.117,25
Dividendes versés	7	-10,00
Souscriptions d'actions de capitalisation		6.890.283,56
Rachats d'actions de capitalisation		-20.094.872,26
Augmentation / (diminution) nette des actifs		-10.456.481,45
Actifs nets au début de l'exercice		35.991.994,46
Actifs nets à la fin de l'exercice		25.535.513,01

Tikehau Fund - Tikehau Impact Credit

Statistiques

		31/12/24	31/12/23	31/12/22
Total des actifs nets	EUR	25.535.513,01	35.991.994,46	36.889.347,90
R - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		42.476,035	13.306,913	14.296,836
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	99,23	92,80	84,74
R - EUR - Distribution				
Nombre d'actions		1,000	1,000	1,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	92,38	88,92	83,79
E - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		22,000	844,359	1,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	103,34	95,43	86,07
I - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		29.400,836	66.550,773	116.857,404
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	101,35	94,21	85,40
I - USD - Capitalisation				
Nombre d'actions		100,000	100,000	100,000
Valeur nette d'inventaire par action	USD	107,50	98,30	87,37
I-R - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		1,000	1,000	1,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	102,08	94,59	85,57
I-R - EUR - Distribution				
Nombre d'actions		1,000	1,000	1,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	92,58	89,40	84,10
F - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		1,000	1.000,500	1.000,500
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	101,01	93,65	85,01
F - EUR - Distribution				
Nombre d'actions		1,000	1,000	1,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	87,10	84,83	81,55
S - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		1,000	1,000	1,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	103,24	95,32	85,88
SI - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		179.900,000	299.900,000	299.900,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	101,88	94,38	85,38
SI-R - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		1,000	1,000	1,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	103,48	95,50	85,98
SF - EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		1,000	1,000	1,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	102,18	94,69	85,66

Tikehau Fund - Tikehau Impact Credit

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/01/24 au 31/12/24

	Nombre d'actions au 01/01/24	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/12/24
R - EUR - Capitalisation	13.306,913	33.559,138	4.390,016	42.476,035
R - EUR - Distribution	1,000	0,000	0,000	1,000
E - EUR - Capitalisation	844,359	21,000	843,359	22,000
I - EUR - Capitalisation	66.550,773	38.024,278	75.174,215	29.400,836
I - USD - Capitalisation	100,000	0,000	0,000	100,000
I-R - EUR - Capitalisation	1,000	0,000	0,000	1,000
I-R - EUR - Distribution	1,000	0,000	0,000	1,000
F - EUR - Capitalisation	1.000,500	0,000	999,500	1,000
F - EUR - Distribution	1,000	0,000	0,000	1,000
S - EUR - Capitalisation	1,000	0,000	0,000	1,000
SI - EUR - Capitalisation	299.900,000	0,000	120.000,000	179.900,000
SI-R - EUR - Capitalisation	1,000	0,000	0,000	1,000
SF - EUR - Capitalisation	1,000	0,000	0,000	1,000

Tikehau Fund - Tikehau Impact Credit

Portefeuille-titres au 31/12/24

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			23.967.010,78	93,86
Obligations			23.204.244,96	90,87
Allemagne			2.751.561,71	10,78
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 6.125% PERP	EUR	400.000	404.524,82	1,58
DEUTSCHE BK 7.375% PERP	EUR	400.000	408.465,68	1,60
HAPAG LLOYD 2.5% 15-04-28	EUR	360.000	351.009,28	1,37
NOVELIS SHEET INGOT 3.375% 15-04-29	EUR	490.000	471.843,68	1,85
TECHEM VERWALTUNGSGESELLSCHAFT 674 MBH 6.0% 30-07-26	EUR	527.519	528.879,52	2,07
VERTICAL HOLD 6.625% 15-07-28	EUR	585.000	586.838,73	2,30
Autriche			932.796,90	3,65
ERSTE GR BK 8.5% PERP	EUR	400.000	444.701,41	1,74
SAPPI PAPIER 3.625% 15-03-28	EUR	490.000	488.095,49	1,91
Danemark			517.143,76	2,03
DANSKE BK 4.375% PERP	USD	550.000	517.143,76	2,03
Espagne			1.491.770,25	5,84
AEDAS HOMES OPCO SLU 4.0% 15-08-26	EUR	600.000	599.106,54	2,35
CELLNEX FINANCE COMPANY SAU 1.5% 08-06-28	EUR	500.000	474.427,30	1,86
GESTAMP AUTOMOCION 3.25% 30-04-26	EUR	420.000	418.236,41	1,64
États-Unis			1.577.559,69	6,18
ARDAGH METAL PACKAGING FINANCE USA LLC 3.0% 01-09-29	EUR	290.000	247.757,06	0,97
BALL 1.5% 15-03-27	EUR	430.000	414.939,93	1,62
EMERALD DEBT MERGER SUB LLC 6.375% 15-12-30	EUR	420.000	444.937,21	1,74
OLYMPUS WATER US HOLDING CORPORATION 5.375% 01-10-29	EUR	490.000	469.925,49	1,84
Finlande			774.457,76	3,03
AHLSTROM HOLDING 3 OY 3.625% 04-02-28	EUR	490.000	483.666,77	1,89
NORDEA BKP 6.625% PERP	USD	300.000	290.790,99	1,14
France			4.455.757,89	17,45
AIR FR KLM 7.25% 31-05-26 EMTN	EUR	400.000	421.484,42	1,65
CONSTELLIUM SE 5.375% 15-08-32	EUR	360.000	366.360,18	1,43
DERICHEBOURG 2.25% 15-07-28	EUR	490.000	470.867,46	1,84
FORVIA 5.5% 15-06-31	EUR	490.000	490.089,01	1,92
GOLDSTORY SAS 6.75% 01-02-30	EUR	420.000	439.677,18	1,72
HOLDING D INFRASTRUCTURES DES METIERS 4.875% 24-10-29	EUR	450.000	463.386,68	1,81
ILIAD 4.25% 15-12-29	EUR	400.000	407.967,36	1,60
LOXAM SAS 6.375% 31-05-29	EUR	420.000	443.344,09	1,74
VEOLIA ENVIRONNEMENT 2.0% PERP	EUR	400.000	379.261,16	1,49
VERALLIA SASU 1.625% 14-05-28	EUR	600.000	573.320,35	2,25
Irlande			424.694,00	1,66
AIB GROUP 7.125% PERP	EUR	400.000	424.694,00	1,66
Italie			765.318,89	3,00
BPER BANCA 8.625% 20-01-33	EUR	300.000	342.585,93	1,34
FABBRICA ITA SINTETICI 5.625% 01-08-27	EUR	420.000	422.732,96	1,66
Luxembourg			905.723,40	3,55
EUROFINS SCIENTIFIC SE 3.25% PERP	EUR	425.000	418.163,92	1,64
PICARD BOND 5.5% 01-07-27	EUR	490.000	487.559,48	1,91
Maurice			1.226.008,93	4,80
CLEAN RENEWABLE POWER MAURITIUS PTE 4.25% 25-03-27	USD	418.750	387.103,58	1,52
GREENKO SOLAR MAURITIUS 5.55% 29-01-25	USD	490.000	473.155,71	1,85
INDIA CLEAN ENERGY 4.5% 18-04-27	USD	400.000	365.749,64	1,43

Tikehau Fund - Tikehau Impact Credit

Portefeuille-titres au 31/12/24

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Mexique			268.865,12	1,05
NEMAK SAB CV 2.25% 20-07-28	EUR	300.000	268.865,12	1,05
Pays-Bas			2.723.297,28	10,66
BOELS TOPHOLDING BV 5.75% 15-05-30	EUR	430.000	449.441,55	1,76
DE VOLKSBANK NV 7.0% PERP	EUR	400.000	418.000,00	1,64
SIGMA HOLDCO BV 5.75% 15-05-26	EUR	428.138	423.883,06	1,66
TRIVIUM PACKAGING FINANCE BV 3.75% 15-08-26	EUR	430.000	427.195,21	1,67
WABTEC TRANSPORTATION NETHERLANDS BV 1.25% 03-12-27	EUR	600.000	571.621,80	2,24
ZIGGO BOND COMPANY BV 6.125% 15-11-32	EUR	430.000	433.155,66	1,70
Portugal			426.815,52	1,67
FIDELIDADE COMPANHIA DE SEGUROS 7.75% PERP	EUR	400.000	426.815,52	1,67
Royaume-Uni			2.695.388,12	10,56
LLOYDS BANKING GROUP 8.5% PERP	GBP	400.000	501.001,27	1,96
MAISON FIN 6.0% 31-10-27	GBP	350.000	416.321,33	1,63
NATWEST GROUP 5.125% PERP	GBP	450.000	520.214,64	2,04
PROJECT GRAND UK 9.0% 01-06-29	EUR	290.000	305.548,58	1,20
VIRGIN MEDIA FINANCE 3.75% 15-07-30	EUR	490.000	453.444,80	1,78
VIRGIN MONEY UK 8.25% PERP	GBP	400.000	498.857,50	1,95
Suède			1.267.085,74	4,96
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 4.375% PERP	USD	400.000	369.276,08	1,45
SWEDBANK AB 7.625% PERP	USD	400.000	396.709,38	1,55
VOLVO CAR AB 4.25% 31-05-28	EUR	490.000	501.100,28	1,96
Obligations à taux variables			762.765,82	2,99
France			762.765,82	2,99
CLARIANE AUTRE R+9.079% PERP	GBP	300.000	355.350,11	1,39
NOVA ALEXANDRE III SAS E3R+5.25% 15-07-29	EUR	420.000	407.415,71	1,60
Total du portefeuille-titres			23.967.010,78	93,86

Tikehau Fund - Tikehau European Sovereignty Fund

Tikehau Fund - Tikehau European Sovereignty Fund

Etat des actifs nets au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		11.793.654,54
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	11.581.045,01
<i>Prix de revient</i>		11.185.139,56
Avoirs en banque et liquidités		161.703,45
A recevoir sur investissements vendus		50.339,16
Dividendes à recevoir sur portefeuille-titres		566,92
Passifs		24.490,40
A payer sur rachats		1.807,27
Commissions de gestion à payer	3	21.563,36
Commissions de dépositaire et de sous-dépositaire à payer	5	418,68
Autres passifs		701,09
Valeur nette d'inventaire		11.769.164,14

Tikehau Fund - Tikehau European Sovereignty Fund

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/24 au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		180.723,47
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		164.667,58
Intérêts bancaires		15.189,88
Autres revenus		866,01
Dépenses		210.945,59
Commissions de gestion et de la Société de Gestion	3	109.738,41
Commissions de dépositaire	5	17.892,58
Frais de domiciliation		1.874,97
Frais d'audit		168,30
Frais légaux		22.636,08
Frais de transaction	2.11	26.590,43
Rémunération administrateurs		81,53
Taxe d'abonnement	6	2.561,82
Intérêts payés sur découvert bancaire		72,09
Frais bancaires		279,89
Autres dépenses	10	29.049,49
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		-30.222,12
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2.3	111.933,16
- change	2.4	-25.979,87
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		55.731,17
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	395.905,45
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		451.636,62
Souscriptions d'actions de capitalisation		3.966.041,61
Rachats d'actions de capitalisation		-2.648.514,09
Augmentation / (diminution) nette des actifs		1.769.164,14
Actifs nets au début de l'exercice		10.000.000,00
Actifs nets à la fin de l'exercice		11.769.164,14

Tikehau Fund - Tikehau European Sovereignty Fund

Statistiques

		31/12/24	31/12/23
Total des actifs nets	EUR	11.769.164,14	10.000.000,00
E - EUR - Capitalisation			
Nombre d'actions		500,000	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	94,57	-
I - EUR - Capitalisation			
Nombre d'actions		80.000,000	80.000,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	103,61	100,00
R - EUR - Capitalisation			
Nombre d'actions		20.274,900	10.000,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	102,64	100,00
F - EUR - Capitalisation			
Nombre d'actions		13.065,310	10.000,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	103,47	100,00

Tikehau Fund - Tikehau European Sovereignty Fund

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/01/24 au 31/12/24

	Nombre d'actions au 01/01/24	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/12/24
E - EUR - Capitalisation	0,000	500,000	0,000	500,000
I - EUR - Capitalisation	80.000,000	24.899,639	24.899,639	80.000,000
R - EUR - Capitalisation	10.000,000	10.683,235	408,335	20.274,900
F - EUR - Capitalisation	10.000,000	3.065,310	0,000	13.065,310

Tikehau Fund - Tikehau European Sovereignty Fund

Portefeuille-titres au 31/12/24

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			11.581.045,01	98,40
Actions			11.581.045,01	98,40
Allemagne			2.128.940,26	18,09
BEIERSDORF AG	EUR	1.212	150.288,00	1,28
CARL ZEISS MEDITEC AG - BR	EUR	1.718	78.203,36	0,66
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	1.525	339.160,00	2,88
INFINEON TECHNOLOGIES AG	EUR	2.046	64.244,40	0,55
NEMETSCHEK SE	EUR	1.953	182.800,80	1,55
RATIONAL AG	EUR	97	79.928,00	0,68
RHEINMETALL AG	EUR	741	455.418,60	3,87
SAP SE	EUR	2.129	503.082,70	4,27
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	5.387	275.814,40	2,34
Autriche			114.870,00	0,98
VERBUND AG	EUR	1.641	114.870,00	0,98
Belgique			74.241,00	0,63
MELEXIS NV	EUR	1.314	74.241,00	0,63
Danemark			408.176,76	3,47
COLOPLAST-B	DKK	1.578	166.361,41	1,41
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	2.889	241.815,35	2,05
Espagne			930.459,50	7,91
AENA SME SA	EUR	1.475	291.165,00	2,47
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	4.923	335.748,60	2,85
IBERDROLA SA	EUR	22.823	303.545,90	2,58
Finlande			292.199,00	2,48
KONE OYJ-B	EUR	6.217	292.199,00	2,48
France			3.606.027,27	30,64
AIR LIQUIDE SA	EUR	2.687	421.644,04	3,58
BIOMERIEUX	EUR	1.785	184.747,50	1,57
BUREAU VERITAS SA	EUR	8.757	256.930,38	2,18
DASSAULT AVIATION SA	EUR	1.373	270.755,60	2,30
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	4.793	160.565,50	1,36
HERMES INTERNATIONAL	EUR	87	202.014,00	1,72
L'OREAL	EUR	516	176.394,60	1,50
LEGRAND SA	EUR	3.109	292.370,36	2,48
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	182	115.661,00	0,98
PERNOD RICARD SA	EUR	1.123	122.407,00	1,04
SAFRAN SA	EUR	1.787	379.022,70	3,22
SANOFI	EUR	1.781	166.950,94	1,42
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	1.000	188.700,00	1,60
THALES SA	EUR	1.943	269.396,95	2,29
VINCI SA	EUR	3.005	299.718,70	2,55
VIRBAC SA	EUR	312	98.748,00	0,84
Italie			505.598,71	4,30
CAREL INDUSTRIES SPA	EUR	8.905	165.098,70	1,40
DAVIDE CAMPARI-MILANO NV	EUR	19.007	114.384,13	0,97
TERNA-RETE ELETTRICA NAZIONA	EUR	29.674	226.115,88	1,92
Norvège			276.306,09	2,35
BAKKAFROST P/F	NOK	3.284	177.057,62	1,50
TOMRA SYSTEMS ASA	NOK	7.961	99.248,47	0,84
Pays-Bas			1.960.560,34	16,66
ADYEN NV	EUR	189	271.593,00	2,31

Tikehau Fund - Tikehau European Sovereignty Fund

Portefeuille-titres au 31/12/24

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
AIRBUS SE	EUR	2.824	437.098,72	3,71
ASML HOLDING NV	EUR	891	604.721,70	5,14
EURONEXT NV	EUR	2.861	309.846,30	2,63
QIAGEN N.V.	EUR	7.836	337.300,62	2,87
Royaume-Uni			146.968,64	1,25
UNILEVER PLC	EUR	2.678	146.968,64	1,25
Suède			275.970,75	2,34
ATLAS COPCO AB-A SHS	SEK	18.699	275.970,75	2,34
Suisse			860.726,69	7,31
ALCON INC	CHF	3.463	283.837,33	2,41
CIE FINANCIERE RICHEMO-A REG	CHF	936	137.572,24	1,17
LONZA GROUP AG-REG	CHF	216	123.352,27	1,05
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	CHF	629	171.290,09	1,46
SIKA AG-REG	CHF	629	144.674,76	1,23
Total du portefeuille-titres			11.581.045,01	98,40

Tikehau Fund

**Notes aux états financiers - Etat des
instruments dérivés**

Tikehau Fund

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Options

Au 31 décembre 2024, les positions ouvertes sur contrats d'options sont les suivantes :

Tikehau Fund - Tikehau International Cross Assets

Quantité	Description	Devise	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Valeur d'évaluation (en EUR)	Non réalisé (en EUR)
Options achetées					
Options listées					
Options sur indices					
2.000,00	CBOE SPX VOLATILITY 20250122 P17	USD	-	239.509,39	73.790,15
1.000,00	EURO STOXX 50 20250321 P4775	EUR	-	970.000,00	-173.000,00
200,00	SP 500 INDEX 20250221 P5900	USD	-	2.136.269,25	919.691,71
				3.345.778,64	820.481,86
Options émises					
Options listées					
Options sur indices					
2.000,00	EURO STOXX 50 20250321 P4475	EUR	15.667.136,00	-790.000,00	472.000,00
200,00	SP 500 INDEX 20250221 P5850	USD	44.987.695,78	-1.805.978,08	-742.188,93
				-2.595.978,08	-270.188,93

Tous les contrats sont traités avec les courtiers Barclays, Optiver et JPMorgan.

L'adhérent pour les options cotées est Goldman Sachs Intl Ldn.

Il n'y a pas d'engagement dans le cas d'une option achetée.

Tikehau Fund

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Au 31 décembre 2024, les contrats de change à terme ouverts sont les suivants :

Tikehau Fund - Tikehau SubFin Fund

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
EUR	14.231,52	USD	15.000,00	19/03/25	-207,18	BNP Paribas Paris
CHF	198.785,96	EUR	214.076,36	15/01/25	-2.005,73 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	511.079,87	USD	531.453,24	15/01/25	-1.912,67 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	4.483.120,18	EUR	4.274.595,71	15/01/25	52.789,35 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	50.156.248,14	GBP	41.700.000,00	19/03/25	-87.325,95	Goldman Sachs Intl, LDN Branch
USD	4.000.000,00	EUR	3.788.983,19	19/03/25	61.354,85	Goldman Sachs Intl, LDN Branch
EUR	23.093.264,54	USD	24.350.000,00	19/03/25	-345.574,89	J.P. Morgan AG
					-322.882,22	

Tikehau Fund - Tikehau Short Duration

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
EUR	9.387.547,95	GBP	7.800.000,00	19/03/25	-10.507,82	BNP Paribas Paris
CHF	514.037,30	EUR	551.823,21	15/01/25	-3.433,29 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	855.859,52	USD	894.839,18	15/01/25	-7.898,74 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	13.038,90	CHF	12.239,63	15/01/25	-18,66 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
GBP	1.054.308,89	EUR	1.275.630,84	15/01/25	-1.129,64 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	27.089.360,35	EUR	25.832.798,56	15/01/25	315.528,58 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	84.873.306,92	GBP	70.565.131,00	19/03/25	-149.346,42	Goldman Sachs Intl, LDN Branch
GBP	6.300.000,00	EUR	7.566.770,44	19/03/25	24.027,82	Goldman Sachs Intl, LDN Branch
EUR	283.757.895,34	USD	299.200.000,00	19/03/25	-4.246.242,54	J.P. Morgan AG
CHF	5.867.954,69	EUR	6.319.311,51	15/01/25	-59.207,09 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	23.009,46	USD	24.171,00	15/01/25	-322,05 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	2.659.113,50	GBP	2.200.000,00	19/03/25	8.424,45	Société Générale SA
					-4.130.125,40	

Tikehau Fund - Tikehau International Cross Assets

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
EUR	2.701.190,57	CHF	2.520.000,00	19/03/25	1.481,09	BNP Paribas Paris
EUR	3.970.938,94	DKK	29.590.000,00	19/03/25	-343,37	BNP Paribas Paris
GBP	290.000,00	EUR	348.493,11	19/03/25	923,88	BNP Paribas Paris
USD	5.870.000,00	EUR	5.563.001,72	19/03/25	87.360,41	BNP Paribas Paris
CHF	280.000,00	EUR	300.179,15	19/03/25	-211,19	Goldman Sachs Intl, LDN Branch
DKK	2.540.000,00	EUR	340.895,89	19/03/25	-1,77	Goldman Sachs Intl, LDN Branch
EUR	15.576.101,04	GBP	12.950.000,00	19/03/25	-27.119,21	Goldman Sachs Intl, LDN Branch
EUR	72.039.604,71	USD	75.960.000,00	19/03/25	-1.078.023,34	J.P. Morgan AG
					-1.015.933,50	

Tikehau Fund - Tikehau Impact Credit

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
USD	1.170.000,00	EUR	1.116.531,99	19/03/25	9.664,18	BNP Paribas Paris
USD	10.667,24	EUR	10.171,39	15/01/25	125,29 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	3.317.757,53	GBP	2.758.466,00	19/03/25	-5.868,51	Goldman Sachs Intl, LDN Branch
EUR	3.964.264,71	USD	4.180.000,00	19/03/25	-59.322,50	J.P. Morgan AG
GBP	800.000,00	EUR	967.644,74	19/03/25	-3.760,54	Société Générale SA
					-59.162,08	

Les contrats marqués d'un astérisque sont ceux qui sont spécifiquement liés à la couverture d'une classe d'actions.

Tikehau Fund

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Contrats futures

Au 31 décembre 2024, les contrats futures ouverts sont les suivants :

Tikehau Fund - Tikehau International Cross Assets

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
Futures sur indices					
33,00	EM RUSS 2000 03/25	USD	3.553.779,23	-226.597,13	Goldman Sachs Intl Ldn
148,00	EURO STOXX 50 03/25	EUR	7.246.050,40	-171.680,00	Goldman Sachs Intl Ldn
36,00	S&P 500 EMINI INDEX 03/25	USD	10.224.476,31	-338.983,05	Goldman Sachs Intl Ldn
Futures sur obligations					
-81,00	EURO BUND FUTURE 03/25	EUR	8.029.530,00	230.850,00	Goldman Sachs Intl Ldn
427,00	EURO SCHATZ 03/25	EUR	42.714.945,00	-134.505,00	Goldman Sachs Intl Ldn
				-640.915,18	

Tikehau Fund

Autres notes aux états financiers

Tikehau Fund

Autres notes aux états financiers

1 - Généralités

Tikehau Fund (la « Société ») a été constituée pour une durée illimitée dans le Grand-Duché de Luxembourg le 18 mars 2014 sous le statut de société anonyme en vertu de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et immatriculée sous la forme juridique de la société d'investissement à capital variable (« SICAV ») conformément à la Partie I de la loi modifiée du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif.

La Société est immatriculée au Registre du commerce de Luxembourg sous le numéro B186113 et son siège social est sis au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Tikehau Investment Management, société immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 491 909 446, a été désignée comme société de gestion de la Société. Elle est agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, l'autorité de surveillance des marchés, et enregistrée sous le numéro GP-07000006 comme société de gestion d'OPCVM conformément à la Directive 2014/91/UE.

Au 31 décembre 2024, cinq compartiments étaient actifs :

Tikehau Fund - Tikehau SubFin Fund
Tikehau Fund - Tikehau Short Duration
Tikehau Fund - Tikehau International Cross Assets
Tikehau Fund - Tikehau Impact Credit
Tikehau Fund - Tikehau European Sovereignty Fund

2 - Principales méthodes comptables

2.1 - Présentation des états financiers

Les états financiers de la Société ont été établis et présentés conformément aux réglementations luxembourgeoises relatives aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières.

2.2 - Evaluation du portefeuille-titres

Les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire admis à une cote officielle ou négociés sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public sont évalués sur la base de dernier prix connu. Si le même titre est coté sur plusieurs marchés, la cotation sur le marché principal pour ce titre sera utilisée. S'il n'y a pas de cotation pertinente ou si les cotations ne sont pas représentatives de la juste valeur, l'évaluation sera faite de bonne foi par le Conseil d'administration ou son représentant en vue d'établir le prix de vente probable de ces titres.

Les titres non cotés sont évalués sur la base de leur prix de vente probable déterminé de bonne foi par le Conseil d'administration ou son représentant.

Les actions ou parts d'OPCVM (y compris tout fonds maître) ou d'autres OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative par action connue.

Les dérivés sont évalués à la valeur du marché.

Le Conseil d'administration peut rajuster la valeur d'un placement si, compte tenu de sa devise, de sa négociabilité, des taux d'intérêt applicables, des taux de dividendes prévus, de l'échéance, de la liquidité ou de toute autre considération pertinente, valeur de celui-ci.

Si le Conseil d'administration le juge nécessaire, un investissement spécifique peut être évalué selon une méthode d'évaluation alternative choisie par le Conseil d'administration.

L'abréviation «PERP» utilisée dans le portefeuille de titres se rapporte aux échéances perpétuelles.

2.3 - Bénéfices ou pertes net(te)s réalisé(e)s sur ventes de titres

Les plus-values et moins-values sur les cessions de titres sont calculées sur la base du coût moyen et sont comptabilisées dans l'Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets dans le poste « Bénéfice net / Perte nette réalisé(e) sur vente de titres ».

2.4 - Conversion des devises étrangères

Les taux de change entre l'EUR et les autres devises du Fonds sont :

1 EUR =	1,48892	CAD	1 EUR =	0,93823	CHF	1 EUR =	7,4574	DKK
1 EUR =	0,82671	GBP	1 EUR =	11,7592	NOK	1 EUR =	11,4408	SEK
1 EUR =	1,03545	USD						

2.5 - Etats financiers combinés

Les états financiers de la Société sont exprimés en EUR. Les états combinés sont la somme des états de chaque compartiment.

Les coûts de transaction et d'acquisition libellés dans des devises étrangères sont convertis dans la devise comptable de chaque compartiment

Autres notes aux états financiers

2 - Principales méthodes comptables

2.5 - Etats financiers combinés

au taux de change en vigueur à la date de transaction ou d'acquisition.

Les actifs et les passifs libellés dans des devises étrangères sont convertis dans la devise comptable de chaque compartiment au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice financier. Les gains ou les pertes sont comptabilisés dans l'Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets.

Les chiffres présentés dans les tableaux des états financiers peuvent dans certains cas présenter des écarts non significatifs dus à l'utilisation d'arrondis. Ces différences n'affectent en rien l'image fidèle des états financiers du Fonds.

2.6 - Evaluation des contrats d'options

Les options négociées sur un marché réglementé sont évaluées à leur dernier prix connu à la date d'évaluation ou à la date de clôture. Les options de gré à gré sont évaluées en fonction des prix obtenus auprès d'agents valorisateur tiers.

Pour plus de détails sur les contrats options en circulation, veuillez-vous référer à la section "Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés".

2.7 - Evaluation des contrats de change à terme

Les contrats de change à terme en cours sont évalués à la date de clôture par référence au taux de change applicable à la durée de vie du contrat. L'appréciation ou la dépréciation non réalisée est divulgués dans les états financiers.

Pour plus de détails sur les contrats de change à terme en cours, veuillez-vous reporter à la section «Notes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés»

2.8 - Evaluation des contrats futures

Les contrats futures sont évalués à leur dernier prix connu à la date d'évaluation ou à la date de clôture.

La plus-value ou la moins-value non réalisée sur les contrats futures est présentée dans les états financiers. Les marges de dépôt/appels de marge sont comptabilisés sous « Avoirs en banque et liquidités » ou « Dettes bancaires à vue » dans l'état du patrimoine.

Pour le détail des contrats futures en circulation, veuillez-vous référer à la section "Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés".

2.9 - Evaluation des contrats de swaps

Contrats d'échange sur défaut de crédit

Un contrat d'échange sur défaut de crédit, ou swap de défaut de crédit, est un accord bilatéral dérivé de crédit par lequel une contrepartie (l'acheteur de protection) paie une commission périodique à l'autre partie (le vendeur de protection) pendant la durée spécifiée du contrat contre un paiement conditionnel par le vendeur de protection lors de la survenance d'un événement de crédit concernant des sous-jacents référencés. Si l'événement se produit, le vendeur de protection effectue le paiement à l'acquéreur et le contrat d'échange prend fin.

Les contrats d'échange sur défaut de crédit sont évalués à la valeur du marché à chaque date de calcul de la Valeur nette d'inventaire sur la base des cotations des teneurs de marché.

Au 31 décembre 2024, il n'y a aucun contrat d'échange sur défaut de crédit en cours.

Swaps d'actions - Swaps d'obligations

Le Fonds peut conclure des swaps d'actions ou des swaps d'obligations, dans le cadre desquels les deux parties échangent la performance d'une action ou d'une obligation sous-jacente (ou « des revenus connexes ») et des flux de revenus. Les sorties de capitaux du compartiment en vertu de ces contrats sont actualisées à la date d'évaluation, sur la base du swap à coupon zéro qui correspond à l'échéance de ces sorties. Les flux reçus par l'acheteur sont également actualisés et dépendent de plusieurs paramètres, dont le prix, la volatilité et la probabilité de défaut de l'actif sous-jacent. La valeur des marchés est le résultat de la différence entre les sorties et les entrées susmentionnées.

Les swaps d'actions et les swaps d'obligations sont évalués à chaque date de calcul de l'actif net.

La variation de la plus-value ou de la moins-value nette non réalisée sur les différents types de swaps, ainsi que les intérêts reçus ou payés y afférents, sont repris dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

Au 31 décembre 2024, il n'y a aucun swap d'actions ou d'obligations en cours.

CFD

Tikehau Fund

Autres notes aux états financiers

2 - Principales méthodes comptables

2.9 - Evaluation des contrats de swaps

Les contrats de différence (CFD) qui ne sont pas arrivés à échéance au jour d'évaluation sont évalués à leur dernier cours connu du jour d'évaluation ou de la date de clôture. Les plus-values ou moins-values non réalisées qui en résultent sont comptabilisées.

La valorisation des CFD sur indice est basée sur la performance de l'indice sous-jacent. La valorisation des CFD sur action est basée sur le cours de clôture des actions sous-jacentes.

Au 31 décembre 2024, il n'y a aucun contrat de différence (CFD) en cours.

2.10 - Revenus de dividendes et d'intérêts

Les contrats marqués d'un astérisque sont ceux qui sont spécifiquement liés à la couverture d'une classe d'actions.

2.11 - Frais de transaction

Les frais de transaction, c.-à-d. les frais facturés par l'Agent dépositaire pour les opérations sur titres et les opérations similaires, sont comptabilisés dans l'Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets dans le poste « Frais de transaction ». Les frais de transaction s'élevaient à 274,199.51 EUR pour l'année sous revue.

3 - Commission de gestion

La Société verse pour les différents compartiments et par Classe d'Actions une commission de gestion à la Société de Gestion. Société calculée et provisionnée chaque jour d'évaluation en pourcentage de l'actif net attribuable à la Classe d'Actions concernée et payable mensuellement à terme échu.

Les taux en vigueur au 31 décembre 2024 sont les suivants :

Compartiments	Classes d'actions	Taux effectif (par année)
Tikehau SubFin Fund	Jusqu'au 10 juillet 2024	
	A	1.50%
	E	0.20%
	I	0.50%
	S	0.60%
	SI	0.55%
	I-R	0.50%
	AF	0.60%
	A partir du 11 juillet 2024	
	RS	1.10%
	E	0.20%
	I	0.55%
	S	0.60%
	SI	0.50%
I-R	0.55%	
FS	0.65%	
Tikehau Short Duration	R	1.00%
	E	0.20%
	K1	0.50%
	K2	1.00%
	I	0.50%
	I-R	0.50%
	F	0.60%
	SI	0.40%
	SI-R	0.40%
SF	0.50%	
Tikehau International Cross Assets	C	0.20%
	E	0.10%
	I	0.85%
	I-R	0.85%
	R	1.50%
	F	0.90%

Tikehau Fund

Autres notes aux états financiers

3 - Commission de gestion

	S	0.75%
	SF	0.75%
Tikehau Impact Credit	R	1.40%
	E	0.15%
	I	0.70%
	I-R	0.70%
	F	0.80%
	S	0.60%
	SI	0.50%
	SI-R	0.50%
	SF	0.70%
Tikehau European Sovereignty Fund	E	0.20%
	I	0.90%
	I-R	0.90%
	R	1.80%
	F	1.00%
	S	0.80%
	SF	0.90%

4 - Commission de performance

La Société de gestion a également le droit de recevoir une commission de performance qui est provisionnée à chaque jour d'évaluation et qui est exigible au terme de la période de performance (c.-à-d. une année). La commission de performance est exigible si la variation de la Valeur liquidative par action sur la période de performance est supérieure à celle de l'indice de référence sur la même période, prenant en compte les souscriptions et les rachats.

Les Classes d'actions S et E ne sont assorties d'aucune commission de performance.

Les commissions de performance pour l'année 2024 sont présentées dans la rubrique « Commissions de performance » de l'Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets.

Compartiments	Classes d'actions	Commissions de performance
Tikehau SubFin Fund		Jusqu'au 10 juillet 2024
	A	10% du surcroît de rendement par rapport à l'ICE BofAML 3-5 Year Euro Government Index + 100 pb, net des frais de gestion
	I	10% du surcroît de rendement par rapport à l'ICE BofAML 3-5 Year Euro Government Index + 100 pb, net des frais de gestion
	I-R	10% du surcroît de rendement par rapport à l'ICE BofAML 3-5 Year Euro Government Index + 100 pb, net des frais de gestion
	AF	10% du surcroît de rendement par rapport à l'ICE BofAML 3-5 Year Euro Government Index + 90 pb, net des frais de gestion
		A partir du 11 juillet 2024
	RS	15% de la performance sur l'indicateur de référence (50% de l'indice ICE BofA Contingent Capital (hedged to EUR) + 50% de l'indice ICE BofA Euro Financial Subordinated & Lower Tier-2 Index), net des frais de gestion
	I	15% de la performance sur l'indicateur de référence (50% de l'indice ICE BofA Contingent Capital (hedged to EUR) + 50% de l'indice ICE BofA Euro Financial Subordinated & Lower Tier-2 Index), net des frais de gestion
	I-R	15% de la performance sur l'indicateur de référence (50% de l'indice ICE BofA Contingent Capital (hedged to EUR) + 50% de l'indice ICE BofA Euro Financial Subordinated & Lower Tier-2 Index), net des frais de gestion
	FS	15% de la performance sur l'indicateur de référence (50% de l'indice ICE BofA Contingent Capital (hedged to EUR) + 50% de l'indice ICE BofA Euro Financial Subordinated & Lower Tier-2 Index), net des frais de gestion

Tikehau Fund

Autres notes aux états financiers

4 - Commission de performance

Tikehau Short Duration	R	10% de la performance sur l'indicateur de référence Euribor 3M + 100 pb, nets de frais de gestion
	K1	10% de la performance sur l'indicateur de référence Euribor 3M + 150 pb, nets de frais de gestion
	K2	10% de la performance sur l'indicateur de référence Euribor 3M + 100 pb, nets de frais de gestion
	I	10% de la performance sur l'indicateur de référence Euribor 3M + 150 pb, nets de frais de gestion
	I-R	10% de la performance sur l'indicateur de référence Euribor 3M + 150 pb, nets de frais de gestion
	F	10% de la performance sur l'indicateur de référence Euribor 3M + 140 pb, nets de frais de gestion
	SF	10% de la performance sur l'indicateur de référence Euribor 3M + 150 pb, nets de frais de gestion
	Tikehau International Cross Assets	C
I		10% du surcroit de rendement par rapport à €STR + 215 pb ,net des frais de gestion
I-R		10% du surcroit de rendement par rapport à €STR + 215 pb ,net des frais de gestion
R		10% du surcroit de rendement par rapport à €STR + 150 pb ,net des frais de gestion
F		10% du surcroit de rendement par rapport à €STR + 210 pb ,net des frais de gestion
S		10% du surcroit de rendement par rapport à €STR + 225 pb ,net des frais de gestion
SF		10% du surcroit de rendement par rapport à €STR + 225 pb ,net des frais de gestion
Tikehau Impact Credit		R
	I	10% du surcroit de rendement par rapport à Euribor 3M + 200bp, net des frais de gestion
	I-R	10% du surcroit de rendement par rapport à Euribor 3M + 200bp, net des frais de gestion
	F	10% du surcroit de rendement par rapport à Euribor 3M + 200bp, net des frais de gestion
	S	10% du surcroit de rendement par rapport à Euribor 3M + 200bp, net des frais de gestion
	SI	10% du surcroit de rendement par rapport à Euribor 3M + 200bp, net des frais de gestion
	SI-R	10% du surcroit de rendement par rapport à Euribor 3M + 200bp, net des frais de gestion
	SF	10% du surcroit de rendement par rapport à Euribor 3M + 200bp, net des frais de gestion

En application des orientations ESMA sur les commissions de performance (ESMA34-39-992) et la Circulaire CSSF 20/764, le tableau ci-dessous présente le montant des commissions de performance chargées pour chaque catégorie d'actions concernée ainsi que le pourcentage de ces commissions calculé en fonction de la Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») de la catégorie d'actions. Seules les catégories d'actions pour lesquelles des commissions de performance ont été chargées sont présentées.

Compartiments	Classe d'actions	Code ISIN	Devise du compartiment	Montant des commissions de performance au 31/12/24 (en devise du Compartiment)	VNI Moyenne de la classe d'actions (en devise du Compartiment)	% de la VNI moyenne de la classe d'actions
Tikehau SubFin	Class R - EUR - Capitalisation	LU1585264176	EUR	334.178,62	40.384.462,64	0,827
	Class F - EUR - Capitalisation	LU1805016570	EUR	91.809,13	17.907.867,94	0,513
	Class I - CHF - Capitalisation	LU2648589922	EUR	4.315,59	874.874,71	0,493
		LU2648590003	EUR	9.409,46	1.485.248,90	0,634

Tikehau Fund

Autres notes aux états financiers

4 - Commission de performance

Class I – USD - Capitalisation	LU1585264762	EUR	1.488.593,47	214.488.780,62	0,694
Class I - EUR - Capitalisation	LU1585264929	EUR	9.095,38	1.196.405,65	0,760
Class I-R - EUR - Capitalisation	LU1585264333	EUR	18.534,70	2.923.187,62	0,634
Class A - USD - Capitalisation	LU1585264507	EUR	158.706,15	15.655.020,49	1,014
Class R - EUR - Distribution					

Compartiments	Classe d'actions	Code ISIN	Devise du compartiment	Montant des commissions de performance au 31/12/24 (en devise du Compartiment)	VNI Moyenne de la classe d'actions (en devise du Compartiment)	% de la VNI moyenne de la classe d'actions
Tikehau Short Duration	Class I - USD - Capitalisation	LU2098119105	EUR	0,20	38.197.428,24	0,000
	Class I - EUR - Distribution	LU1590089832	EUR	3,06	5.079.915,46	0,000
	Class R - EUR - Distribution	LU2122903193	EUR	104,14	5.177.925,79	0,002
	Class I-R - EUR - Distribution	LU2122903359	EUR	99,70	7.067.948,57	0,001

Compartiments	Classe d'actions	Code ISIN	Devise du compartiment	Montant des commissions de performance au 31/12/24 (en devise du Compartiment)	VNI Moyenne de la classe d'actions (en devise du Compartiment)	% de la VNI moyenne de la classe d'actions
Tikehau Impact Credit	Class I - EUR - Capitalisation	LU2349746888	EUR	4.503,03	5.008.985,35	0,090

Les montants de rendement du tableau ci-dessus sont ceux accumulés du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 et ne sont pas nécessairement indicatifs des montants futurs payés pour l'année entière.

5 - Commission de banque dépositaire

La Société verse des commissions au Dépositaire et à l'Agent administratif conformément aux pratiques en vigueur au Luxembourg. Ces commissions sont calculées à partir de l'actif net journalier des compartiments et sont versées à la fin de chaque mois.

6 - Taxe d'abonnement

En vertu des lois et des réglementations actuellement en vigueur au Luxembourg, la Société est exonérée de la taxe d'abonnement. Les Classes d'actions réservées aux investisseurs institutionnels sont assujetties à une taxe de 0,01 % par an (Classes d'actions I, S, SI and K1) et celles réservées aux investisseurs particuliers sont soumises à une taxe de 0,05 % par an (Classes d'actions E, C, I-R, R, F, SI-R, SF, FS, RS, and K2). La taxe est calculée et exigible chaque trimestre à partir de l'actif net de la Société au terme du trimestre concerné.

7 - Distribution de dividendes

Le Fonds a distribué les dividendes suivants au cours de l'exercice clôturant le 31 décembre 2024 :

Tikehau Fund

Autres notes aux états financiers

7 - Distribution de dividendes

Compartiments	Classe d'actions	ISIN	Devise	Dividende	Ex-date	Date de paiement
Tikehau Fund - Tikehau SubFin Fund	RS - EUR - Distribution*	LU1585264507	EUR	4,93	30/04/24	06/05/24
Tikehau Fund - Tikehau Short Duration	R - EUR - Distribution	LU2122903193	EUR	2,66	30/04/24	06/05/24
	I - EUR - Distribution	LU1590089832	EUR	2,99	30/04/24	06/05/24
	I - CHF - Distribution	LU2638348289	CHF	1,81	30/04/24	06/05/24
	I-R - EUR - Distribution	LU2122903359	EUR	2,97	30/04/24	06/05/24
	F - EUR - Distribution	LU2122903276	EUR	3,09	30/04/24	06/05/24
Tikehau Fund - Tikehau Impact Credit	R - EUR - Distribution	LU2349746615	EUR	3,22	30/04/24	06/05/24
	I-R - EUR - Distribution	LU2349747183	EUR	3,61	30/04/24	06/05/24
	F - EUR - Distribution	LU2349747340	EUR	3,17	30/04/24	06/05/24

8 - Mécanisme de "Swing pricing"

Un prospectus daté de janvier 2024 a été émis afin de présenter le compartiment Tikehau Impact Credit et de détailler son mécanisme de swing.

Le mécanisme de swing pricing est appliqué sur l'activité de capital au niveau du compartiment Tikehau Impact Credit et ne traite pas des circonstances spécifiques de chaque transaction individuelle des investisseurs. A la date du présent Prospectus, la Société de Gestion a déterminé que le swing factor ne dépassera pas 2% de la Valeur Liquidative par Classe d'Actions du compartiment Tikehau Impact Credit.

La VNI et la VNI par Action indiquées dans les états financiers et dans les " Chiffres clés " ne comprennent pas les ajustements du Swing Pricing.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, un ajustement swing a été appliqué au compartiment Tikehau Impact Credit.

9 - Collatéral

Au 31 décembre 2024, les compartiments suivants ont reçu ou payé des garanties en espèces pour des transactions sur dérivés dont les détails sont les suivants :

Compartiments	Contreparties	Type de garantie	Devise du compte bancaire	Montant de la garantie reçue dans la devise du compartiment	Montant de la garantie payé dans la devise du compartiment
Tikehau Fund - Tikehau SubFin Fund	Goldman Sachs Intl Ldn	Espèces	EUR	80.000,00	
	JPMorgan	Espèces	EUR		190.000,00
Tikehau Fund - Tikehau Short Duration	Goldman Sachs Intl Ldn	Espèces	EUR	70.000,00	
	JPMorgan	Espèces	EUR		3.480.000,00
Tikehau Fund - Tikehau International Cross Assets	JPMorgan	Espèces	EUR		890.000,00
	BNP PARIBAS	Espèces	EUR	20.000,00	
Tikehau Fund - Tikehau Impact Credit	JPMorgan	Espèces	EUR		20.000,00

10 - Autres dépenses

Au 31 décembre 2024, les autres charges enregistrées dans les états des opérations de variation des actifs nets sont principalement composées d'autres frais administratifs et director fees.

11 - Changement dans la composition du portefeuille-titres

Les détails des modifications de la composition du portefeuille pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont disponibles gratuitement sur demande aux actionnaires au siège social de la Société.

12 - Événements significatifs au cours de l'exercice

FONDS	Objet de la modification	Date d'effet
-------	--------------------------	--------------

Tikehau Fund

Autres notes aux états financiers

12 - Événements significatifs au cours de l'exercice

Tikehau Fund - Subfin Fund	<ul style="list-style-type: none"> En date du 10 juin 2024, la société de gestion a modifié l'annexe SFDR afin d'aligner l'approche ESG sur le nouvel indice composite du fonds. De plus, d'autres PIN obligatoires non couvertes par la politique d'exclusion appliquée au niveau du Compartiment ont été intégrées dans le score « ESG » 	10.06.24																				
	<p>En date du 11 juillet 2024, la société de gestion a apporté plusieurs modifications :</p> <ul style="list-style-type: none"> Changement de l'indicateur de référence " ICE BofAML 3-5 Year Euro Government Index + 150 points de base " pour le remplacer par un indice composite " 50% ICE BofA Contingent Capital Index (hedged to EUR) + 50% ICE BofA Euro Financial Subordinated & Lower Tier-2 Index ", utilisé comme indicateur de performance ex-post et pour calculer la commission de performance. Changement des dénominations des classes d'actions " A " et " AF " disponibles au sein du Compartiment en " RS " et " FS " Modification du montant de la souscription initiale de la classe d'actions "S" de 10.000.000 à 15.000.000 (dans la devise de référence du Compartiment) Modification de la structure de frais (niveaux maximums des commissions de gestion et de performance) des catégories d'actions Mise-à-jour des indices utilisés par le Compartiment pour les besoins de l'approche non financière et des rapports sur l'intensité carbone du Compartiment en remplaçant l'indice composite : « Euro Financial (EB00) et ICE BofAML BB-CCC 1-3 Year Euro Developed Markets High Yield Constrained (H1EC) » par l'indice composite « 50% ICE BofA Contingent Capital Index (hedged to EUR) + 50% ICE BofA Euro Financial Subordinated & Lower Tier-2 Index, net des commissions de gestion 	11.07.24																				
Tikehau Fund – International Cross Assets	<ul style="list-style-type: none"> En date du 10 juin 2024, la société de gestion a mis à jour l'annexe SFDR en ajoutant une part de SI et en insérant un engagement à réaliser au moins 10 % d'investissements durables. 	10.06.24																				
Tikehau Fund - Tikehau Impact Credit	<ul style="list-style-type: none"> En date du 10 juin 2024, la société de gestion a mis à jour l'annexe SFDR en ajoutant une part de SI et en insérant un engagement à réaliser au moins 10 % d'investissements durables. 	10.06.24																				
Tikehau Fund - Tikehau European Sovereignty Fund	<p>En date du 10 juin 2024, la société de gestion a décidé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Modifier le délai de souscription/rachat/conversion : réception des demandes au plus tard un jour ouvrable avant date de valo jusqu'à 16h Mettre à jour du calendrier de VL i.e. ajout des jours ouvrables bancaires français en plus des Luxembourgeois Mettre à jour de l'annexe précontractuelle afin de refléter les changements intervenus dans l'approche relative aux caractéristiques environnementales/sociales promues (intégration dans le « score ESG » d'autres PIN obligatoires non couvertes par la politique d'exclusion appliquée au niveau du Compartiment) 	10.06.24																				
	<ul style="list-style-type: none"> En date du 20 novembre 2024, le compartiment a absorbé le FCP S.Ytic : <table border="1" data-bbox="268 1417 1212 1603"> <thead> <tr> <th>Code ISIN absorbé</th> <th>Libellé absorbé</th> <th>Code ISIN absorbant</th> <th>Libellé absorbant</th> <th>Parité d'échange pour une part de l'absorbé</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FR0013267382</td> <td>Part P C1</td> <td>LU2737748660</td> <td>Action R – Acc-EUR C4</td> <td>1,26745383</td> </tr> <tr> <td>FR0013267390</td> <td>Part I C2</td> <td>LU2737749981</td> <td>Action F – Acc-EUR C5</td> <td>14,0372479</td> </tr> <tr> <td>FR0013267408</td> <td>Part GI C3</td> <td>LU2737749635</td> <td>Action I – Acc-EUR C3</td> <td>14,0191594</td> </tr> </tbody> </table>	Code ISIN absorbé	Libellé absorbé	Code ISIN absorbant	Libellé absorbant	Parité d'échange pour une part de l'absorbé	FR0013267382	Part P C1	LU2737748660	Action R – Acc-EUR C4	1,26745383	FR0013267390	Part I C2	LU2737749981	Action F – Acc-EUR C5	14,0372479	FR0013267408	Part GI C3	LU2737749635	Action I – Acc-EUR C3	14,0191594	20.11.24
Code ISIN absorbé	Libellé absorbé	Code ISIN absorbant	Libellé absorbant	Parité d'échange pour une part de l'absorbé																		
FR0013267382	Part P C1	LU2737748660	Action R – Acc-EUR C4	1,26745383																		
FR0013267390	Part I C2	LU2737749981	Action F – Acc-EUR C5	14,0372479																		
FR0013267408	Part GI C3	LU2737749635	Action I – Acc-EUR C3	14,0191594																		

13 - Événements post-clôture

FONDS	Objet de la modification	Date d'effet
Tikehau Fund - Subfin Fund	<p>En date du 25 janvier 2025, la société de gestion a :</p> <ul style="list-style-type: none"> Modifié le prospectus afin de clarifier que les indices de référence utilisés pour les catégories d'actions libellées dans une devise différente de la devise de référence du compartiment sont couverts dans la devise des catégories d'actions concernées 	25.01.25

Tikehau Fund

Autres notes aux états financiers

13 - Evénements post-clôture

	<ul style="list-style-type: none"> Modifié l'annexe SFDR pour clarification des caractéristiques environnementales/sociales promues par le compartiment 	
Tikehau Fund – International Cross Assets	<p>En date du 25 janvier 2025, la société de gestion a :</p> <ul style="list-style-type: none"> Modifié le prospectus afin de clarifier que différents indices de référence peuvent être utilisés en tant qu'indicateurs de performance ex-post pour les compartiments (i) TIKEHAU FUND – Tikehau Short Duration, (ii) TIKEHAU FUND – Tikehau International Cross Assets et (iii) TIKEHAU FUND – Tikehau Impact Credit pour les catégories d'actions libellées dans des devises différentes de la devise de référence du compartiment concerné Modifié l'annexe SFDR pour clarification des caractéristiques environnementales/sociales promues par le compartiment 	25.01.25
Tikehau Fund - Tikehau Impact Credit	<p>En date du 25 janvier 2025, la société de gestion a :</p> <ul style="list-style-type: none"> Modifié le prospectus afin de clarifier que différents indices de référence peuvent être utilisés en tant qu'indicateurs de performance ex-post pour les compartiments (i) TIKEHAU FUND – Tikehau Short Duration, (ii) TIKEHAU FUND – Tikehau International Cross Assets et (iii) TIKEHAU FUND – Tikehau Impact Credit pour les catégories d'actions libellées dans des devises différentes de la devise de référence du compartiment concerné Modifié l'annexe SFDR pour clarification des caractéristiques environnementales/sociales promues par le compartiment 	25.01.25
Tikehau Fund - Tikehau European Sovereignty Fund	<p>En date du 25 janvier 2025, la société de gestion a :</p> <ul style="list-style-type: none"> Modifié prospectus afin de clarifier que différents indices de référence peuvent être utilisés en tant qu'indicateurs de performance ex-post pour les compartiments (i) TIKEHAU FUND – Tikehau Short Duration, (ii) TIKEHAU FUND – Tikehau International Cross Assets et (iii) TIKEHAU FUND – Tikehau Impact Credit pour les catégories d'actions libellées dans des devises différentes de la devise de référence du compartiment concerné Modifié l'annexe SFDR pour clarification des caractéristiques environnementales/sociales promues par le compartiment 	25.01.25

Tikehau Fund

**Informations supplémentaires non
auditées**

Tikehau Fund

Informations supplémentaires non auditées

Politique de rémunération

Ce document présente les modalités d'application de la politique de rémunération mise en place au sein de la société Tikehau Investment Management (ci-après « Tikehau IM »).

Cette politique respecte les dispositions relatives à la rémunération figurant dans la réglementation issue des directives 2001/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (ci-après la « Directive AIFM ») et 2014/91/UE du parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (ci-après la « Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

1. CHAMP D'APPLICATION

1.1. Personnel identifié

Le processus d'identification de la population régulée est mené conjointement par la direction des Ressources humaines, la direction de la Conformité et est soumis au « Comité des nominations et rémunérations » de Tikehau Capital, la société mère de Tikehau IM.

Compte tenu de l'organisation interne de Tikehau IM, le personnel identifié (ci-après le « Personnel Identifié ») au sens de la Directive AIFM et de la Directive UCITS V est composé des catégories de personnel suivantes :

- Les dirigeants de Tikehau IM,
- Les gérants de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle, à savoir le responsable des risques, le responsable de l'audit interne et le RCCI de Tikehau IM,
- Les responsables des fonctions supports (Responsables Marketing, RH, administratifs, etc.) de Tikehau IM,
- Tous les collaborateurs ayant une rémunération globale se situant dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques de Tikehau IM, et ayant une incidence significative sur le profil de risque de Tikehau IM ou des OPCVM et des FIA gérés par Tikehau IM.

1.2. Principes de rémunération en vigueur au sein de la société Tikehau IM

La rémunération globale des collaborateurs de la société Tikehau IM est composée des éléments suivants :

- une rémunération fixe,
- une rémunération variable annuelle,
- le cas échéant, une rémunération variable pluriannuelle.

Chaque collaborateur bénéficie de tout ou partie de ces différentes composantes, en fonction de ses responsabilités, de ses compétences et de sa performance.

La rémunération variable est déterminée sur la base de la performance financière et extra-financière de Tikehau IM et de la performance individuelle du collaborateur évaluée en fonction de la réalisation d'objectifs qualitatifs et quantitatifs et de son niveau d'engagement. L'évaluation de la performance individuelle prend en compte la participation du collaborateur à la politique de Tikehau IM en matière de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ci-après « ESG ») qui intègre les problématiques de durabilité ainsi que le respect des procédures applicables en la matière. Elle prend également en compte le respect de la réglementation en vigueur ainsi que des politiques et procédures internes applicables en matière de conformité et de gestion des risques.

Il est précisé que les éventuelles rémunérations variables ne constituent pas un droit acquis, y compris la part reportée qui n'est payée ou acquise que si (i) elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle et de la personne concernée et (ii) son montant est compatible avec la situation financière de Tikehau IM.

Ainsi, le montant total des rémunérations variables est en général considérablement réduit lorsque la société de gestion de portefeuille et/ou les portefeuilles qu'elle gère enregistrent des performances financières médiocres ou négatives.

Les modalités de rémunération sont établies en conformité avec les dispositions de la réglementation applicable.

Il est enfin précisé que :

- Les rémunérations variables garanties sont interdites, sauf en cas d'embauche à l'extérieur des sociétés du groupe Tikehau Capital. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à la première année.
- Le recours à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance en matière de rémunération ou de responsabilités qui limiteraient la portée des risques contenus dans les dispositifs de rémunération du Personnel Identifié est strictement interdit.

1.3. Dispositif applicable à la part variable de rémunération des Collaborateurs Concernés

La société Tikehau IM a mis en place un système de rémunération variable reportée applicable aux membres du Personnel Identifié qui ne sont pas exclus en application du principe de proportionnalité conformément à la Section 1.4 ci-après (les « Collaborateurs Concernés ») en conformité avec la réglementation en vigueur.

Pour les Collaborateurs Concernés, le dispositif applicable à leur part variable de rémunération est le suivant :

- le versement d'au moins 50% de la part variable de rémunération est reporté ;
- le report du versement de la part variable de rémunération est au minimum de trois ans ;
- la partie reportée de la part variable de rémunération n'est définitivement acquise au collaborateur qu'à la date de son versement effectif

Tikehau Fund

Informations supplémentaires non auditées

Politique de rémunération

et ne peut être perçue par le collaborateur avant ledit versement (cf. Section 1.5 ci-après) ; et

- la partie restante de la part variable de rémunération prend la forme (i) d'un versement en numéraire et/ou (ii) d'une attribution de stock-options, d'actions gratuites et/ou d'actions de performance ne constituant pas des Instruments Financiers Eligibles (tels que définis à la Section 2).

1.4. Structure de la rémunération variable des Collaborateurs Concernés

En application du principe de proportionnalité, Tikehau IM exclut des exigences relatives à la rémunération des Collaborateurs Concernés, tout collaborateur faisant partie du Personnel Identifié :

- dont le montant de la rémunération variable est inférieur à l'un des deux seuils suivants :
 - le pourcentage de la rémunération variable est inférieur à 30% de la rémunération fixe ; ou
 - le montant de la rémunération variable est inférieur à 200 k€ brut ou son équivalent en devises.
- ou
- qui n'a pas d'influence significative sur le profil de risque de Tikehau IM ou des OPCVM et des FIA gérés par Tikehau IM.

Tout Collaborateur Concerné verra sa rémunération variable structurée comme suit :

- 50% au moins de la rémunération variable prendra la forme d'Instruments Financiers Eligibles, pouvant revêtir la forme de Cash Units (cf Section 2.2) et/ou d'actions cotées de Tikehau Capital, société mère de Tikehau IM (cf Section 2.3) et son versement sera reporté sur au minimum 3 ans,
- le paiement reporté en Instruments Financiers Eligibles sera indexé sur la performance d'un indice composé d'OPCVM et de FIA gérés par Tikehau IM (ci-après « Indice de Référence », cf Section 2.1),
- le paiement reporté s'effectuera par tranches égales, et
- la partie restante de la rémunération variable prendra la forme (i) d'un versement en numéraire, versé en année N (date d'attribution de la rémunération variable au titre de l'année précédente) et/ou (ii) d'une attribution, réalisée en année N (date d'attribution de la rémunération variable au titre de l'année précédente), de stock-options, d'actions gratuites et/ou d'actions de performance ne constituant pas des Instruments Financiers Eligibles.

1.5. Les modalités d'acquisition et de versement de la rémunération variable des Collaborateurs Concernés

L'acquisition et le versement des éléments de rémunération variable reportée sont subordonnés (i) à l'atteinte de conditions de performance liées aux résultats de l'entreprise et à des critères individuels (dont notamment une gestion appropriée des risques), (ii) à l'absence de comportement frauduleux ou d'erreur grave en relation avec la réglementation en vigueur ainsi que les politiques et procédures internes applicables en matière de conformité, de gestion des risques et d'ESG et (iii) à une condition de présence.

Ces conditions sont définies de manière précise et explicite lors de l'attribution de cette rémunération.

Lorsque l'une des conditions d'acquisition ci-dessus n'est pas respectée, la part non-acquise de la rémunération variable reportée peut être ainsi réduite, ou ne pas être versée.

Sans préjudice des principes généraux du droit du travail national, dans le cas où la performance de l'activité de Tikehau IM impliquerait la génération d'un résultat net négatif, celle-ci pourra récupérer tout ou partie de la rémunération variable reportée antérieurement, annoncée mais non encore acquise.

2. INSTRUMENTS FINANCIERS ELIGIBLES

2.1. Définition de l'Indice de Référence

Le paiement reporté en Instruments Financiers Eligibles est indexé sur la performance de l'Indice de Référence.

L'Indice de Référence est composé des OPCVM et des FIA gérés par Tikehau IM, représentant les 4 grandes stratégies de gestion de Tikehau IM :

- Les Capital Markets Strategies (anciennement dénommées Stratégies Liquides),
- La Dette Privée,
- Les Actifs réels (anciennement dénommés Immobilier),
- Le Private Equity.

Tikehau IM sélectionnera, au moment de l'attribution de la rémunération variable, le ou les fonds représentatifs de chacune des quatre stratégies en tenant compte de l'avis du responsable des risques et du RCCI et déterminera la pondération de chacune des quatre stratégies sur la base de la ventilation des encours à la clôture de l'exercice auquel se rattache la rémunération variable considérée. Les fonds et leur pondération resteront identiques pendant les années de report pour la rémunération variable se rattachant à un exercice donné.

La performance de l'Indice de Référence sera calculée en mesurant l'évolution de la valeur liquidative par part ou action des fonds concernés entre le 31 décembre de l'exercice précédant la date d'attribution initiale des Instruments Financiers Eligibles et le 31 décembre de l'exercice précédant la date d'acquisition effective des Instruments Financiers Eligibles.

Si un des fonds dont la performance est prise en compte pour le calcul de l'Indice de Référence venait à être liquidé avant la date d'acquisition d'une ou plusieurs tranches de rémunération reportée, il lui serait substitué pour les besoins du calcul de l'Indice de Référence postérieurement à cette liquidation un fonds considéré comme représentatif de la performance de la ligne de métier de Tikehau IM considérée.

Tikehau Fund

Informations supplémentaires non auditées

Politique de rémunération

2.2. Mise en place de Cash Units comme support d'alignement des intérêts

Tikehau IM peut mettre en place un schéma de Cash Units consistant en une rémunération variable en numéraire, bloquée et reportée sur au minimum trois ans par tranche égale, dont la valorisation est assise sur la performance de l'Indice de Référence sur la période considérée.

2.3. Actions Tikehau Capital

Tikehau IM peut recourir à des actions Tikehau Capital en guise d'Instruments Financiers Eligibles. Ces attributions d'actions gratuites se feraient dans les conditions prévues aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

L'attribution serait structurée en un minimum de trois tranches égales. Le nombre d'actions de chacune des tranches définitivement acquises serait fonction de la performance de l'Indice de Référence.

En cas de performance négative de l'Indice de Référence sur une période considérée, le nombre définitif d'actions attribuées pourra être réduit proportionnellement, et arrondi à l'entier inférieur.

L'attribution d'actions gratuites ne permettant pas l'augmentation du nombre d'actions attribuées, un mécanisme compensatoire sous forme d'Instruments Financiers Eligibles pourrait être mis en place pour compenser le manque à gagner des attributaires.

Ventilation des rémunérations fixes et variables au 31/12/2024

2024	Nombres de personnes	rémunération fixe (€)	Rémunération variable (€)	Carried Interest et commissions de performance (€)	Total (€)
Personnel de Tikehau IM	310	35,244,127	11,013,964	0	310
Personnel Identifié	74	14,839,747	5,805,4687	0	74
Personnel Concerné	49	10,603,405	4,913,901	0	49

Source : Tikehau IM – Ressources humaines

Tikehau Fund

Informations supplémentaires non auditées

Méthode de détermination du risque global

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

Tikehau Fund

Informations supplémentaires non auditées

Informations relatives à SFTR (*Securities Financing Transactions Regulation*)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Tikehau Fund

Informations supplémentaires non auditées

Total Expense Ratios ("TER")

L'attention des investisseurs suisses est attirée sur les informations suivantes :

En date du 2 octobre 2017, l'Autorité fédérale des marchés financiers FINMA a autorisé la distribution à des investisseurs non-qualifiés des parts du placement collectif de capitaux TIKEHAU FUND (le "Fonds") en ou à partir de la Suisse conformément à l'art 120 de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006. Le Fonds a été autorisé en Suisse en tant que placement collectif de capitaux étranger.

A l'heure actuelle, deux compartiments sur les trois du Fonds sont autorisés à la distribution à des investisseurs non qualifiés en ou à partir de la Suisse.

- Informations d'ordre général

Description du Fonds	Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois
Société de gestion	Tikehau Investment Management 32 rue de Monceau 75008 Paris, France
Banque dépositaire	CACEIS Bank, Luxembourg Branch 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg
Organe de révision	Ernst & Young SA 35E, avenue John F.Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg
Agent représentant en Suisse	CACEIS (SWITZERLAND) SA Route de Signy 35, CH-1260, Nyon, Suisse
Service de paiement en Suisse	CACEIS Bank, Montrouge, Succursale de Nyon/Suisse, Route de Signy 35, CH-1260, Nyon, Suisse

Le Prospectus pour la Suisse, les Key Investor Information Document(s), les Statuts, la Liste des achats et des ventes ainsi que les rapports annuel et semi-annuel pour la Suisse du Fonds peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant Suisse.

- Rétrocessions de commissions

Concernant la distribution en Suisse, la Société de Gestion ou ses délégataires peut verser des rétrocessions aux investisseurs qualifiés énumérés ci-après, détenant selon une appréciation économique des parts de placements collectifs pour des tiers:

- sociétés d'assurances sur la vie
- caisses de pension et autres institutions de prévoyance
- fondations de placement
- directions suisses de fonds
- directions et sociétés étrangères de fonds
- sociétés d'investissement

Lors de la distribution en Suisse, la Société de Gestion ou ses délégataires peut verser des indemnités liées aux activités de distribution aux distributeurs et partenaires de distribution ci-après:

- distributeurs soumis à autorisation au sens de l'art. 13, al. 2, LPCC
- distributeurs libérés de l'obligation d'obtenir une autorisation au sens de l'art. 13, al. 3, LPCC et art. 8, al2 OPCC
- partenaires de distribution qui placent les parts de placements collectifs exclusivement auprès d'investisseurs institutionnels dont la trésorerie est gérée à titre professionnel
- partenaires de distribution qui placent les parts de placements collectifs exclusivement sur la base d'un mandat écrit de gestion de fortune.

Les rétrocessions ne sont pas considérées comme des rabais, même si elles sont au final intégralement ou partiellement reversées aux investisseurs.

Conformément au droit suisse, les bénéficiaires de ces rétrocessions sont tenus de garantir une publication transparente et informent spontanément et gratuitement les investisseurs des rémunérations qu'ils pourraient recevoir pour la distribution.

Sur demande, ils sont tenus de communiquer les montants effectivement perçus pour la distribution des placements collectifs de capitaux aux investisseurs.

Tikehau Investment Management ainsi que ses mandataires ne paient aucun rabais lors de la distribution en Suisse ou à partir de la Suisse pour réduire les frais et coûts revenant aux investisseurs et imputés au fonds.

Tikehau Fund

Informations supplémentaires non auditées

Total Expense Ratios ("TER")

- Publication du fonds

Toutes les publications du Fonds en Suisse sont effectuées sur le site Internet de fundinfo AG (www.fundinfo.com).

- Publication des prix

Les prix des parts du Fonds seront publiés avec la mention « commissions non comprises » sur le site Internet de fundinfo AG (www.fundinfo.com) chaque jour et à chaque émission et rachat des parts.

- Lieu d'exécution et for

Le lieu d'exécution et le for pour tout litige relatif à la distribution en Suisse des parts du Fonds sont au siège du Représentant Suisse.

Performances au 31 décembre 2024

<u>Compartiments</u>	<u>Classes d'actions</u>	<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2024</u>
Tikehau SubFin Fund	RS – EUR (C1)	11.34%	10.09%
	RS – EUR (D1)	7.30%	4.91%
	RS – USD (CD)	-	12.05%
	E – EUR (C6)	12.80%	12.30%
	I – EUR (C7)	12.50%	11.21%
	I – CHF (C3)	-	8.35%
	I – USD (C4)	-	12.99%
	S – EUR (C9)	12.39%	11.90%
	I-R – EUR (C8)	11.79%	11.07%
	FS – EUR (C2)	12.35%	11.26%
Tikehau Short Duration	R - EUR (C1)	5.08%	4.54%
	R - EUR (D2)	2.59%	1.70%
	R - CHF (C2)	2.92%	1.80%
	R – USD (C3)	7.01%	6.13%
	R - GBP (C4)	6.36%	5.90%
	E - EUR (C5)	5.94%	5.39%
	K1 - EUR (C6)	5.63%	5.12%
	K2 - EUR (C7)	5.08%	4.54%
	I - EUR (C8)	5.64%	5.11%
	I - EUR (D1)	2.32%	1.66%
	I - CHF (C9)	3.51%	2.37%
	I - USD (CD)	7.52%	6.71%
	I-R - EUR (CA)	5.60%	5.07%
	I-R - EUR (D4)	2.68%	1.64%
	I-R - CHF (CG)	3.45%	2.34%
	F - EUR (CB)	5.49%	4.96%
	F - EUR (D3)	2.61%	1.67%
	F – CHF (CF)	-	2.21%
	SI - EUR (CC)	5.75%	5.21%
	SI-R - EUR (CH)	5.71%	5.17%
SF - EUR (CE)	5.59%	5.07%	
Tikehau International Cross Assets	C - EUR (C1)	8.99%	7.77%
	E - EUR (C2)	9.10%	7.87%
	I - EUR (C3)	8.33%	7.11%
	I-R - EUR (C6)	-5.19%	22.28%
	R - EUR (C4)	7.62%	6.34%
	F - EUR (C5)	29.49%	-10.55%
	S - EUR (C9)	8.43%	7.22%

Tikehau Fund

Informations supplémentaires non auditées

Total Expense Ratios ("TER")

Tikehau Impact Crédit	R - EUR (C1)	9.51%	6.93%
	R - EUR (D1)	6.12%	3.89%
	E - EUR (C2)	10.87%	8.29%
	I - EUR (C3)	10.32%	7.58%
	I - USD (C4)	12.51%	9.36%
	I-R - EUR (C5)	10.54%	7.92%
	I-R - EUR (D2)	6.30%	3.56%
	F - EUR (C6)	10.16%	7.86%
	F - EUR (D3)	4.02%	2.68%
	S - EUR (C7)	10.99%	8.31%
	SI - EUR (C9)	10.54%	7.95%
	SI-R - EUR (CA)	11.07%	8.36%
	SF - EUR (C8)	10.54%	7.91%
Tikehau European Sovereignty Fund	I - EUR (C3)	-	3.61%
	R - EUR (C4)	-	2.64%
	F - EUR (C5)	-	3.47%

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance courante ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et de rachats de chaque part.

Compartiment Tikehau Subfin Fund

TOTAL EXPENSE RATIO - TER* - (non audité)

TER % = [Charges d'exploitation / Fortune moyenne] x 100

Actions	ISIN	Frais de fonctionnement et de gestion (en %)	Taux de surperformance (en %)	TER (en %)
RS - EUR - Capitalisation (C1)	LU1585264176	2.31	0.83	1.48
RS - EUR - Distribution (D1)	LU1585264507	2.48	1.01	1.47
RS - USD - Capitalisation (CD)	LU1585264333	2.10	0.63	1.47
E - EUR - Capitalisation (C6)	LU1585264689	0.36	0.00	0.36
I - EUR - Capitalisation (C7)	LU1585264762	1.34	0.69	0.64
I - CHF - Capitalisation (C3)	LU2648589922	1.14	0.49	0.65
I - USD - Capitalisation (C4)	LU2648590003	1.28	0.63	0.64
S - EUR - Capitalisation (C9)	LU1585264846	0.72	0.00	0.72
I-R - EUR - Capitalisation (C8)	LU1585264929	1.45	0.76	0.69
FS - EUR - Capitalisation (C2)	LU1805016570	1.29	0.51	0.78

Compartiment Tikehau Short Duration

TOTAL EXPENSE RATIO - TER* - (non audité)

TER % = [Charges d'exploitation / Fortune moyenne] x 100

Actions	ISIN	Frais de fonctionnement et de gestion (en %)	Taux de surperformance (en %)	TER (en %)
R - EUR - Capitalisation (C1)	LU1585265066	1.14	0.00	1.14
R - EUR - Distribution (D2)	LU2122903193	1.16	0.00	1.16
R - CHF - Capitalisation (C2)	LU1585265140	1.17	0.00	1.17
R - USD - Capitalisation (C3)	LU1585265223	1.12	0.00	1.12
R - GBP - Capitalisation (C4)	LU1585265496	1.14	0.00	1.14
E - EUR - Capitalisation (C5)	LU1585265579	0.33	0.00	0.33
K1 - EUR - Capitalisation (C6)	LU1585265652	0.60	0.00	0.60
K2 - EUR - Capitalisation (C7)	LU1585265736	1.14	0.00	1.14
I - EUR - Capitalisation (C8)	LU1585265819	0.60	0.00	0.60
I - EUR - Distribution (D1)	LU1590089832	0.60	0.00	0.60

Tikehau Fund

Informations supplémentaires non auditées

Total Expense Ratios ("TER")

I - CHF - Capitalisation (C9)	LU1585265900	0.60	0.00	0.60
I - CHF - Distribution* (D5)	LU2638348289	*	*	*
I - USD - Capitalisation (CD)	LU2098119105	0.60	0.00	0.60
I-R - EUR - Capitalisation (CA)	LU1585266114	0.64	0.00	0.64
I-R - EUR - Distribution (D4)	LU2122903359	0.65	0.00	0.65
I-R - CHF - Capitalisation (CG)	LU2122902971	0.64	0.00	0.64
F - EUR - Capitalisation (CB)	LU1805016810	0.74	0.00	0.74
F - EUR - Distribution (D3)	LU2122903276	0.75	0.00	0.75
F - CHF - Capitalisation (CF)	LU2122902898	0.74	0.00	0.74
SI - EUR - Capitalisation (CC)	LU2098116341	0.50	0.00	0.50
SI-R - EUR - Capitalisation (CH)	LU2242761257	0.55	0.00	0.55
SF - EUR - Capitalisation (CE)	LU2098119287	0.65	0.00	0.65

* TER non calculé car classe fermée

Compartiment Tikehau International Cross Assets

TOTAL EXPENSE RATIO - TER* - (non audité)

TER % = [Charges d'exploitation / Fortune moyenne] x 100

Actions	ISIN	Frais de fonctionnement et de gestion (en %)	Taux de surperformance (en %)	TER (en %)
C - EUR - Capitalisation (C1)	LU2147879204	0.37	0.00	0.37
E - EUR - Capitalisation (C2)	LU2147879386	0.27	0.00	0.27
I - EUR - Capitalisation (C3)	LU2147879469	0.97	0.00	0.97
I-R - EUR - Capitalisation (C6)	LU2147879899	1.02	0.00	1.02
R - EUR - Capitalisation (C4)	LU2147879543	1.66	0.00	1.66
F - EUR - Capitalisation (C5)	LU2147879626	1.07	0.00	1.07
S - EUR - Capitalisation (C9)	LU2147880129	0.88	0.00	0.88

Compartiment Tikehau Impact Crédit

TOTAL EXPENSE RATIO - TER* - (non audité)

TER % = [Charges d'exploitation / Fortune moyenne] x 100

Actions	ISIN	Frais de fonctionnement et de gestion (en %)	Taux de surperformance (en %)	TER (en %)
R - EUR - Capitalisation (C1)	LU2349746532	1.85	0.00	1.85
R - EUR - Distribution (D1)	LU2349746615	**	**	**
E - EUR - Capitalisation (C2)	LU2349746706	**	**	**
I - EUR - Capitalisation (C3)	LU2349746888	1.12	0.09	1.03
I - USD - Capitalisation (C4)	LU2349746961	**	**	**
I-R - EUR - Capitalisation (C5)	LU2349747001	**	**	**
I-R - EUR - Distribution (D2)	LU2349747183	**	**	**
F - EUR - Capitalisation (C6)	LU2349747266	**	**	**
F - EUR - Distribution (D3)	LU2349747340	**	**	**
S - EUR - Capitalisation (C7)	LU2349747423	**	**	**
SI - EUR - Capitalisation (C9)	LU2349747779	0.86	0.00	0.86
SI-R - EUR - Capitalisation (CA)	LU2349747852	**	**	**
SF - EUR - Capitalisation (C8)	LU2349747696	**	**	**

** TER non calculé car non représentatif

Tikehau Fund

Informations supplémentaires non auditées

Total Expense Ratios ("TER")

Compartiment Tikehau European Sovereignty Fund

TOTAL EXPENSE RATIO - TER* - (non audité)

TER % = [Charges d'exploitation / Fortune moyenne] x 100

Actions	ISIN	Frais de fonctionnement et de gestion (en %)	Taux de surperformance (en %)	TER (en %)
E - EUR - Capitalisation*** (C6)	LU2753535744	**	**	**
I - EUR - Capitalisation (C3)	LU2737749635	1.58	0.00	1.58
R - EUR - Capitalisation (C4)	LU2737748660	2.51	0.00	2.51
F - EUR - Capitalisation (C5)	LU2737749981	1.72	0.00	1.72

** TER non calculé car non représentatif

Tikehau Fund

Informations supplémentaires non auditées

Informations relatives au règlement SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*)

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

Tikehau Fund

Informations supplémentaires non auditées

PRISE EN COMPTE DU CONTEXTE MACROECONOMIQUE

L'environnement économique et géopolitique demeurent incertains et les entreprises ou actifs dans lesquels les fonds gérés par la société de gestion ont investi pourraient voir, selon le cas, leur valorisation, leur situation de trésorerie, leurs perspectives et leur capacité à distribuer des dividendes, à payer des intérêts ou, plus généralement, à faire face à leurs engagements négativement affectés.

La société de gestion reste extrêmement prudente quant aux opportunités qui se présentent et l'environnement macroéconomique actuel l'incite à continuer à rester prudente et rigoureuse dans ses choix d'investissement.

DEONTOLOGIE

Information relative aux opérations effectuées durant l'exercice et portant sur les titres pour lesquels le gestionnaire est informé que son groupe a un intérêt particulier.

	Valeur boursière des titres en portefeuille en K€
Titres émis par le groupe promoteur	Néant
Créances émises par le groupe promoteur	Néant
OPC et fonds d'investissement de pays tiers du groupe promoteur	Néant (Sauf pour Tikehau Fund - Tikehau International Cross Assets : 7.598.626,95)

DELEGATION DE LA GESTION FINANCIERE

1. Tikehau Investment Management Asia PTE LTD (« TIM ASIA ») - société de gestion de portefeuille agréée par le MAS - Monetary Authority of Singapore sous le numéro CMS100458-1. 12 Marina View, #23-06 Asia Square Tower 2, Singapour 018961. TIM ASIA est une filiale à 100% de Tikehau Investment Management. Dans le cadre de cette délégation, la stratégie déléguée ne couvre pas l'ensemble du portefeuille, elle correspond à la poche « Asie ». La répartition de la gestion est organisée comme suit : Tikehau Investment Management définit les expositions du FCP aux différents types de risques et zones géographiques. TIM ASIA sélectionne les instruments sous-jacents sur la poche « Asie ».
2. Tikehau Capital North America LLC - société de conseil en investissement enregistrée auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission (SEC). Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Newcastle County, Delaware 19801, United States of America. La Société de Gestion pourra déléguer à Tikehau Capital North America LLC la gestion financière des investissements réalisés aux Etats-Unis et au Canada et/ ou dans des obligations libellées en dollars canadiens et étasuniens.

Les détails et conditions de cette délégation sont définis contractuellement.

PROCEDURE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES

Politique de sélection des intermédiaires de marché et de meilleure exécution

L'article 24 (1) de la directive 2014/65/UE sur les Marchés d'Instruments Financiers (« MIF 2 ») et l'article 26 du règlement (UE) n°600/2014 (« MIFIR ») du Parlement Européen et du Conseil en date du 15 mai 2014 étendent et renforcent les exigences de « meilleure exécution » des ordres déjà mises en place sous l'empire de la directive 2004/39/CE sur les Marchés d'Instruments Financiers « MIF 1 ».

L'obligation de « meilleure exécution » se matérialise par la mise en œuvre de toutes les mesures suffisantes pour obtenir le meilleur résultat d'exécution possible compte tenu notamment des facteurs suivants : prix, coût, rapidité, probabilité d'exécution et de règlement, taille et nature de l'ordre. Ces facteurs d'exécution doivent être pondérés en fonction des caractéristiques de l'ordre, des instruments financiers visés, des lieux d'exécution et des caractéristiques du client.

L'obligation de « meilleure exécution » prend la forme de « meilleure sélection » dès lors que le prestataire de services d'investissement n'exécute pas lui-même ses ordres mais les transmet à un membre de marché. Elle consiste alors en l'obligation de sélectionner l'intermédiaire de marché le plus à même de livrer la meilleure exécution possible.

Politique de sélection des intermédiaires de marché

Champs d'application

La politique de sélection des intermédiaires de marché s'applique à tous les instruments financiers et contrats financiers échangés sur les marchés réglementés ou sur les systèmes multilatéraux de négociation.

Les instruments et contrats financiers concernés sont les suivants :

- Actions et instruments assimilés,
- Futures et instruments assimilés,
- Options standardisées et instruments assimilés.

Tikehau Fund

Informations supplémentaires non auditées

Principes

Tikehau Investment Management n'est pas membre de marché, et ce faisant, n'exécute pas elle-même les ordres passés pour le compte des fonds sous gestion et portant sur des produits financiers échangés sur les marchés financiers.

Les gérants des fonds de Tikehau Investment Management transmettent leurs ordres aux négociateurs de la table d'intermédiation internalisée, lesquels les transmettent par la suite à des courtiers en charge de leur exécution.

Tikehau Investment Management veille à toujours se faire catégoriser en tant que « client professionnel » au sens de la directive MIF 2 par ses intermédiaires de marché, dans le but de bénéficier d'un niveau de protection et d'assurance suffisants quant à la meilleure exécution des ordres qu'elle leur transmet.

Sélection et référencement des intermédiaires de marché

Tikehau Investment Management choisit précautionneusement les intermédiaires de marché auxquels elle accorde sa confiance pour exécuter au mieux les ordres confiés. La sélection des intermédiaires de marché repose notamment sur leur capacité à satisfaire les critères suivants :

- Réputation et reconnaissance de place,
- Politique de meilleure exécution adoptée,
- Niveau des prix proposés par rapport à la liquidité disponible,
- Qualité des services d'exécution des ordres,
- Qualité des services d'aide à la décision d'investissement,
- Qualité du traitement administratif (back-office et middle-office),
- Étendue des services offerts,
- Niveau de transparence proposé,
- Coûts et frais.

Le référencement d'un intermédiaire de marché ne se fait qu'à l'issue de la réalisation de diligences d'usage visant à s'assurer de l'honorabilité de la contrepartie et à constituer un dossier. Les entrées en relation commerciale avec de nouveaux brokers sont soumises à l'approbation du RCCI de Tikehau Investment Management.

Choix des intermédiaires de marché

Tikehau Investment Management ne transmet ses ordres qu'à des intermédiaires référencés afin de garantir la meilleure exécution possible. Pour déterminer quel est le courtier le plus à même de délivrer la meilleure exécution, les équipes de négociation tiennent compte des facteurs suivants :

- caractéristiques et contraintes du portefeuille,
- caractéristiques et spécificités du courtier,
- prix proposés,
- coûts associés,
- rapidité d'exécution,
- probabilité d'exécution et dénouement,
- taille et la nature de l'ordre,
- toute autre considération liée l'exécution de l'ordre.

Évaluation périodique

L'évaluation des intermédiaires de marché est formalisée annuellement par le « Comité broker », composé de représentants des équipes de Gestion, Trading, Middle Office et Compliance. Les courtiers s'étant vus confiés des ordres sur l'exercice sont évalués au regard des critères suivants :

- niveau des prix par rapport à la liquidité proposée,
- qualité de l'exécution des ordres,
- qualité des services d'aide à la décision d'investissement,
- étendue des services proposés,
- qualité du traitement administratif,
- niveau de transparence proposé,
- disponibilité et réactivité,
- coûts et frais.

Tikehau Investment Management prend en compte le résultat des évaluations dans la répartition des volumes de courtage et la poursuite de ses relations commerciales avec les courtiers référencés.

Politique de meilleure exécution

Champs d'application

Tikehau Investment Management n'étant pas membre de marché, la politique de meilleure exécution ne s'applique qu'aux titres financiers négociés en gré-à-gré ou échangés via des systèmes multilatéraux de négociation ainsi qu'aux contrats financiers négociés en gré-à-gré.

Les instruments financiers concernés sont les suivants :

Tikehau Fund

Informations supplémentaires non auditées

- obligations et assimilés (obligations souveraines, obligations corporate, obligations convertibles)
- titres de créances négociables
- produits dérivés de taux, change ou crédit (total return swaps, FX forwards, credit default swaps)

Principes

Transactions sur des instruments financiers en gré à gré

Tikehau Investment Management prend toutes les mesures nécessaires à garantir la meilleure exécution des ordres négociés en gré à gré. Pour ce faire, la Société tient notamment compte des critères suivants :

- Caractéristiques et contraintes du portefeuille,
- Caractéristiques et spécificités de la contrepartie,
- Prix proposés,
- Coûts associés,
- Rapidité d'exécution,
- Probabilité d'exécution et dénouement,
- Taille et la nature de l'ordre,
- Toute autre considération liée l'exécution de l'ordre.

Afin de s'assurer d'avoir des conditions d'exécution satisfaisantes, les négociateurs mettent en concurrence plusieurs contreparties en demandant des *request for quotes* et choisissent l'offre susceptible de répondre au mieux aux critères susmentionnés.

Transactions sur des contrats financiers en gré-à-gré

Tikehau Investment Management ne conclue de contrats financiers en gré-à-gré qu'avec des contreparties autorisées, c'est-à-dire avec lesquelles ont été conclus des ISDA/CSA.

Transactions sur des instruments financiers via des systèmes multilatéraux de négociation

Tikehau Investment Management peut avoir recours à des systèmes multilatéraux de négociation dans le cadre de l'exécution des ordres passés pour le compte des fonds sous gestion. La sélection des plateformes utilisée se fait notamment sur la base des critères suivants :

- réputation et reconnaissance de place,
- régulation de la plateforme par une autorité de régulation des marchés financiers établie dans un pays de l'Union Européenne ou dans un pays tiers équivalent,
- existence et robustesse du dispositif d'admission des participants,
- périmètre des instruments couverts,
- qualité de l'outil proposé, qualité des services rendus,
- rémunération demandée, et, liquidité offerte par la plateforme.

La plupart des systèmes de négociation multilatéraux de négociation n'offrant pas de garantie de meilleure exécution, Tikehau Investment Management prend toutes les mesures nécessaires pour garantir la meilleure exécution des ordres négociés par ce biais.

Pour ce faire, la Société tient notamment compte des critères suivants :

- caractéristiques et contraintes du portefeuille,
- caractéristiques et spécificités de la contrepartie,
- prix proposés,
- coûts associés,
- rapidité d'exécution,
- probabilité d'exécution et dénouement,
- taille et la nature de l'ordre,
- toute autre considération liée l'exécution de l'ordre.

La structuration de certaines opérations de financement peut amener à la perception par la société de gestion de commissions d'arrangement. La commission d'arrangement est payée par l'émetteur à l'arrangeur de l'opération, et est calculée au prorata des engagements.

Une partie de ces commissions est par la suite rétrocédée au FCP à part égale avec la commission restant perçue par la société de gestion au titre de sa prestation d'arrangeur, soit 50%.

FRAIS D'INTERMEDIATION

Conformément aux dispositions de l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, les sociétés de gestion d'OPCVM sont tenues de rendre compte des frais d'intermédiation versés annuellement dès lors que ceux-ci représentent un montant supérieur à 500 000 EUR.

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Tikehau Investment Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet de Tikehau Investment Management : <https://www.tikehaucapital.com/fr>

Tikehau Fund

Informations supplémentaires non auditées

POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote et d'engagement actionnarial de la société de gestion peut être consultée sur le site de la société de gestion de portefeuille à l'adresse suivante : <https://www.tikehaucapital.com/fr> ou au siège social de la société de gestion, conformément aux articles L. 533-22 et R 533-16 du Code Monétaire et Financier.

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE

En application des dispositions de l'article L.533-22-1 du Code monétaire et financier, l'information relative aux modalités de prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance figure sur le site de Tikehau Investment Management : <https://www.tikehaucapital.com/fr/sustainability-impact/esg-publication>.

EVENEMENTS POST CLOTURE A FIN JUIN 2024 OU DANS LE FUTUR (ET SUSCEPTIBLE D'EVOLUTION)

Non applicable à ce jour. Le cas échéant, la société de gestion informera les investisseurs conformément aux demandes de la réglementation.

SWING PRICING

Oui. Veuillez-vous référer à la section dédiée dans le prospectus du fonds pour plus de détails.

COMMISSIONS D'ARRANGEMENT

La structuration de certaines opérations de financement peut amener à la perception par la société de gestion de commissions d'arrangement.

La commission d'arrangement est payée par l'émetteur à l'arrangeur de l'opération, et est calculée au prorata des engagements.

Une partie de ces commissions est par la suite rétrocédée à l'OPC, à part égale avec la commission restant perçue par la société de gestion au titre de sa prestation d'arrangeur, soit 50%.

Tikehau 2029 – Synthèse des commissions d'arrangement perçues sur les trois derniers exercices (en €) : Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Tikehau Investment Management
32 rue de Monceau – CS 40121 – 75008 PARIS,
FRANCE
E-mail : contact@tikehaucapital.com

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Tikehau SubFin Fund (le « Compartiment »)

Identifiant d'entité juridique : 222100SNB56F1LE09J94

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____ %

Non

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Veuillez consulter les calculs pour les publications SFDR périodiques de Tikehau pour de plus amples informations sur les sources de données, les méthodologies et les limites.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment promeut les caractéristiques environnementales/sociales suivantes :

1. Le Compartiment promeut les entreprises faisant des efforts d'efficacité carbone en cherchant à surperformer l'intensité carbone moyenne pondérée de l'Indice.
2. Le Compartiment promeut des garanties environnementales et sociales minimales en appliquant des critères d'exclusion relatifs aux produits et pratiques commerciales ayant démontré un impact négatif sur l'environnement ou la société.
3. Le Compartiment promeut les pratiques commerciales qui respectent le Pacte mondial des Nations unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, en écartant les entreprises qui violent ces principes.
4. Le Compartiment s'abstient d'investir dans des sociétés présentant un risque ESG élevé et limite ses investissements dans les sociétés présentant un risque ESG moyen. Les investissements dans des sociétés classées comme présentant un risque ESG moyen font l'objet d'un examen par le groupe de travail Conformité-Risques-ESG, lequel s'appuie sur les domaines d'expertise respectifs. Ce groupe de travail émet un avis favorable ou défavorable, qui sera pris en compte dans la décision d'investissement.

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du SFDR, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable et ne s'engage actuellement pas à réaliser des investissements durables au sens du SFDR ou du règlement taxinomie.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Pendant la période de référence (2024), nous avons collecté les informations suivantes sur les indicateurs de durabilité du Compartiment :

Indicateur de durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur en 2024 (moyenne annuelle) ¹	Commentaire
Intensité carbone moyenne pondérée (WACI) du Fonds par rapport à son Indice de référence ²	Intensité carbone moyenne pondérée (moyenne annuelle)	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	T1 et T2 2024 - Compartiment : 2,38 - Indice de référence : 19,14 - Résultat : 88 % de moins pour le Compartiment par rapport à son Indice de référence T3 et T4 2024 : - Compartiment : 2,13 - Indice de référence : 1,52	Entre le T1 et le T2 2024, le Compartiment a atteint l'objectif de l'approche extra-financière lié à l'intensité carbone moyenne pondérée, qui est de s'assurer que la WACI du Fonds est inférieure d'au moins 20 % à celle de son Indice de référence. Entre le T3 et le T4 2024, le Compartiment n'a pas atteint l'objectif de l'approche extra-financière

¹ Du fait de la mise en place d'un nouvel indice de référence le 11 juillet 2024, le cumul avec la période précédente n'est pas pertinent.

² La WACI du Fonds et de l'indice de référence est désormais calculée sur la base des émissions de scopes 1 et 2, alors qu'elle l'était sur la base des émissions de scopes 1, 2 et 3 lors des périodes précédentes.

³ La méthodologie de notation ESG a changé en 2024 et les entreprises sont désormais réparties dans des catégories différentes par rapport aux périodes précédentes.

			- Résultat : 40 % de plus pour le Compartiment par rapport à son Indice de référence	lié à l'intensité carbone moyenne pondérée, qui est de s'assurer que la WACI du Fonds est inférieure d'au moins 20 % à celle de son Indice de référence. La faille n'a pas été détectée en raison d'un problème opérationnel et d'une mauvaise configuration du système de contrôle.
Nombre d'entreprises en portefeuille qui ne respectent pas la Politique d'exclusion adoptée par le Groupe Tikehau Capital			0	Le Compartiment n'a pas investi dans des entreprises qui ne respectent pas la Politique d'exclusion.
Nombre d'entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE			0	Le Compartiment n'a pas investi dans des entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE.
Score ESG des entreprises en portefeuille conformément à la grille d'analyse interne ³	Répartition par niveau de risque ESG	Pourcentage (des investissements promouvant des caractéristiques E/S)	- Risque ESG acceptable : 97,44 % - Risque ESG moyen : 0,47 % - Risque ESG élevé : 0,00 % - Non évalués : 2,09 %	Au moins 90 % des entreprises étaient notées et le Compartiment n'a pas investi dans des entreprises présentant un risque ESG élevé.

Les objectifs extra-financiers du Compartiment n'ont été que partiellement atteints en 2024. Au cours du premier semestre de l'exercice, la WACI du Compartiment est restée largement inférieure à l'objectif de 20 % par rapport à l'Indice de référence. Les indices de référence financiers et extra-financiers ont toutefois été remplacés durant la deuxième moitié de l'exercice, mais ils n'ont pas été correctement intégrés dans le système, donnant lieu à une surveillance inadéquate de la contrainte. Aucune entreprise n'a enfreint la Politique d'exclusion ni le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE en 2024.

Depuis janvier 2024, les scores ESG se fondent sur la méthodologie d'un tiers, qui prévoit des catégories de notation différentes par rapport aux périodes de reporting précédentes. Au cours de la période sous revue, le Fonds était principalement investi dans des entreprises présentant un « Risque ESG acceptable », et plus de 90 % des entreprises étaient notées.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Indicateur de durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur en 2023	Valeur en 2022
Intensité carbone moyenne pondérée (WACI) du Fonds par rapport à son univers d'investissement	Intensité carbone moyenne pondérée (moyenne annuelle)	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	- Compartiment : 919 - Univers d'investissement : 655 - Résultat : 40 % de plus pour le Compartiment par rapport à son univers d'investissement	- Compartiment : 397 - Univers d'investissement : 569 - Résultat : 30 % de moins pour le Compartiment par rapport à son univers d'investissement
Nombre d'entreprises en portefeuille qui ne respectent pas la Politique d'exclusion adoptée par le Groupe Tikehau Capital			0	0

Nombre d'entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE			0	0
Score ESG des entreprises en portefeuille conformément à la grille d'analyse interne	Répartition par niveau de risque ESG	Pourcentage (des investissements promouvant des caractéristiques E/S)	- Opportunité ESG : 15 % - Risque ESG modéré : 79 % - Risque ESG moyen : 0 % - Risque ESG matériel : 0 % - Risque ESG important : 0 % - Non évalués : 5 %	- Opportunité ESG : 17 % - Risque ESG modéré : 76 % - Risque ESG moyen : 3 % - Risque ESG matériel : 0 % - Risque ESG important : 0 % - Non évalués : 4 %

Les objectifs extra-financiers du Compartiment ont été atteints en 2022 et 2023. Aucune comparaison en termes de WACI ne peut être établie entre les périodes précédentes et 2024. En effet, depuis mai 2024, la WACI du Fonds est calculée sur la base des émissions de scopes 1 et 2 en raison des défis pratiques liés au reporting, à l'estimation et au calcul des émissions de scope 3. Les comparaisons portant sur cet indicateur reprendront à partir de la prochaine période.

Aucune entreprise n'a enfreint la Politique d'exclusion, le Pacte mondial des Nations unies ou les principes directeurs de l'OCDE en 2022, 2023 et 2024.

La répartition par score ESG est restée stable entre 2022 et 2023. En raison du changement de méthodologie de notation du profil ESG entre les périodes précédentes et 2024, aucune comparaison directe ne peut être établie. Cela dit, en 2024, la majorité des entreprises en portefeuille présentaient un « Risque ESG acceptable », ce qui correspond à la catégorie de risque la plus faible.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Sans objet, car ce Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'effectue pas d'investissements durables.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Sans objet, car ce Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'effectue pas d'investissements durables.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Sans objet, car ce Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'effectue pas d'investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Sans objet, car ce Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'effectue pas d'investissements durables.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la

sur les facteurs de durabilité ?

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur en 2024	Couverture en 2024	Valeur en 2023	Couverture en 2023	Valeur en 2022	Couverture en 2022
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	65	85,26 %	69	81,18 %	59	80,64 %
	Émissions de GES de niveau 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	94	85,26 %	146	81,18 %	102	80,64 %
	Émissions de GES de niveau 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	127.476	85,26 %	41.599	81,18 %	21.680	80,64 %
	Émissions totales de GES, scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	159	85,26 %	215	81,18 %	162	80,64 %
	Émissions totales de GES, scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	127.635	85,26 %	41.814	81,18 %	21.842	80,64 %
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone, scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	0,41	85,26 %	1	81,18 %	1	80,64 %
	Empreinte carbone, scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	331	85,26 %	120	81,18 %	70	80,64 %
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	2	98,15 %	3	95,36 %	5	93,83 %

des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	1.690	98,15 %	884	95,36 %	358	93,83 %
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Pourcentage	0,00 %	90,38 %	0,00 %	87,45 %	0,00 %	85,53 %
Facultatif 4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Pourcentage	60,02 %	88,58 %	57,13 %	84,83 %	53,76 %	60,04 %
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	Pourcentage	0,00 %	91,34 %	0,00 %	88,04 %	0,00 %	85,96 %
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Pourcentage	0,00 %	91,34 %	0,00 %	88,04 %	0,00 %	85,96 %
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	Pourcentage	0,00 %	91,34 %	0,00 %	88,04 %	0,00 %	85,96 %

En ce qui concerne les thèmes environnementaux, une amélioration a été constatée au niveau des PIN entre les périodes précédentes et 2024 :

- Globalement, les PIN liées aux émissions de GES, à l’empreinte carbone et à l’intensité des GES ont diminué entre 2023 et 2024, à l’exception des indicateurs tenant compte des émissions de scope 3. S’agissant des banques et des institutions financières, la catégorie 15 du scope 3 (émissions financées) représente la majorité des émissions. Toutefois, ces émissions sont très volatiles, ne sont souvent pas déclarées de manière cohérente et sont difficiles à estimer avec précision. Il n’est donc pas aisé d’établir des comparaisons d’une période à l’autre. La part des entreprises qui n’ont pas pris d’initiatives de réduction des émissions de carbone est en légère hausse.
- Nous n’étions pas exposés à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, ni à des entreprises ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité.

En ce qui concerne les thèmes sociaux, les PIN sont stables et nous ne sommes pas exposés à des entreprises qui enfreignent le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales ni à des armes controversées.

Dans l’ensemble, les niveaux de couverture des PIN ont augmenté pour tous les indicateurs.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d’investissements** du produit financier au 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur BICS	% d’actifs	Pays
PERMANENT TSB 13 1/4 CoCo Perp C10/27	Banques	1,43 %	Irlande
ATHORA 6.75 C05/31 Perp	Assurance-vie	1,36 %	Pays-Bas
LLOYDS 8 1/2 CoCo Perp Call 09/27	Banques	1,31 %	Royaume-Uni
FIDELIDADE 7.75 C05/29 RT1 Perp	Assurance IARD	1,29 %	Portugal
UNICAJA 4 7/8 CoCo Perp Call 11/26	Banques	1,28 %	Espagne
BCP 8.125 C01/29 AT1 Perp	Banques	1,27 %	Portugal
NATIONWIDE 5.75 C12/27 CoCo-PERP	Banques	1,23 %	Royaume-Uni
BFF BANK 4.75 03/29	Services financiers	1,17 %	Italie
CAIXABANK 7.5 C01/30 AT1 Perp	Banques	1,17 %	Espagne
IBERCAJA 9.125 CoCo Perp Call 01/28	Banques	1,16 %	Espagne
COVENTRY 8.75 PERP AT1 C06/29	Banques	1,15 %	Royaume-Uni
ERSTE 7 C04/31 AT1 Perp	Banques	1,13 %	Autriche
CREDIT AGRICOLE 7.25 CoCo Perp C09/28	Services bancaires diversifiés	1,12 %	France
BANK OF CYPRUS 11 7/8 CoCo Perp C12/28	Banques	1,10 %	Chypre
BANKINTER 6.25 PERP C01/26	Banques	1,08 %	Espagne

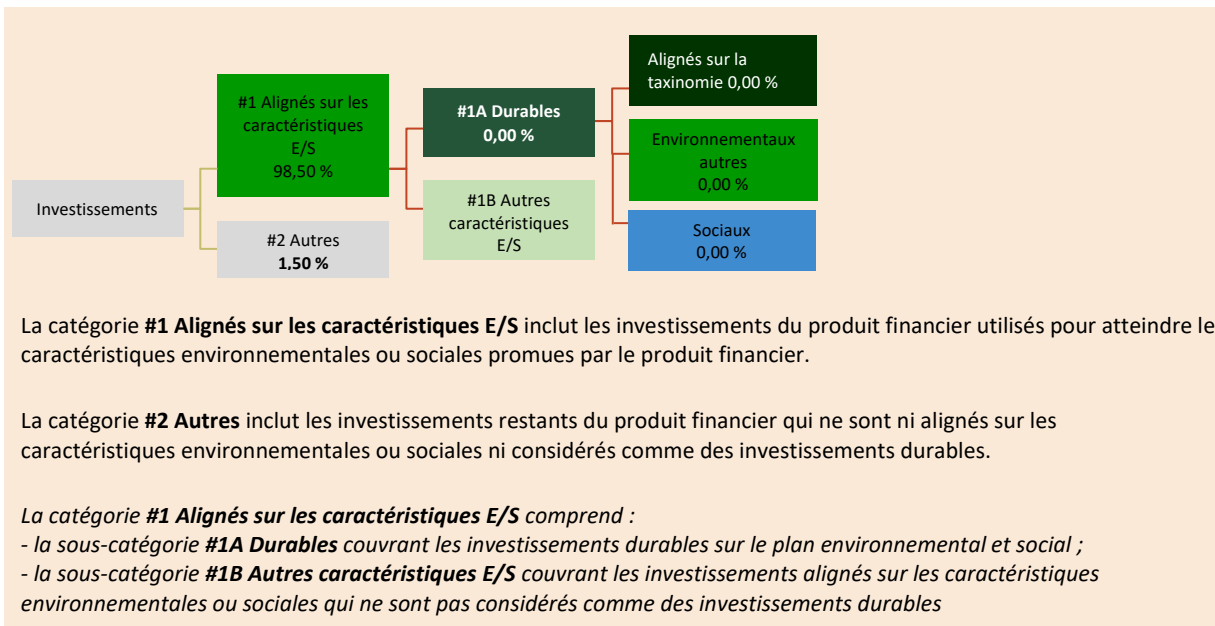


Quelle était la proportion d’investissements liés à la durabilité ?

La proportion du compartiment alignée sur les objectifs d’investissement durable était de 0 %.

- **Quelle était l’allocation des actifs ?**

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



L'alignement sur la taxinomie est pris en compte en tant que critère pour déterminer notre contribution à l'investissement durable. Toutefois, étant donné que la méthodologie de calcul des investissements durables (test réussite/échec) est différente de celle prescrite pour le calcul de l'alignement sur la taxinomie, et afin d'éviter un double comptage, cette contribution n'est pas prise en compte dans la catégorie des investissements alignés sur la taxinomie dans le graphique ci-dessus. Veuillez consulter les questions dédiées pour de plus amples informations concernant l'alignement sur la taxinomie.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Industrie BICS	Secteur BICS	% d'actifs
Services financiers	Banques	68,40 %
Services financiers	Services bancaires diversifiés	14,84 %
Services financiers	Services financiers	6,97 %
Services financiers	Assurance-vie	4,53 %
Services financiers	Assurance IARD	3,06 %
Services financiers	Crédit à la consommation	0,71 %

La ventilation a été effectuée selon la classification BICS de niveau 2, car il s'agit des données les plus granulaires disponibles pour tous les investissements.

● Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment ne s'engage pas actuellement à réaliser des investissements durables au sens de la taxinomie de l'UE.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

● **Ce produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire respectant la taxinomie de l'UE ?**

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Oui :

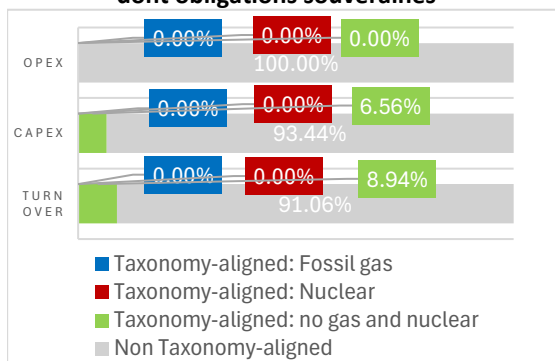
Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

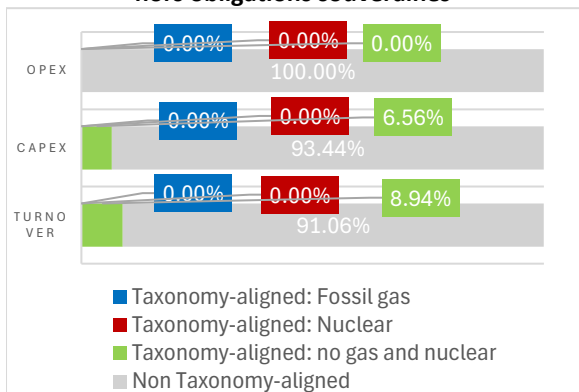
Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



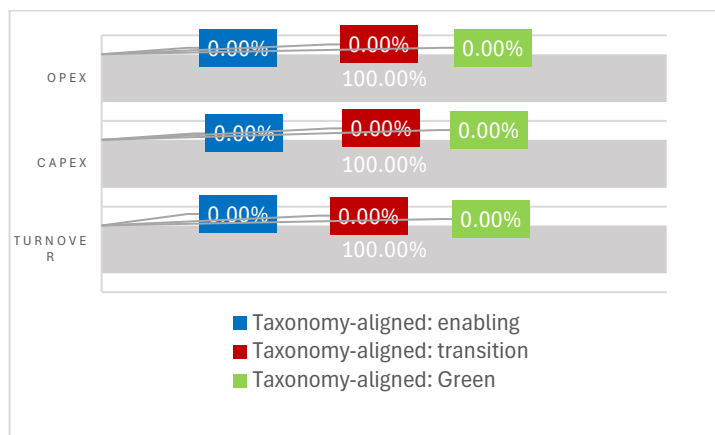
2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100% du total des investissements

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**



● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

La part des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE n'a pas changé entre 2023 et 2024.



Proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires, habilitantes et vertes en 2023

● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Sans objet, car ce Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'effectue pas

d'investissements durables.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Sans objet, car ce Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'effectue pas d'investissements durables sur le plan social.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les autres investissements comprennent des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics, des dépôts détenus à titre accessoire, des instruments dérivés détenus à des fins de couverture et des titres dont les performances sont échangées via des TRS sur une période supérieure à un mois. À ce titre, ils ne sont soumis à aucune garantie environnementale ou sociale minimale.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les actions suivantes ont été menées par Tikehau Capital en 2024 afin d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales au cours des phases de pré-investissement et d'investissement pendant la période sous revue :

1. Neutralité carbone

- Dans le cadre de l'engagement de Tikehau en faveur de l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM), des objectifs intermédiaires ont été déterminés pour chaque ligne de métier à l'aide de méthodologies dérivées du cadre Net Zero Investment (NZIF). S'agissant de la ligne Stratégies sur les marchés de capitaux, l'approche de couverture du portefeuille du NZIF a été utilisée pour fixer des objectifs en vertu desquels 50 % des actifs sous gestion concernés devront avoir atteint la neutralité carbone ou être alignés sur cette trajectoire d'ici 2030. Les actifs sous gestion concernés englobent tous les fonds relevant des articles 8 et 9 SFDR entrant dans le champ d'application de l'objectif.
- L'approche du NZIF définit cinq catégories, représentant les différentes étapes de l'alignement sur la trajectoire vers la neutralité carbone : « Non aligné », « Engagement en faveur de l'alignement », « En cours d'alignement », « Aligné » et « Neutralité carbone ». L'objectif de couverture du portefeuille consiste à faire évoluer les portefeuilles vers des émetteurs ayant atteint la neutralité carbone ou alignés sur cette trajectoire, sur la base d'une série d'indicateurs rétrospectifs et prospectifs. Les émetteurs en cours d'alignement ou qui s'engagent à s'aligner sur la trajectoire vers la neutralité carbone sont des émetteurs qui en sont aux premières étapes de leur parcours vers la neutralité carbone.

2. Intégration ESG

- Suite à la décision de Tikehau Capital de renforcer son outil de notation ESG, les scores ESG se fondent sur les méthodologies de S&P Global depuis janvier 2024 :
 - i. L'évaluation CSA (Corporate Sustainability Assessment) de S&P Global mesure la performance d'une entreprise en matière de risques, opportunités et impacts ESG importants, ainsi que sa gestion de tels risques, sur la base d'une combinaison d'informations communiquées par l'entreprise, d'analyses émanant des médias et de parties prenantes, d'approches de modélisation et de données récoltées dans le cadre d'une démarche d'engagement approfondie auprès de l'entreprise.
 - ii. Le score provisoire « Provisional CSA Fundamental Score » est adapté aux entreprises non couvertes par S&P et mesure la performance d'une entreprise et sa gestion des risques, opportunités et impacts ESG importants, sur la base d'une combinaison d'informations communiquées par

l'entreprise et, le cas échéant, recueillies au terme d'un travail de due diligence effectué par les équipes de recherche et/ou d'investissement de Tikehau Capital ou par des consultants externes.

- Ces scores ESG quantitatifs sont ensuite classés en 3 catégories :
 - Risque ESG acceptable,
 - Risque ESG moyen, et
 - Risque ESG élevé.
- Seuls les investissements dans des émetteurs qui présentent un risque ESG acceptable sont autorisés sans approbation préalable en interne. Les émetteurs présentant un risque ESG moyen font l'objet d'un examen par le groupe de travail Conformité-Risques-ESG, qui formule des recommandations sur l'investissement en fonction du domaine d'expertise concerné. Les investissements présentant un risque ESG élevé sont exclus. Cette approche est conforme au processus qui était d'application avant janvier 2024.

3. Suivi des contraintes ESG

- Depuis le mois de mai 2024, le calcul de l'intensité carbone moyenne pondérée du Compartiment tient compte des scopes 1 et 2 uniquement. Le calcul, l'estimation et la publication des données de scope 3 posent en effet des problèmes pratiques, avec une cartographie des données fragmentée dont la couverture et la qualité sont insuffisantes à travers l'ensemble de l'univers d'investissement. Bien que les données s'améliorent, notamment grâce aux efforts remarquables de certains acteurs du secteur, nous avons constaté qu'elles étaient souvent incohérentes et très volatiles d'une année à l'autre. Les émissions de scope 3 des banques sont par exemple extrêmement volatiles, ce qui peut fausser les résultats de manière disproportionnée au sein d'un portefeuille. Aussi avons-nous décidé de ne travailler qu'avec des données agrégées de scope 1 et 2.
- Deux outils de suivi interne ont été développés et déployés pour automatiser le suivi des principales caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment, y compris les indicateurs de carbone.

La mauvaise configuration de notre système à la suite du changement de l'indice de référence utilisé pour comparer la WACI du fonds, n'a pas été détectée jusqu'à mars 2025. L'incident opérationnel sera documenté et un plan d'action est en cours d'élaboration.

4. Exclusions

- La politique d'exclusion du Groupe a été mise à jour pour inclure la chaîne de valeur de l'huile de palme (upstream et midstream).
- En outre, une liste de secteurs sensibles a été ajoutée dans le cadre du suivi des investissements et une liste de suivi de la durabilité a été créée aux fins d'un filtrage automatisé fondé sur la Politique de surveillance des risques de durabilité.
- De nouveaux fournisseurs de données tiers ont été ajoutés afin de surveiller nos exclusions et des contrôles supplémentaires visant à identifier les entreprises susceptibles de faire l'objet d'exclusions sectorielles ou liées à des controverses ont été mis en œuvre.

5. Controverses

- Tikehau Capital s'attache particulièrement à surveiller et à anticiper les controverses. En avril 2024, Tikehau Investment Management a mis sur pied un Comité de gestion des controverses en vue de renforcer le processus existant. Ce comité supervise le contrôle et l'analyse des controverses liées aux investissements existants et formule des recommandations à l'attention de l'équipe d'investissement. Il est composé de membres des équipes chargées de la conformité, des risques, de l'ESG, de la recherche et des investissements.

6. Vote et engagement

- Le processus de vote et d'engagement a été revu et renforcé :
 - I. La Politique de vote et d'engagement a été révisée et inclut de nouvelles lignes directrices concernant nos instructions de vote sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance.
 - II. Le processus interne CMS d'évaluation et de validation des votes qui ne sont pas exprimés conformément aux recommandations de vote par procuration a été renforcé au cours de la période.

Au niveau du Compartiment, les actions suivantes ont été menées afin d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales :

Dans le cadre du processus de pré-investissement, la sélection des émetteurs a joué un rôle essentiel pour garantir le respect des indicateurs de durabilité définis par le Compartiment. Tous les émetteurs potentiels ont été soumis au même processus d'analyse afin de vérifier qu'ils respectent les critères d'exclusion sectoriels et fondés sur des normes, qu'ils présentent le niveau de risque ESG approprié et que l'intensité de leurs émissions est conforme à la WACI de l'univers d'investissement.

Durant la période sous revue, le Compartiment a détenu une entreprise à laquelle notre fournisseur de données tiers a attribué un score de controverse élevé. Le cas a été examiné par le Comité de gestion des controverses. Il a été décidé de maintenir les investissements dans l'entreprise concernée, mais celle-ci reste sous surveillance renforcée.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Sans objet.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Tikehau Short Duration (le « Compartiment »)

Identifiant d'entité juridique : 222100NOO5MKDQ2SJO18

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : %

Non

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 23 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Veuillez consulter les calculs pour les publications SFDR périodiques de Tikehau pour de plus amples informations sur les sources de données, les méthodologies et les limites.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment promeut les caractéristiques environnementales/sociales suivantes :

1. Le Compartiment promeut les entreprises faisant des efforts d'efficacité carbone en cherchant à surperformer l'intensité carbone moyenne pondérée de l'Indice.
2. Le Compartiment promeut des garanties environnementales et sociales minimales en appliquant des critères d'exclusion relatifs aux produits et pratiques commerciales ayant démontré un impact négatif sur l'environnement ou la société.
3. Le Compartiment promeut les pratiques commerciales qui respectent le Pacte mondial des Nations unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, en écartant les entreprises qui violent ces principes.
4. Le Compartiment s'abstient d'investir dans des sociétés présentant un risque ESG élevé et limite ses investissements dans les sociétés présentant un risque ESG moyen. Les investissements dans des sociétés classées comme présentant un risque ESG moyen font l'objet d'un examen par le groupe de travail Conformité-Risques-ESG, lequel s'appuie sur les domaines d'expertise respectifs. Ce groupe de travail émet un avis favorable ou défavorable, qui sera pris en compte dans la décision d'investissement.

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 10 % d'investissements durables.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Pendant la période de référence (2024), nous avons collecté les informations suivantes sur les indicateurs de durabilité du Compartiment :

Indicateur de durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur en 2024 (moyenne annuelle)	Commentaire
Intensité carbone moyenne pondérée (WACI) du Fonds par rapport à son Indice de référence ¹	Intensité carbone moyenne pondérée (moyenne annuelle)	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	- Compartiment : 61 - Indice de référence : 168 - Résultat : 64 % de moins pour le Fonds par rapport à son Indice de référence	Le Compartiment a atteint l'objectif principal de l'approche extra-financière, qui est de s'assurer que la WACI du Fonds est inférieure d'au moins 20 % à celle de son Indice de référence.
Nombre d'entreprises en portefeuille qui ne respectent pas la Politique d'exclusion adoptée par le Groupe Tikehau Capital			0	Le Compartiment n'a pas investi dans des entreprises qui ne respectent pas la Politique d'exclusion.
Nombre d'entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE			0	Le Compartiment n'a pas investi dans des entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE.
Score ESG des entreprises en portefeuille conformément à la grille d'analyse interne ²	Répartition par niveau de risque ESG	Pourcentage (des investissements promouvant des caractéristiques E/S)	- Risque ESG acceptable : 92,66 % - Risque ESG moyen : 1,51 % - Risque ESG élevé : 0,00 % - Non évalués : 5,83 %	Au moins 90 % des entreprises étaient notées et le Compartiment n'a pas investi dans des entreprises présentant un risque ESG élevé.

¹ La WACI du Fonds et de l'indice de référence est désormais calculée sur la base des émissions de scopes 1 et 2, alors qu'elle l'était sur la base des émissions de scopes 1, 2 et 3 lors des périodes précédentes.

² La méthodologie de notation ESG a changé en 2024 et les entreprises sont désormais réparties dans des catégories différentes par rapport aux périodes précédentes.

Les objectifs extra-financiers du Compartiment ont été largement atteints en 2024. La WACI du Fonds est restée largement inférieure à l'objectif de 20 % par rapport à l'Indice de référence.

Aucune entreprise n'a enfreint la Politique d'exclusion ni le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE en 2024.

Depuis janvier 2024, les scores ESG se fondent sur la méthodologie d'un tiers, qui prévoit des catégories de notation différentes par rapport aux périodes de reporting précédentes. Au cours de la période sous revue, le Fonds était principalement investi dans des entreprises présentant un « Risque ESG acceptable », et plus de 90 % des entreprises étaient notées.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Indicateur de durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur en 2023	Valeur en 2022
Intensité carbone moyenne pondérée (WACI) du Fonds par rapport à son univers d'investissement	Intensité carbone moyenne pondérée (moyenne annuelle)	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	- Compartiment : 751 - Univers d'investissement : 1.653 - Résultat : 55 % de moins pour le Compartiment par rapport à son univers d'investissement	- Compartiment : 879 - Univers d'investissement : 1.664 - Résultat : 47 % de moins pour le Compartiment par rapport à son univers d'investissement
Nombre d'entreprises en portefeuille qui ne respectent pas la Politique d'exclusion adoptée par le Groupe Tikehau Capital			0	0
Nombre d'entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE			0	0
Score ESG des entreprises en portefeuille conformément à la grille d'analyse interne	Répartition par niveau de risque ESG	Pourcentage (des investissements promouvant des caractéristiques E/S)	- Opportunité ESG : 13 % - Risque ESG modéré : 68 % - Risque ESG moyen : 12 % - Risque ESG matériel : 0,17 % - Risque ESG important : 0 % - Non évalués : 6 %	- Opportunité ESG : 12 % - Risque ESG modéré : 67 % - Risque ESG moyen : 15 % - Risque ESG matériel : 1 % - Risque ESG important : 0 % - Non évalués : 5 %

Les objectifs extra-financiers du Compartiment ont été atteints en 2022 et 2023. Aucune comparaison en termes de WACI ne peut être établie entre les périodes précédentes et 2024. En effet, depuis mai 2024, la WACI du Compartiment est calculée sur la base des émissions de scopes 1 et 2 en raison des défis pratiques liés au reporting, à l'estimation et au calcul des émissions de scope 3. Les comparaisons portant sur cet indicateur reprendront à partir de la prochaine période.

Aucune entreprise n'a enfreint la Politique d'exclusion, le Pacte mondial des Nations unies ou les principes directeurs de l'OCDE en 2022, 2023 et 2024.

La répartition par score ESG est restée stable entre 2022 et 2023. En raison du changement de méthodologie de notation du profil ESG entre les périodes précédentes et 2024, aucune comparaison directe ne peut être établie. Cela dit, en 2024, la majorité des entreprises en portefeuille présentaient un « Risque ESG acceptable », ce qui correspond à la catégorie de risque la plus faible.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

À partir du 30 janvier 2024, le Compartiment envisage de réaliser des investissements durables dans des entreprises qui visent à apporter une contribution positive à différents objectifs sociaux et environnementaux par le biais de leurs produits et services, ainsi que de leurs pratiques conformes à des cadres reconnus. La méthodologie du Groupe intègre divers

critères dans sa définition de la contribution afin de prendre en compte les différentes dimensions des objectifs environnementaux et sociaux auxquels il est possible de contribuer.

En pratique, sur la base d'une approche de type réussite/échec, le Compartiment considérera qu'une entreprise apporte une contribution positive (un « Contributeur positif ») dans la mesure où au moins l'un des critères décrits ci-dessous est respecté au niveau de l'entreprise :

- Alignement sur au moins un des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies – L'alignement d'un Contributeur positif est vérifié via un test réussite/échec en vertu duquel un niveau minimum du chiffre d'affaires de l'entreprise ou de l'Opex/du Capex doit contribuer à l'un des ODD.
- Alignement sur la taxinomie européenne – L'alignement d'un Contributeur positif est vérifié via un test réussite/échec en vertu duquel une proportion minimale du chiffre d'affaires ou de l'Opex/du Capex de l'entreprise doit être alignée sur la taxinomie européenne.
- Alignement sur un cadre « Net Zéro » - L'alignement d'un Contributeur positif est vérifié au moyen d'un test réussite/échec en vertu duquel l'entreprise doit atteindre un certain niveau de décarbonation. La Société de gestion a sélectionné le statut éligible défini par le cadre Net Zero Investment de l'Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC). Le test réussite/échec réalisé par la Société de gestion repose sur une analyse qualitative qui prend en compte des éléments tels que les objectifs de réduction des émissions et l'empreinte carbone des entreprises.
- Alignement sur les meilleures pratiques environnementales et sociales – L'alignement d'un Contributeur positif est vérifié au moyen d'un test réussite/échec en vertu duquel (i) l'entreprise doit être considérée comme « meilleure de sa catégorie » dans son secteur sur la base d'indicateurs clés de performance (KPI) reconnus tels qu'une principale incidence négative prise en compte par le Compartiment et (ii) le Score ESG de l'entreprise doit être supérieur à la moyenne de son secteur.

Ces critères peuvent être modifiés ultérieurement afin de prendre en compte tout progrès réalisé, par exemple en matière de disponibilité et de fiabilité des données, ou toute modification, y compris, entre autres, des réglementations ou autres valeurs de référence ou initiatives externes.

Enfin, les entreprises identifiées comme étant des Contributeurs positifs ne peuvent être qualifiées d'investissement durable que si elles respectent l'ensemble des conditions suivantes : (i) elles ne doivent pas nuire de manière significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » ou « DNSH » (do no significant harm)) et (ii) elles doivent appliquer de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise.

De plus amples informations sur le Cadre d'investissement durable du Groupe, en particulier sur la méthodologie, les seuils et les sources de données, sont disponibles dans la Charte d'investissement durable du Groupe :

<https://www.tikehaucapital.com/~media/Files/T/TikehauCapital/publications/ri-charter-en-2017-12-06.pdf><https://www.tikehaucapital.com>

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Pour assurer l'alignement des investissements durables sur le principe DNSH en ce qui concerne les objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, deux piliers sont pris en compte :

- Le premier pilier repose sur la Politique d'exclusion, qui s'applique à tout investissement et couvre les sujets suivants, directement liés à certains indicateurs PIN obligatoires repris dans le tableau 1 de l'annexe 1 des NTR SFDR : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et exposition aux combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz).
- Le deuxième pilier se fonde quant à lui sur un test DNSH reposant sur les indicateurs PIN obligatoires repris dans le tableau 1 de l'Annexe 1 des NTR SFDR lorsque des données fiables sont disponibles. Nous nous concentrons sur les PIN 3 et 13.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Pour assurer l'alignement des investissements durables sur le principe DNSH en ce qui concerne les objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, le Compartiment prend en compte les indicateurs d'incidences négatives sur les facteurs de durabilité relevant des deux piliers ci-dessous :

Le premier pilier concerne les exclusions et couvre les thèmes suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et exposition aux combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz).

Le deuxième pilier se fonde quant à lui sur un test DNSH reposant sur les indicateurs PIN obligatoires lorsque des données fiables sont disponibles. Les indicateurs suivants doivent tous être respectés pour réussir le test DNSH :

- Intensité de GES : la société ne fait pas partie du dernier décile par rapport à d'autres entreprises de son secteur.
- Mixité au sein des organes de gouvernance : la société ne fait pas partie du dernier décile par rapport à d'autres entreprises de son secteur
- Controverses : la société n'est impliquée dans aucune controverse informée et vérifiée en lien avec les conditions de travail et les droits de l'homme, l'environnement, les droits du travail et la corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés à la Politique d'exclusion. La Société de gestion effectue par ailleurs un contrôle des controverses au moins une fois par trimestre, concernant entre autres les entreprises ayant commis des violations des droits de l'homme avérées. L'analyse se base sur les données de fournisseurs externes. En cas de controverse, il est fait appel à un groupe de travail interne composé de membres des équipes Conformité, Risque et ESG, qui déterminera la meilleure façon de procéder selon leur domaine d'expertise. Le critère DNSH comprend également un test réussite/échec sur les controverses, qui examine notamment les aspects relatifs aux conditions de travail et aux droits de l'homme.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur en 2024	Couverture en 2024	Valeur en 2023	Couverture en 2023	Valeur en 2022	Couverture en 2022
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	68.183	77,94 %	57 964	78,00 %	116 531	77,18 %
	Émissions de GES de niveau 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	15.326	77,94 %	16 889	78,00 %	19 781	77,18 %

	Émissions de GES de niveau 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	1 092 023	77,94 %	666 436	78,00 %	977 521	77,18 %
	Émissions totales de GES, scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	83.509	77,94 %	74 853	78,00 %	136 312	77,18 %
	Émissions totales de GES, scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	1 175 532	77,94 %	741 290	78,00 %	1 113 834	77,18 %
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone, scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	35	77,94 %	36	78,00 %	63	77,18 %
	Empreinte carbone scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	495	77,94 %	363	78,00 %	514	77,18 %
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	61	96,15 %	59	94,90 %	192	90,26 %
	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	1.246	96,15 %	774	94,90 %	939	95,17 %
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Pourcentage	1,86 %	85,89 %	1,50 %	88,87 %	4,06 %	90,90 %
Facultatif 4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Pourcentage	39,95 %	85,89 %	44,26 %	81,38 %	42,97 %	59,66 %
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	Pourcentage	0,00 %	82,89 %	0,00 %	88,49 %	0,00 %	90,95 %

10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Pourcentage	0,00 %	85,89 %	0,00 %	88,49 %	0,00 %	90,95 %
13. Mixité au sein des organes de gouvernance et de surveillance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance et de surveillance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	Pourcentage	18,95 %	46,99 %	16,10 %	40,14 %	10,57 %	26,97 %
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	Pourcentage	0,00 %	86,95 %	0,00 %	89,17 %	0,00 %	90,95 %

En ce qui concerne les thèmes environnementaux, une amélioration a été constatée au niveau des PIN entre 2023 et 2024 :

- Globalement, les PIN liées aux émissions de GES, à l'empreinte carbone et à l'intensité des GES se sont accrues entre les périodes précédentes et 2024. Cette évolution est liée à l'exposition du Compartiment à des secteurs à plus forte intensité de carbone, tels que celui de l'industrie (autre). La part des entreprises qui n'ont pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone a quelque peu diminué en 2024.
- La PIN liée à l'implication dans les combustibles fossiles a très légèrement augmenté en 2024. Le Compartiment est exposé aux sociétés des secteurs des services aux collectivités, des produits chimiques et de la construction automobile. Ces expositions sont conformes à la Politique d'exclusion de Tikehau, qui s'appuie sur la Liste d'exclusion mondiale du charbon et la Liste d'exclusion du pétrole et du gaz d'Urgewald. La définition des PIN appliquée par notre prestataire externe est plus large que celle de notre politique d'exclusion³. Par conséquent, l'exposition déclarée à l'implication dans les combustibles fossiles persiste en 2024, malgré l'absence de toute violation de notre politique d'exclusion.
- Nous n'étions pas exposés à des entreprises ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité.

En ce qui concerne les thèmes sociaux, les PIN sont stables et nous ne sommes pas exposés à des entreprises qui enfreignent le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ni à des armes controversées. Par ailleurs, le ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance et de surveillance a augmenté au cours des trois périodes.

-
- i. ³ « Entreprises qui tirent des revenus de l'exploration, de l'exploitation, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de houille et de lignite ;
- ii. entreprises qui tirent des revenus de l'exploration, de l'extraction, de la distribution (y compris le transport, le stockage et le négoce) ou du raffinage de combustibles fossiles liquides ; et
- iii. entreprises qui tirent des revenus de l'exploration et de l'extraction de combustibles fossiles gazeux ou de leur distribution (y compris le transport, le stockage et le négoce) »



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur BICS	% d'actifs	Pays
PPF TELECOM 3.125 03/26	Services de télécommunications sans fil	1,02 %	Pays-Bas
VIRGIN MONEY 5.125 12/30 C12/25	Banques	0,96 %	Royaume-Uni
IKB 4 01/28	Banques	0,93 %	Allemagne
THYSSEN ELEVATOR 4.375 07/27	Équipements électriques	0,81 %	Allemagne
BIL FRN E+100 05/27	Banques	0,81 %	Luxembourg
JEFFERIES FRN E+80 07/26	Services financiers	0,80 %	États-Unis
SAMSONITE 3.5 05/26	Vêtements et produits textiles	0,80 %	États-Unis
STANDARD CHARTERED 2.5 09/30 C09/25	Services bancaires diversifiés	0,80 %	Royaume-Uni
EIRCOM 3.5 05/26	Services de télécommunications filaires	0,80 %	Irlande
CREDIT AGRICOLE 1.625 06/30	Services bancaires diversifiés	0,80 %	France
COMMERZBANK 6.125 PERP AT1 C10/25	Banques	0,72 %	Allemagne
TECHEM 6 07/26	Industrie (autre)	0,72 %	Allemagne
IGT 3.5 06/26	Casinos et jeux	0,72 %	Royaume-Uni
CAJAMAR 8 09/26 C09/25	Banques	0,72 %	Espagne
KILOUTOU 3.375 12/26	Industrie (autre)	0,71 %	France

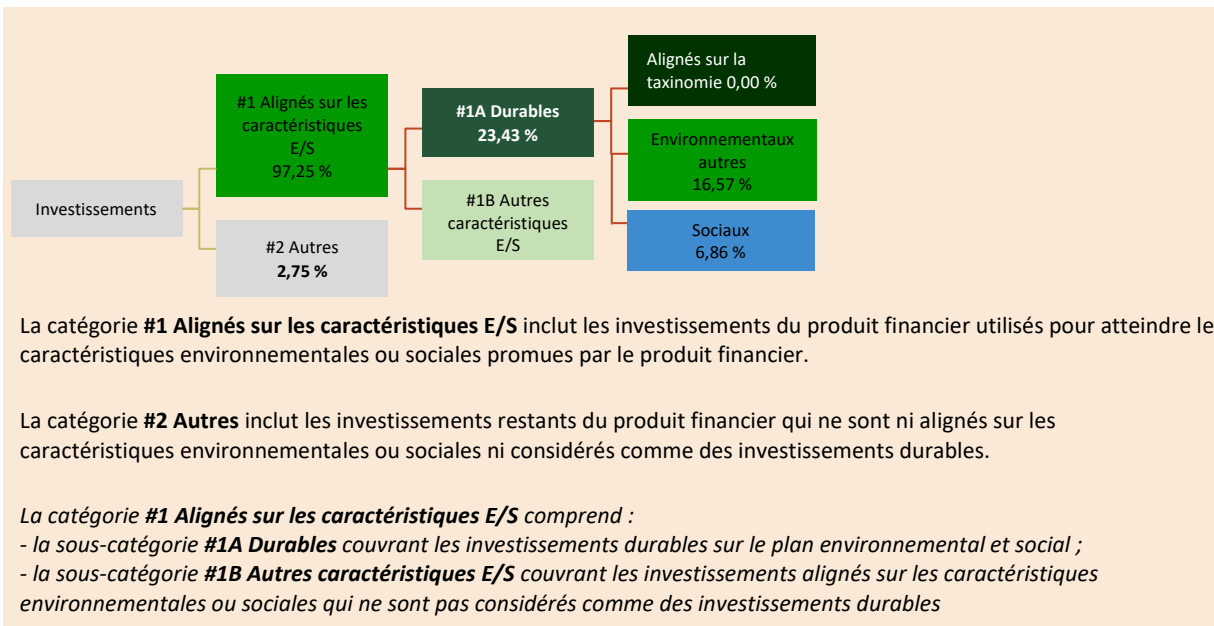


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion du compartiment alignée sur les objectifs d'investissement durable était de 23 %.

- **Quelle était l'allocation des actifs ?**

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



L'alignement sur la taxinomie est pris en compte en tant que critère pour déterminer notre contribution à l'investissement durable. Toutefois, étant donné que la méthodologie de calcul des investissements durables (test réussite/échec) est différente de celle prescrite pour le calcul de l'alignement sur la taxinomie, et afin d'éviter un double comptage, cette contribution n'est pas prise en compte dans la catégorie des investissements alignés sur la taxinomie dans le graphique ci-dessus. Veuillez consulter les questions dédiées pour de plus amples informations concernant l'alignement sur la taxinomie.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Industrie BICS	Secteur BICS	% d'actifs
Services financiers	Banques	32,17 %
Services financiers	Services bancaires diversifiés	8,51 %
Industrie	Industrie (autre)	4,27 %
Biens de consommation discrétionnaire	Casinos et jeux	4,09 %
Télécommunications	Services de télécommunications sans fil	3,47 %
Services financiers	Services financiers	3,39 %
Biens de consommation discrétionnaire	Vente de détail - consommation discrétionnaire	2,96 %
Biens de consommation discrétionnaire	Construction automobile	2,77 %
Biens de consommation de base	Alimentation et boissons	2,50 %
Biens de consommation discrétionnaire	Fabrication de pièces pour l'automobile	2,10 %
Services financiers	Crédit à la consommation	2,08 %
Biens de consommation discrétionnaire	Services aux consommateurs	1,81 %
Matériaux	Produits chimiques	1,71 %
Industrie	Transport et logistique	1,71 %
Télécommunications	Câble et satellite	1,60 %
Biens de consommation discrétionnaire	Vêtements et produits textiles	1,43 %
Santé	Établissements et services de soins	1,43 %
Industrie	Compagnies aériennes	1,39 %
Biens de consommation de base	Biens de consommation	1,31 %
Technologie	Logiciels et services	1,25 %
Industrie	Équipements électriques	1,22 %
Télécommunications	Services de télécommunications filaires	1,20 %
Services aux collectivités (Utilities)	Services aux collectivités	0,99 %
Biens de consommation discrétionnaire	Restaurants	0,97 %
Santé	Produits pharmaceutiques	0,95 %
Services financiers	Assurance-vie	0,88 %
Communications	Contenus de divertissement	0,67 %
Technologie	Semiconducteurs	0,63 %

Services aux collectivités (Utilities)	Production d'électricité	0,60 %
Biens de consommation de base	Biens de consommation de base	0,60 %
Matériaux	Matériaux de construction	0,52 %
Matériaux	Conteneurs et emballages	0,47 %
Services financiers	Financement des entreprises	0,44 %
Industrie	Produits industriels	0,43 %
Biens de consommation discrétionnaire	Services d'enseignement	0,41 %
Santé	Matériel et dispositifs médicaux	0,40 %
Services aux collectivités (Utilities)	Énergie renouvelable	0,39 %
Énergie	Services et équipements pétrole et gaz	0,39 %
Matériaux	Métaux et extraction minière	0,38 %
Communications	Médias Internet	0,38 %
Biens de consommation de base	Supermarchés et pharmacies	0,28 %
Communications	Ressources de divertissement	0,22 %
Biens de consommation de base	Grande distribution	0,21 %
Immobilier	Immobilier	0,20 %
Énergie	Pipeline	0,19 %
Industrie	Aéronautique et défense	0,19 %
Services financiers	Assurance	0,18 %
Services financiers	Assurance IARD	0,17 %
Biens de consommation discrétionnaire	Voyages et hébergement	0,15 %
Matériaux	Matériaux	0,12 %
Biens de consommation discrétionnaire	Services de consommation discrétionnaire	0,04 %

La ventilation a été effectuée selon la classification BICS de niveau 2, car il s'agit des données les plus granulaires disponibles pour tous les investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment ne s'engage pas actuellement à réaliser des investissements durables au sens de la taxinomie de l'UE.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires sont des activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Ce produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire respectant la taxinomie de l'UE ?

Oui :

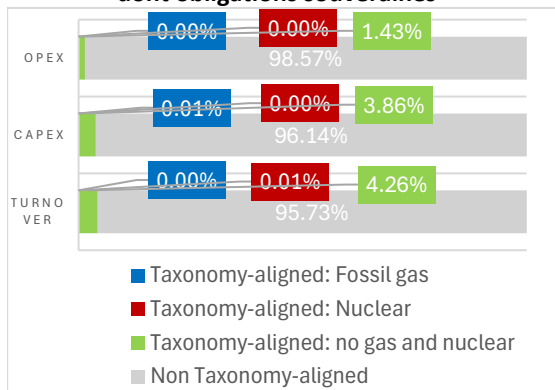
Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

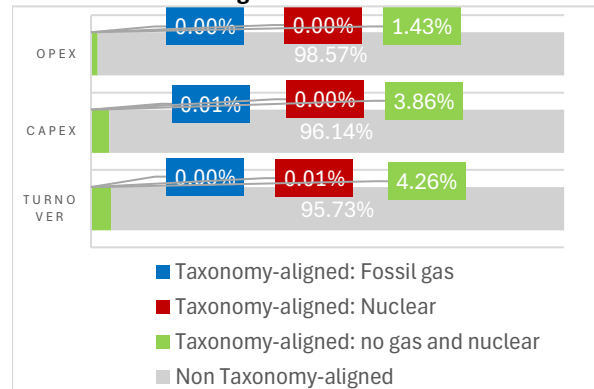
x Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



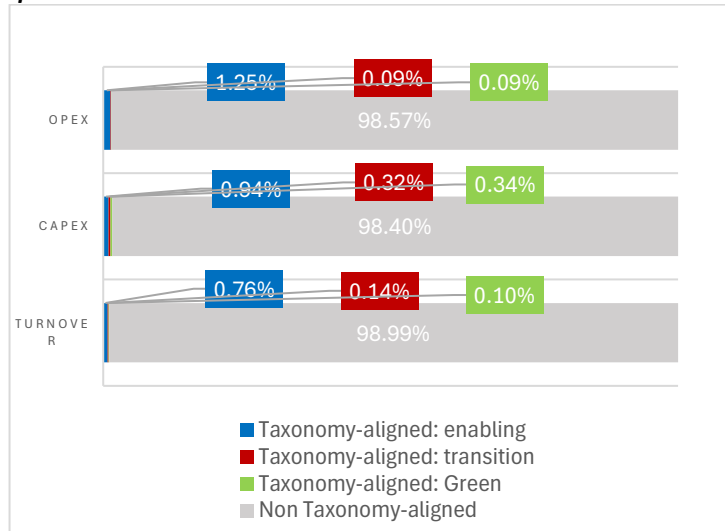
2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100% du total des investissements

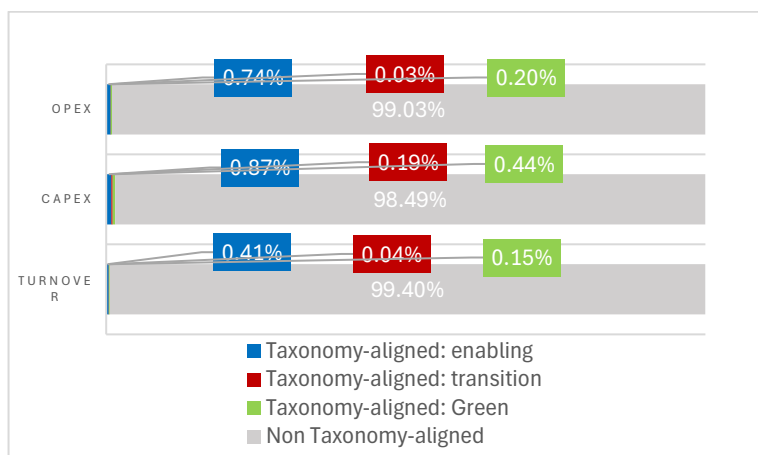
*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?



Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Dans l'ensemble, la proportion d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est restée relativement faible. Il ne serait dès lors guère pertinent de s'étendre sur les progrès réalisés dans ce domaine.



Proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires, habilitantes et vertes en 2023

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

16,57 %. Ce chiffre représente les investissements qui réussissent les tests DNSH et de bonne gouvernance et qui apportent une contribution positive à un ou plusieurs éléments suivants :

- Alignement sur au moins un des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies
- Alignement sur la taxinomie européenne
- Alignement sur un cadre « Net Zéro »
- Alignement sur les meilleures pratiques environnementales et sociales.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

6,86 %. Ce chiffre représente les investissements qui réussissent les tests DNSH et de bonne gouvernance et qui apportent une contribution positive au critère suivant uniquement : Alignement sur les meilleures pratiques sociales.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les autres investissements comprennent des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics, des dépôts détenus à titre accessoire, des instruments dérivés détenus à des fins de couverture et des titres dont les performances sont échangées via des TRS sur une période supérieure à un mois. À ce titre, ils ne sont soumis à aucune garantie environnementale ou sociale minimale.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les actions suivantes ont été menées par Tikehau Capital en 2024 afin d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales au cours des phases de pré-investissement et d'investissement pendant la période sous revue :

1. Neutralité carbone

- Dans le cadre de l'engagement de Tikehau en faveur de l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM), des objectifs intermédiaires ont été déterminés pour chaque ligne de métier à l'aide de méthodologies dérivées du cadre Net Zero Investment (NZIF). S'agissant de la ligne Stratégies sur les marchés de capitaux, l'approche de couverture du portefeuille du NZIF a été utilisée pour fixer des objectifs en vertu desquels 50 % des actifs sous gestion concernés devront avoir atteint la neutralité carbone ou être alignés sur cette trajectoire d'ici 2030. Les actifs sous gestion concernés englobent tous les fonds relevant des articles 8 et 9 SFDR entrant dans le champ d'application de l'objectif.
 - L'approche du NZIF définit cinq catégories, représentant les différentes étapes de l'alignement sur la trajectoire vers la neutralité carbone : « Non aligné », « Engagement en faveur de l'alignement », « En cours d'alignement », « Aligné » et « Neutralité carbone ». L'objectif de couverture du portefeuille consiste à faire évoluer les portefeuilles vers des émetteurs ayant atteint la neutralité carbone ou alignés sur cette trajectoire, sur la base d'une série d'indicateurs rétrospectifs et prospectifs. Les émetteurs en cours d'alignement ou qui s'engagent à s'aligner sur la trajectoire vers la neutralité carbone sont des émetteurs qui en sont aux premières étapes de leur parcours vers la neutralité carbone.
2. Intégration ESG
- Suite à la décision de Tikehau Capital de renforcer son outil de notation ESG, les scores ESG se fondent sur les méthodologies de S&P Global depuis janvier 2024 :
 - i. L'évaluation CSA (Corporate Sustainability Assessment) de S&P Global mesure la performance d'une entreprise en matière de risques, opportunités et impacts ESG importants, ainsi que sa gestion de tels risques, sur la base d'une combinaison d'informations communiquées par l'entreprise, d'analyses émanant des médias et de parties prenantes, d'approches de modélisation et de données récoltées dans le cadre d'une démarche d'engagement approfondie auprès de l'entreprise.
 - ii. Le score provisoire « Provisional CSA Fundamental Score » est adapté aux entreprises non couvertes par S&P et mesure la performance d'une entreprise et sa gestion des risques, opportunités et impacts ESG importants, sur la base d'une combinaison d'informations communiquées par l'entreprise et, le cas échéant, recueillies au terme d'un travail de due diligence effectué par les équipes de recherche et/ou d'investissement de Tikehau Capital ou par des consultants externes.
 - Ces scores ESG quantitatifs sont ensuite classés en 3 catégories :
 - Risque ESG acceptable,
 - Risque ESG moyen, et
 - Risque ESG élevé.
 - Seuls les investissements dans des émetteurs qui présentent un risque ESG acceptable sont autorisés sans approbation préalable en interne. Les émetteurs présentant un risque ESG moyen font l'objet d'un examen par le groupe de travail Conformité-Risques-ESG, qui formule des recommandations sur l'investissement en fonction du domaine d'expertise concerné. Les investissements présentant un risque ESG élevé sont exclus. Cette approche est conforme au processus qui était d'application avant janvier 2024.
3. Suivi des contraintes ESG
- Depuis le mois de mai 2024, le calcul de l'intensité carbone moyenne pondérée du Compartiment tient compte des scopes 1 et 2 uniquement. Le calcul, l'estimation et la publication des données de scope 3 posent en effet des problèmes pratiques, avec une cartographie des données fragmentée dont la couverture et la qualité sont insuffisantes à travers l'ensemble de l'univers d'investissement. Bien que les données s'améliorent, notamment grâce aux efforts remarquables de certains acteurs du secteur, nous avons constaté qu'elles étaient souvent incohérentes et très volatiles d'une année à l'autre. Les émissions de scope 3 des banques sont par exemple extrêmement volatiles, ce qui peut fausser les résultats de manière disproportionnée au sein d'un portefeuille. Aussi avons-nous décidé de ne travailler qu'avec des données agrégées de scope 1 et 2.
 - Deux outils de suivi interne ont été développés et déployés pour automatiser le suivi des principales caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment, y compris les indicateurs de carbone.
4. Exclusions
- La politique d'exclusion du Groupe a été mise à jour pour inclure la chaîne de valeur de l'huile de palme (upstream et midstream).
 - En outre, une liste de secteurs sensibles a été ajoutée dans le cadre du suivi des investissements et une liste de suivi de la durabilité a été créée aux fins d'un filtrage automatisé fondé sur la Politique de surveillance des risques de durabilité.
 - De nouveaux fournisseurs de données tiers ont été ajoutés afin de surveiller nos exclusions et des contrôles supplémentaires visant à identifier les entreprises susceptibles de faire l'objet d'exclusions sectorielles ou liées à des controverses ont été mis en œuvre.
5. Controverses
- Tikehau Capital s'attache particulièrement à surveiller et à anticiper les controverses. En avril 2024, Tikehau Investment Management a mis sur pied un Comité de gestion des controverses en vue de renforcer le processus existant. Ce comité

supervise le contrôle et l'analyse des controverses liées aux investissements existants et formule des recommandations à l'attention de l'équipe d'investissement. Il est composé de membres des équipes chargées de la conformité, des risques, de l'ESG, de la recherche et des investissements.

6. Vote et engagement

- Le processus de vote et d'engagement a été revu et renforcé :
 - I. La Politique de vote et d'engagement a été révisée et inclut de nouvelles lignes directrices concernant nos instructions de vote sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance.
 - II. Le processus interne CMS d'évaluation et de validation des votes qui ne sont pas exprimés conformément aux recommandations de vote par procuration a été renforcé au cours de la période.

Au niveau du Compartiment, les actions suivantes ont été menées afin d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales :

Dans le cadre du processus de pré-investissement, la sélection des émetteurs a joué un rôle essentiel pour garantir le respect des indicateurs de durabilité définis par le Compartiment. Tous les émetteurs potentiels ont été soumis au même processus d'analyse afin de vérifier qu'ils respectent les critères d'exclusion sectoriels et fondés sur des normes, qu'ils présentent le niveau de risque ESG approprié et que l'intensité de leurs émissions est conforme à la WACI de l'univers d'investissement.

Durant la période sous revue, le Compartiment a détenu trois entreprises auxquelles notre fournisseur de données tiers a attribué des scores de controverse élevés. Les cas ont été examinés par le Comité de gestion des controverses. Il a été décidé de maintenir les investissements dans les entreprises concernées, mais celles-ci restent sous surveillance renforcée.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Sans objet.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Sans objet.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Tikehau International Cross Assets (le « Compartiment »)

Identifiant d'entité juridique : 222100BAZRAGG8J9P33

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : %

Non

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 23 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Veuillez consulter les calculs pour les publications SFDR périodiques de Tikehau pour de plus amples informations sur les sources de données, les méthodologies et les limites.

 Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment promeut les caractéristiques environnementales/sociales suivantes :

1. Le Compartiment promeut les entreprises faisant des efforts d'efficacité carbone en cherchant à surperformer l'intensité carbone moyenne pondérée de l'Indice.
2. Le Compartiment promeut des garanties environnementales et sociales minimales en appliquant des critères d'exclusion relatifs aux produits et pratiques commerciales ayant démontré un impact négatif sur l'environnement ou la société.
3. Le Compartiment promeut les pratiques commerciales qui respectent le Pacte mondial des Nations unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, en écartant les entreprises qui violent ces principes.
4. Le Compartiment s'abstient d'investir dans des sociétés présentant un risque ESG élevé et limite ses investissements dans les sociétés présentant un risque ESG moyen. Les investissements dans des sociétés classées comme présentant un risque ESG moyen font l'objet d'un examen par le groupe de travail Conformité-Risques-ESG, lequel s'appuie sur les domaines d'expertise respectifs. Ce groupe de travail émet un avis favorable ou défavorable, qui sera pris en compte dans la décision d'investissement.

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 10 % d'investissements durables.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Pendant la période de référence (2024), nous avons collecté les informations suivantes sur les indicateurs de durabilité du Compartiment :

Indicateur de durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur en 2024 (moyenne annuelle)	Commentaire
Intensité carbone moyenne pondérée (WACI) du Fonds par rapport à son Indice de référence ¹	Intensité carbone moyenne pondérée (moyenne annuelle)	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	- Compartiment : 45 ² - Indice de référence : 105 - Résultat : 57 % de moins pour le Compartiment par rapport à son Indice de référence	Le Compartiment a atteint l'objectif principal de l'approche extra-financière, qui est de s'assurer que la WACI du Compartiment est inférieure d'au moins 20 % à celle de son Indice de référence.
Nombre d'entreprises en portefeuille qui ne respectent pas la Politique d'exclusion adoptée par le Groupe Tikehau Capital			0	Le Compartiment n'a pas investi dans des entreprises qui ne respectent pas la Politique d'exclusion.
Nombre d'entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE			0	Le Compartiment n'a pas investi dans des entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE.
Score ESG des entreprises en portefeuille conformément à la grille d'analyse interne ³	Répartition par niveau de risque ESG	Pourcentage (des investissements promouvant des caractéristiques E/S)	- Risque ESG acceptable : 94,41 % - Risque ESG moyen : 1,62 % - Risque ESG élevé : 0,00 % - Non évalués : 6,97 %	Au moins 90 % des entreprises étaient notées et le Compartiment n'a pas investi dans des entreprises présentant un risque ESG élevé.

¹ La WACI du Fonds et de l'indice de référence est désormais calculée sur la base des émissions de scopes 1 et 2, alors qu'elle l'était sur la base des émissions de scopes 1, 2 et 3 lors des périodes précédentes.

² La WACI du Fonds et de l'indice de référence a été intégrée dans le système de gestion de portefeuille au cours de la seconde moitié de la période. Par conséquent, le calcul de leur WACI annuelle n'a commencé qu'au troisième trimestre de la période.

³ La méthodologie de notation ESG a changé en 2024 et les entreprises sont désormais réparties dans des catégories différentes par rapport aux périodes précédentes.

Les objectifs extra-financiers du Compartiment ont été largement atteints en 2024. La WACI du Compartiment est restée largement inférieure à l'objectif de 20 % par rapport à l'Indice de référence.

Aucune entreprise n'a enfreint la Politique d'exclusion ni le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE en 2024.

Depuis janvier 2024, les scores ESG se fondent sur la méthodologie d'un tiers, qui prévoit des catégories de notation différentes par rapport aux périodes de reporting précédentes. Au cours de la période sous revue, le Compartiment était principalement investi dans des entreprises présentant un « Risque ESG acceptable », et plus de 90 % des entreprises étaient notées.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Indicateur de durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur en 2023	Valeur en 2022
Intensité carbone moyenne pondérée (WACI) du Fonds par rapport à son univers d'investissement	Intensité carbone moyenne pondérée (moyenne annuelle)	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	- Compartiment : 709 - Univers d'investissement : 1.378 - Résultat : 49 % de moins pour le Compartiment par rapport à son univers d'investissement	- Compartiment : 535 - Univers d'investissement : 1.196 - Résultat : 55 % de moins pour le Compartiment par rapport à son univers d'investissement
Nombre d'entreprises en portefeuille qui ne respectent pas la Politique d'exclusion adoptée par le Groupe Tikehau Capital			0	0
Nombre d'entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE			0	0
Score ESG des entreprises en portefeuille conformément à la grille d'analyse interne	Répartition par niveau de risque ESG	Pourcentage (des investissements promouvant des caractéristiques E/S)	- Opportunité ESG : 48,97 % - Risque ESG modéré : 12,06 % - Risque ESG moyen : 16,7 % - Risque ESG matériel : 0 % - Risque ESG important : 0 % - Non évalués : 12,73 %	- Opportunité ESG : 29 % - Risque ESG modéré : 53 % - Risque ESG moyen : 7 % - Risque ESG matériel : 0 % - Risque ESG important : 0 % - Non évalués : 11 %

Les objectifs extra-financiers du Compartiment ont été atteints en 2022 et 2023. Aucune comparaison en termes de WACI ne peut être établie entre les périodes précédentes et 2024. En effet, depuis mai 2024, la WACI du Compartiment est calculée sur la base des émissions de scopes 1 et 2 en raison des défis pratiques liés au reporting, à l'estimation et au calcul des émissions de scope 3. Les comparaisons portant sur cet indicateur reprendront à partir de la prochaine période.

Aucune entreprise n'a enfreint la Politique d'exclusion, le Pacte mondial des Nations unies ou les principes directeurs de l'OCDE en 2022, 2023 et 2024.

La répartition par score ESG est restée stable entre 2022 et 2023. En raison du changement de méthodologie de notation du profil ESG entre les périodes précédentes et 2024, aucune comparaison directe ne peut être établie. Cela dit, en 2024, la majorité des entreprises en portefeuille présentaient un « Risque ESG acceptable », ce qui correspond à la catégorie de risque la plus faible.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

À partir du 30 janvier 2024, le Compartiment envisage de réaliser des investissements durables dans des entreprises qui visent à apporter une contribution positive à différents objectifs sociaux et environnementaux par le biais de leurs produits et services, ainsi que de leurs pratiques conformes à des cadres reconnus. La méthodologie du Groupe intègre divers critères dans sa définition de la contribution afin de prendre en compte les différentes dimensions des objectifs environnementaux et sociaux auxquels il est possible de contribuer.

En pratique, sur la base d'une approche de type réussite/échec, le Compartiment considérera qu'une entreprise apporte une contribution positive (un « Contributeur positif ») dans la mesure où au moins l'un des critères décrits ci-dessous est respecté au niveau de l'entreprise :

- Alignement sur au moins un des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies – L'alignement d'un Contributeur positif est vérifié via un test réussite/échec en vertu duquel un niveau minimum du chiffre d'affaires de l'entreprise ou de l'Opex/du Capex doit contribuer à l'un des ODD.
- Alignement sur la taxinomie européenne – L'alignement d'un Contributeur positif est vérifié via un test réussite/échec en vertu duquel une proportion minimale du chiffre d'affaires ou de l'Opex/du Capex de l'entreprise doit être alignée sur la taxinomie européenne.
- Alignement sur un cadre « Net Zéro » - L'alignement d'un Contributeur positif est vérifié au moyen d'un test réussite/échec en vertu duquel l'entreprise doit atteindre un certain niveau de décarbonation. La Société de gestion a sélectionné le statut éligible défini par le cadre Net Zero Investment de l'Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC). Le test réussite/échec réalisé par la Société de gestion repose sur une analyse qualitative qui prend en compte des éléments tels que les objectifs de réduction des émissions et l'empreinte carbone des entreprises.
- Alignement sur les meilleures pratiques environnementales et sociales – L'alignement d'un Contributeur positif est vérifié au moyen d'un test réussite/échec en vertu duquel (i) l'entreprise doit être considérée comme « meilleure de sa catégorie » dans son secteur sur la base d'indicateurs clés de performance (KPI) reconnus tels qu'une principale incidence négative prise en compte par le Compartiment et (ii) le Score ESG de l'entreprise doit être supérieur à la moyenne de son secteur.

Ces critères peuvent être modifiés ultérieurement afin de prendre en compte tout progrès réalisé, par exemple en matière de disponibilité et de fiabilité des données, ou toute modification, y compris, entre autres, des réglementations ou autres valeurs de référence ou initiatives externes.

Enfin, les entreprises identifiées comme étant des Contributeurs positifs ne peuvent être qualifiées d'investissement durable que si elles respectent l'ensemble des conditions suivantes : (i) elles ne doivent pas nuire de manière significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » ou « DNSH » (do no significant harm)) et (ii) elles doivent appliquer de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise.

De plus amples informations sur le Cadre d'investissement durable du Groupe, en particulier sur la méthodologie, les seuils et les sources de données, sont disponibles dans la Charte d'investissement durable du Groupe :

<https://www.tikehaucapital.com/~media/Files/T/TikehauCapital/publications/ri-charter-en-2017-12-06.pdf><https://www.tikehaucapital.com>

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Pour assurer l'alignement des investissements durables sur le principe DNSH en ce qui concerne les objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, deux piliers sont pris en compte :

- Le premier pilier repose sur la Politique d'exclusion, qui s'applique à tout investissement et couvre les sujets suivants, directement liés à certains indicateurs PIN obligatoires repris dans le tableau 1 de l'annexe 1 des NTR SFDR : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et exposition aux combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz).
- Le deuxième pilier se fonde quant à lui sur un test DNSH reposant sur les indicateurs PIN obligatoires repris dans le tableau 1 de l'Annexe 1 des NTR SFDR lorsque des données fiables sont disponibles. Nous nous concentrons sur les PIN 3 et 13.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Pour assurer l'alignement des investissements durables sur le principe DNSH en ce qui concerne les objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, le Compartiment prend en compte les indicateurs d'incidences négatives sur les facteurs de durabilité relevant des deux piliers ci-dessous :

Le premier pilier concerne les exclusions et couvre les thèmes suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et exposition aux combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz).

Le deuxième pilier se fonde quant à lui sur un test DNSH reposant sur les indicateurs PIN obligatoires lorsque des données fiables sont disponibles. Les indicateurs suivants doivent tous être respectés pour réussir le test DNSH :

- Intensité de GES : la société ne fait pas partie du dernier décile par rapport à d'autres entreprises de son secteur.
- Mixité au sein des organes de gouvernance : la société ne fait pas partie du dernier décile par rapport à d'autres entreprises de son secteur
- Controverses : la société n'est impliquée dans aucune controverse informée et vérifiée en lien avec les conditions de travail et les droits de l'homme, l'environnement, les droits du travail et la corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?
Description détaillée :

Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés à la Politique d'exclusion. La Société de gestion effectue par ailleurs un contrôle des controverses au moins une fois par trimestre, concernant entre autres les entreprises ayant commis des violations des droits de l'homme avérées. L'analyse se base sur les données de fournisseurs externes. En cas de controverse, il est fait appel à un groupe de travail interne composé de membres des équipes Conformité, Risque et ESG, qui déterminera la meilleure façon de procéder selon leur domaine d'expertise. Le critère DNSH comprend également un test réussite/échec sur les controverses, qui examine notamment les aspects relatifs aux conditions de travail et aux droits de l'homme.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur en 2024	Couverture en 2024	Valeur en 2023	Couverture en 2023	Valeur en 2022	Couverture en 2022
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	1.255	67,19 %	5.215	75,37 %	4.991	71,05 %
	Émissions de GES de niveau 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	1.361	67,19 %	2.649	75,37 %	3.419	71,05 %
	Émissions de GES de niveau 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	83.055	67,19 %	98.553	75,37 %	98.799	71,05 %
	Émissions totales de GES, scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	2.616	67,19 %	7.864	75,37 %	8.410	71,05 %

	Émissions totales de GES, scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	85.671	67,19 %	106.417	75,37 %	107.210	71,05 %
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone, scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	7	67,19 %	17	75,37 %	12	71,05 %
	Empreinte carbone, scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	225	67,19 %	227	75,37 %	150	71,05 %
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	45 ⁴	95,49 %	55	89,03 %	54	71,37 %
	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	1.012	95,49 %	712	89,03 %	546	71,37 %
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Pourcentage	0,37 %	81,29 %	0,37 %	82,73 %	0,40 %	71,18 %
Facultatif 4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Pourcentage	32,81 %	70,26 %	27,81 %	75,92 %	22,52 %	54,86 %
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	Pourcentage	0,00 %	81,18 %	0,00 %	82,27 %	0,00 %	71,18 %
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Pourcentage	0,00 %	81,18 %	2,62 %	82,27 %	1,56 %	71,18 %

⁴ La WACI du Fonds a été intégrée dans le système de gestion de portefeuille au cours de la seconde moitié de la période. Par conséquent, le calcul de la WACI annuelle du Fonds n'a commencé qu'au troisième trimestre de la période.

13. Mixité au sein des organes de gouvernance et de surveillance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance et de surveillance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	Pourcentage	23,12 %	58,99 %	23,22 %	61,59 %	17,40 %	51,98 %
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	Pourcentage	0,00 %	81,91 %	0,00 %	82,98 %	0,00 %	71,18 %

En ce qui concerne les thèmes environnementaux, une amélioration a été constatée au niveau des PIN entre 2023 et 2024 :

- Globalement, les PIN liées aux émissions de GES, à l'empreinte carbone et à l'intensité des GES ont diminué par rapport aux périodes précédentes, tandis que la part des entreprises qui n'ont pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone a augmenté en 2024.
- La PIN liée à l'implication dans les combustibles fossiles est restée stable en 2024. L'exposition du Compartiment est liée à une entreprise issue du secteur des services aux collectivités. Cette exposition est conforme à la Politique d'exclusion de Tikehau, qui s'appuie sur la Liste d'exclusion mondiale du charbon et la Liste d'exclusion du pétrole et du gaz d'Urgewald. La définition des PIN appliquée par notre prestataire externe est plus large que celle de notre politique d'exclusion⁵. Par conséquent, l'exposition déclarée à l'implication dans les combustibles fossiles persiste en 2024, malgré l'absence de toute violation de notre politique d'exclusion.
- Nous n'étions pas exposés à des entreprises ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité.

En ce qui concerne les thèmes sociaux, les PIN sont stables et aucune exposition à des armes controversées ni à des entreprises qui enfreignent le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE n'est à signaler. Un Comité de gestion des controverses a été mis sur pied en avril 2024 afin de chapeauter le suivi et l'analyse des controverses. Ce comité évalue soigneusement les cas de violation potentielle des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE signalés par notre fournisseur de données tiers. A l'issue de ce processus d'examen, mené par des membres des équipes chargées de la conformité, des risques, de la recherche, de l'ESG et des investissements, il peut arriver que certains cas ne soient finalement pas considérés comme des infractions car ils reposaient sur des évaluations initiales excessives. Grâce à cette approche affinée, aucune violation n'a été signalée cette année au titre de la PIN 10, bien que notre fournisseur de données ait initialement identifié certaines entreprises comme étant en infraction. L'analyse menée par le Comité a permis de conclure que ces cas n'atteignaient pas le seuil de violation et ceux-ci ont donc été reclassés en interne (non-violations).

Par ailleurs, le ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance et de surveillance est resté stable par rapport à la période précédente.

-
- i. ⁵ « Entreprises qui tirent des revenus de l'exploration, de l'exploitation, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de houille et de lignite ;
 - ii. entreprises qui tirent des revenus de l'exploration, de l'extraction, de la distribution (y compris le transport, le stockage et le négoce) ou du raffinage de combustibles fossiles liquides ; et
 - iii. entreprises qui tirent des revenus de l'exploration et de l'extraction de combustibles fossiles gazeux ou de leur distribution (y compris le transport, le stockage et le négoce) »



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur BICS	% d'actifs	Pays
AMAZON.COM INC	Vente au détail et en gros - cons. discrétionnaire	2,07 %	États-Unis
MICROSOFT CORP	Logiciels et services tech.	2,02 %	États-Unis
VISA INC-CLASS A SHARES	Logiciels et services tech.	1,62 %	États-Unis
INTERCONTINENTAL HOTELS GROU	Services de consommation discrétionnaire	1,22 %	Royaume-Uni
ZOETIS INC	Santé	1,21 %	États-Unis
ASML HOLDING NV	Semiconducteurs	1,21 %	Pays-Bas
AMADEUS IT GROUP SA	Logiciels et services tech.	1,09 %	Espagne
KONE OYJ-B	Produits industriels	1,08 %	Finlande
ARISTA NETWORKS INC	Matériel tech. et semi-conducteurs	1,00 %	États-Unis
ALPHABET INC-CL A	Médias	0,98 %	États-Unis
S&P GLOBAL INC	Logiciels et services tech.	0,93 %	États-Unis
INTERTEK GROUP PLC	Services industriels	0,91 %	Royaume-Uni
FASTENAL CO	Services industriels	0,75 %	États-Unis
COLOPLAST-B	Santé	0,72 %	Danemark
ACCENTURE PLC-CL A	Logiciels et services tech.	0,72 %	Irlande

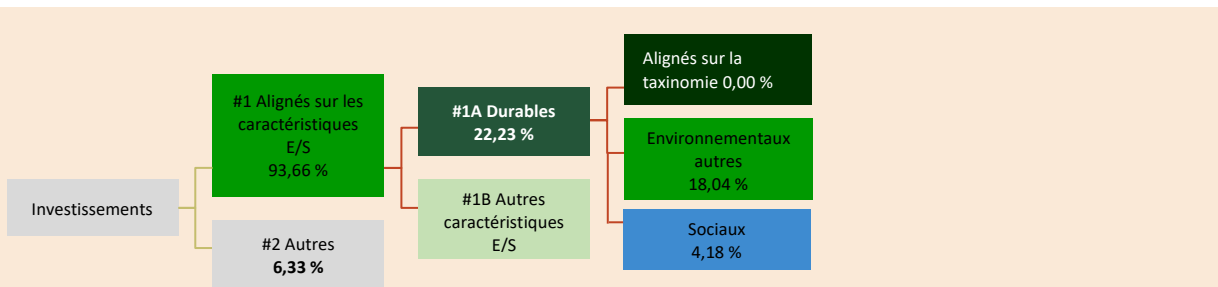


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion du compartiment alignée sur les objectifs d'investissement durable était de 22 %.

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables

L'alignement sur la taxinomie est pris en compte en tant que critère pour déterminer notre contribution à l'investissement durable. Toutefois, étant donné que la méthodologie de calcul des investissements durables (test réussite/échec) est différente de celle prescrite pour le calcul de l'alignement sur la taxinomie, et afin d'éviter un double comptage, cette contribution n'est pas prise en compte dans la catégorie des investissements alignés sur la taxinomie dans le graphique ci-dessus. Veuillez consulter les questions dédiées pour de plus amples informations concernant l'alignement sur la taxinomie.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Industrie BICS	Secteur BICS	% d'actifs
Services financiers	Banques	25,18 %
Technologie	Logiciels et services tech.	7,50 %
Services financiers	Services bancaires diversifiés	3,57 %
Santé	Santé	3,40 %
Industrie	Industrie (autre)	3,11 %
Technologie	Logiciels et services	2,82 %
Biens de consommation discrétionnaire	Casinos et jeux	2,57 %
Santé	Produits pharmaceutiques	2,53 %
Services financiers	Services financiers	2,32 %
Biens de consommation discrétionnaire	Vente au détail et en gros - cons. discrétionnaire	2,07 %
Technologie	Semiconducteurs	2,03 %
Industrie	Fabrication de machines	2,01 %
Télécommunications	Câble et satellite	1,90 %
Biens de consommation discrétionnaire	Services aux consommateurs	1,71 %
Biens de consommation discrétionnaire	Vente de détail - consommation discrétionnaire	1,67 %
Industrie	Services industriels	1,67 %
Industrie	Produits industriels	1,66 %
Biens de consommation de base	Biens de consommation de base	1,59 %
Biens de consommation discrétionnaire	Vêtements et produits textiles	1,53 %
Services financiers	Assurance-vie	1,29 %
Services aux collectivités (Utilities)	Services aux collectivités	1,29 %
Biens de consommation discrétionnaire	Services de consommation discrétionnaire	1,22 %
Biens de consommation discrétionnaire	Biens de consommation discrétionnaire	1,13 %
Immobilier	Immobilier	1,13 %
Santé	Matériel et dispositifs médicaux	1,04 %
Technologie	Matériel tech. et semi-conducteurs	1,00 %
Télécommunications	Médias	0,98 %
Industrie	Équipements électriques	0,87 %
Services financiers	Assurance IARD	0,87 %
Biens de consommation discrétionnaire	Services d'enseignement	0,83 %
Télécommunications	Services de télécommunications sans fil	0,82 %
Biens de consommation de base	Alimentation et boissons	0,81 %
Biens de consommation de base	Biens de consommation	0,72 %
Biens de consommation de base	Grande distribution	0,56 %
Matériaux	Produits chimiques	0,55 %
Technologie	Matériel informatique	0,55 %
Énergie	Services et équipements pétrole et gaz	0,55 %
Biens de consommation discrétionnaire	Mobilier d'intérieur et de bureau	0,54 %
Services aux collectivités (Utilities)	Services aux collectivités	0,50 %
Télécommunications	Services de télécommunications filaires	0,50 %
Biens de consommation discrétionnaire	Voyages et hébergement	0,50 %
Communications	Matériaux	0,48 %
Biens de consommation de base	Supermarchés et pharmacies	0,42 %
Santé	Établissements et services de soins	0,41 %
Services financiers	Crédit à la consommation	0,33 %
Matériaux	Matériaux de construction	0,33 %
Biens de consommation discrétionnaire	Restaurants	0,27 %
Services aux collectivités (Utilities)	Production d'électricité	0,25 %
Énergie	Pétrole et gaz	0,03 %

La ventilation a été effectuée selon la classification BICS de niveau 2, car il s'agit des données les plus granulaires disponibles pour tous les investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment ne s'engage pas actuellement à réaliser des investissements durables au sens de la taxinomie de l'UE.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires sont des activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Ce produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire respectant la taxinomie de l'UE ?

Oui :

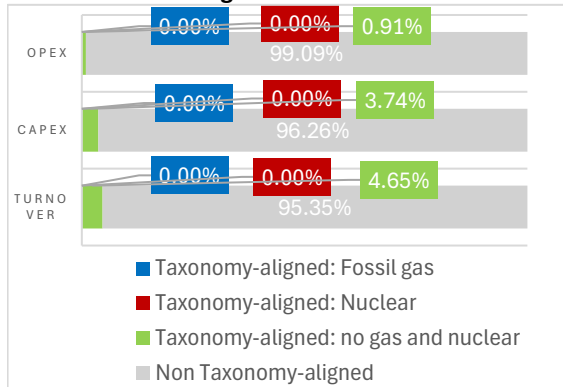
Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

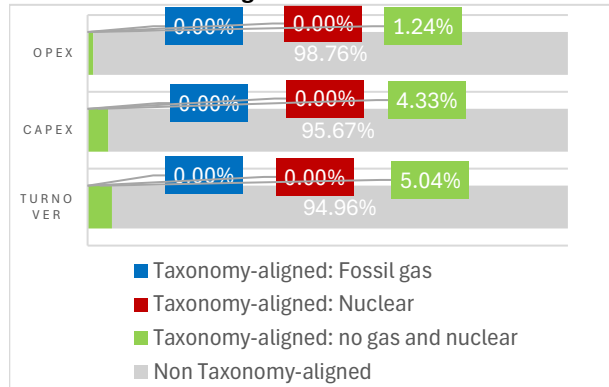
Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit*

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



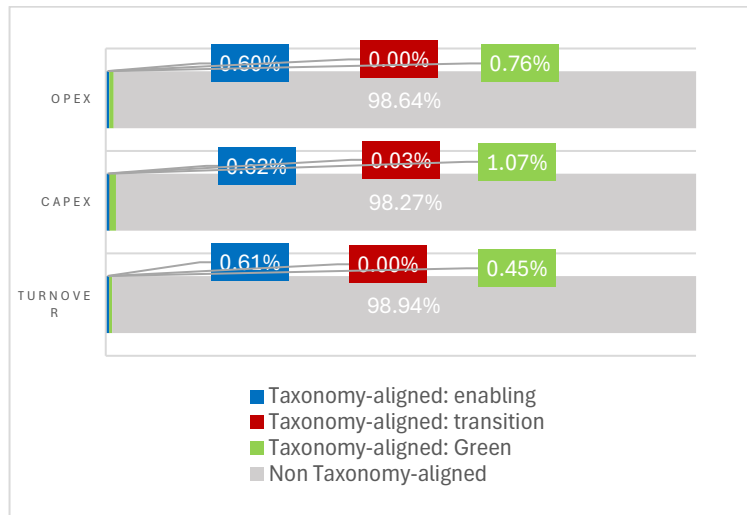
2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100% du total des investissements.

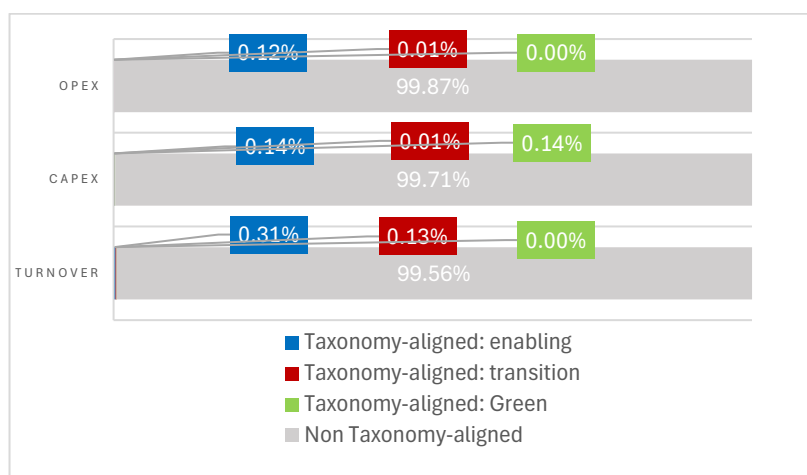
*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?



Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Dans l'ensemble, la proportion d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est restée relativement faible. Il ne serait dès lors guère pertinent de s'étendre sur les progrès réalisés dans ce domaine.



Proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires, habilitantes et vertes en 2023

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

18,04 % : ce chiffre représente les investissements qui réussissent les tests DNSH et de bonne gouvernance et qui apportent une contribution positive à un ou plusieurs éléments suivants :

- Alignement sur au moins un des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies
- Alignement sur la taxinomie européenne
- Alignement sur un cadre « Net Zéro »
- Alignement sur les meilleures pratiques environnementales et sociales.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

4,18 % : ce chiffre représente les investissements qui réussissent les tests DNSH et de bonne gouvernance et qui apportent une contribution positive au critère suivant uniquement : Alignement sur les meilleures pratiques sociales.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les autres investissements comprennent des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics, des dépôts détenus à titre accessoire, des instruments dérivés détenus à des fins de couverture et des titres dont les performances sont échangées via des TRS sur une période supérieure à un mois. À ce titre, ils ne sont soumis à aucune garantie environnementale ou sociale minimale.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les actions suivantes ont été menées par Tikehau Capital en 2024 afin d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales au cours des phases de pré-investissement et d'investissement pendant la période sous revue :

1. Neutralité carbone

- Dans le cadre de l'engagement de Tikehau en faveur de l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM), des objectifs intermédiaires ont été déterminés pour chaque ligne de métier à l'aide de méthodologies dérivées du cadre Net Zero Investment (NZIF). S'agissant de la ligne Stratégies sur les marchés de capitaux, l'approche de couverture du portefeuille du NZIF a été utilisée pour fixer des objectifs en vertu desquels 50 % des actifs sous gestion concernés devront avoir atteint la neutralité carbone ou être alignés sur cette trajectoire d'ici 2030. Les actifs sous gestion concernés englobent tous les fonds relevant des articles 8 et 9 SFDR entrant dans le champ d'application de l'objectif.
 - L'approche du NZIF définit cinq catégories, représentant les différentes étapes de l'alignement sur la trajectoire vers la neutralité carbone : « Non aligné », « Engagement en faveur de l'alignement », « En cours d'alignement », « Aligné » et « Neutralité carbone ». L'objectif de couverture du portefeuille consiste à faire évoluer les portefeuilles vers des émetteurs ayant atteint la neutralité carbone ou alignés sur cette trajectoire, sur la base d'une série d'indicateurs rétrospectifs et prospectifs. Les émetteurs en cours d'alignement ou qui s'engagent à s'aligner sur la trajectoire vers la neutralité carbone sont des émetteurs qui en sont aux premières étapes de leur parcours vers la neutralité carbone.
2. Intégration ESG
- Suite à la décision de Tikehau Capital de renforcer son outil de notation ESG, les scores ESG se fondent sur les méthodologies de S&P Global depuis janvier 2024 :
 - i. L'évaluation CSA (Corporate Sustainability Assessment) de S&P Global mesure la performance d'une entreprise en matière de risques, opportunités et impacts ESG importants, ainsi que sa gestion de tels risques, sur la base d'une combinaison d'informations communiquées par l'entreprise, d'analyses émanant des médias et de parties prenantes, d'approches de modélisation et de données récoltées dans le cadre d'une démarche d'engagement approfondie auprès de l'entreprise.
 - ii. Le score provisoire « Provisional CSA Fundamental Score » est adapté aux entreprises non couvertes par S&P et mesure la performance d'une entreprise et sa gestion des risques, opportunités et impacts ESG importants, sur la base d'une combinaison d'informations communiquées par l'entreprise et, le cas échéant, recueillies au terme d'un travail de due diligence effectué par les équipes de recherche et/ou d'investissement de Tikehau Capital ou par des consultants externes.
 - Ces scores ESG quantitatifs sont ensuite classés en 3 catégories :
 - Risque ESG acceptable,
 - Risque ESG moyen, et
 - Risque ESG élevé.
 - Seuls les investissements dans des émetteurs qui présentent un risque ESG acceptable sont autorisés sans approbation préalable en interne. Les émetteurs présentant un risque ESG moyen font l'objet d'un examen par le groupe de travail Conformité-Risques-ESG, qui formule des recommandations sur l'investissement en fonction du domaine d'expertise concerné. Les investissements présentant un risque ESG élevé sont exclus. Cette approche est conforme au processus qui était d'application avant janvier 2024.
3. Suivi des contraintes ESG
- Depuis le mois de mai 2024, le calcul de l'intensité carbone moyenne pondérée du Compartiment tient compte des scopes 1 et 2 uniquement. Le calcul, l'estimation et la publication des données de scope 3 posent en effet des problèmes pratiques, avec une cartographie des données fragmentée dont la couverture et la qualité sont insuffisantes à travers l'ensemble de l'univers d'investissement. Bien que les données s'améliorent, notamment grâce aux efforts remarquables de certains acteurs du secteur, nous avons constaté qu'elles étaient souvent incohérentes et très volatiles d'une année à l'autre. Les émissions de scope 3 des banques sont par exemple extrêmement volatiles, ce qui peut fausser les résultats de manière disproportionnée au sein d'un portefeuille. Aussi avons-nous décidé de ne travailler qu'avec des données agrégées de scope 1 et 2.
 - Deux outils de suivi interne ont été développés et déployés pour automatiser le suivi des principales caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment, y compris les indicateurs de carbone.
4. Exclusions
- La politique d'exclusion du Groupe a été mise à jour pour inclure la chaîne de valeur de l'huile de palme (upstream et midstream).
 - En outre, une liste de secteurs sensibles a été ajoutée dans le cadre du suivi des investissements et une liste de suivi de la durabilité a été créée aux fins d'un filtrage automatisé fondé sur la Politique de surveillance des risques de durabilité.
 - De nouveaux fournisseurs de données tiers ont été ajoutés afin de surveiller nos exclusions et des contrôles supplémentaires visant à identifier les entreprises susceptibles de faire l'objet d'exclusions sectorielles ou liées à des controverses ont été mis en œuvre.
5. Controverses
- Tikehau Capital s'attache particulièrement à surveiller et à anticiper les controverses. En avril 2024, Tikehau Investment Management a mis sur pied un Comité de gestion des controverses en vue de renforcer le processus existant. Ce comité

supervise le contrôle et l'analyse des controverses liées aux investissements existants et formule des recommandations à l'attention de l'équipe d'investissement. Il est composé de membres des équipes chargées de la conformité, des risques, de l'ESG, de la recherche et des investissements.

6. Vote et engagement

- Le processus de vote et d'engagement a été revu et renforcé :
 - I. La Politique de vote et d'engagement a été révisée et inclut de nouvelles lignes directrices concernant nos instructions de vote sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance.
 - II. Le processus interne CMS d'évaluation et de validation des votes qui ne sont pas exprimés conformément aux recommandations de vote par procuration a été renforcé au cours de la période.

Au niveau du Compartiment, les actions suivantes ont été menées afin d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales :

Dans le cadre du processus de pré-investissement, la sélection des émetteurs a joué un rôle essentiel pour garantir le respect des indicateurs de durabilité définis par le Compartiment. Tous les émetteurs potentiels ont été soumis au même processus d'analyse afin de vérifier qu'ils respectent les critères d'exclusion sectoriels et fondés sur des normes, qu'ils présentent le niveau de risque ESG approprié et que l'intensité de leurs émissions est conforme à la WACI de l'univers d'investissement.

Durant la période sous revue, le Compartiment a détenu six entreprises auxquelles notre fournisseur de données tiers a attribué des scores de controverse élevés. Tous les cas ont été examinés par le Comité de gestion des controverses. Il a été décidé de maintenir les investissements dans les entreprises concernées, mais celles-ci restent sous surveillance renforcée.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Sans objet.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Tikehau Impact Crédit (le « Compartiment »)

Identifiant d'entité juridique : 222100WBFWO97RXU8M55

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : %

Non

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 24 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Veuillez consulter les calculs pour les publications SFDR périodiques de Tikehau pour de plus amples informations sur les sources de données, les méthodologies et les limites.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?



Le Compartiment promeut les caractéristiques environnementales/sociales suivantes :

1. Efforts d'efficacité carbone et économie circulaire – investissement dans des émetteurs en transition qui ont explicitement l'intention d'avoir un impact positif et mesurable et de contribuer à la transition vers une économie circulaire et à faible émission de carbone, conformément à une grille d'analyse d'impact interne. Le Compartiment vise l'additionnalité en s'engageant auprès des organes de direction et de gouvernance de certains émetteurs afin d'accompagner et d'accélérer les mesures de durabilité.
2. Le Compartiment promeut des garanties environnementales et sociales minimales en appliquant des critères d'exclusion relatifs aux produits et pratiques commerciales dont il a été démontré qu'ils exercent un impact négatif sur l'environnement ou la société, ainsi que des critères d'investissement socialement responsable (« ISR ») visant à garantir une meilleure performance ESG du Compartiment par rapport à son univers d'investissement.
3. Le Compartiment promeut les pratiques commerciales qui respectent le Pacte mondial des Nations unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, en écartant les entreprises qui violent ces principes.
4. Le Compartiment s'abstient d'investir dans des sociétés présentant un risque ESG élevé et limite ses investissements dans les sociétés présentant un risque ESG moyen. Les investissements dans des sociétés classées comme présentant un risque ESG moyen font l'objet d'un examen par le groupe de travail Conformité-Risques-ESG, lequel s'appuie sur les domaines d'expertise respectifs. Ce groupe de travail émet un avis favorable ou défavorable, qui sera pris en compte dans la décision d'investissement.

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 10 % d'investissements durables.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Pendant la période de référence (2024), nous avons collecté les informations suivantes sur les indicateurs de durabilité du Compartiment :

Indicateur de durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur
Nombre d'entreprises en portefeuille qui ne respectent pas la Politique d'exclusion adoptée par le Groupe Tikehau Capital			0
Nombre d'entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE			0
Score ESG des entreprises en portefeuille conformément à la grille d'analyse interne ¹	Répartition par niveau de risque ESG (moyenne annuelle)	Pourcentage	- Risque ESG acceptable : 96,02 % - Risque ESG moyen : 3,06 % - Risque ESG élevé : 0 % - Non évalués : 1,85 %
Comparaison des scores ISR du Fonds et de son univers d'investissement, après suppression des 20 % d'émetteurs les moins performants	Score ISR au 31/12/2024	-	- Compartiment : 53,24 - Univers d'investissement (après suppression des 20 % d'émetteurs les moins performants) : 54,27 - Résultat : score ISR du Compartiment inférieur à celui de son univers d'investissement
Intensité carbone moyenne pondérée (WACI) du Fonds par rapport à son univers d'investissement, avec un taux de couverture au niveau du Fonds d'au moins 90 % (scopes 1, 2 et 3)	Intensité carbone moyenne pondérée (moyenne annuelle)	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	- Compartiment : 1.198 - Couverture du Compartiment : 97 % - Univers d'investissement : 1.462 - Résultat : 18 % de moins pour le Compartiment par rapport à son univers d'investissement
Nombre de controverses liées aux droits de l'homme et du travail en comparaison avec l'univers d'investissement, avec un taux de	Nombre moyen pondéré de controverses en lien	Nombre	- Compartiment : 0,58 - Couverture du Compartiment : 76 % - Univers d'investissement : 1,53

¹ La méthodologie de notation ESG a changé en 2024 et les entreprises sont désormais réparties dans des catégories différentes par rapport aux périodes précédentes.

couverture au niveau du Fonds d'au moins 70 %	avec les droits de l'homme et du travail au 31/12/2024		- Résultat : score moyen de l'indicateur des controverses sur les droits de l'Homme et du travail inférieur à celui de l'univers d'investissement
Part des investissements au sein des catégories	Ventilation par cas d'impact au 31/12/2024	Pourcentage	Catégorie des « instruments durables » : 41 % - Obligations vertes : 27 % - Obligations liées à la durabilité : 14 % Catégorie « Émetteurs » : 59 % - « Pledgers » : 37 % - Émetteurs œuvrant pour la transition : 22 %
Nombre de positions du Fonds soumises aux activités d'engagement	Entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024	Nombre	21
Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part au 31/12/2024	Pourcentage	- Compartiment : 45,56 % - Couverture du Compartiment : 86,66 %

En 2024, les objectifs extra-financiers du Compartiment ont été atteints et toutes les contraintes du « Label ISR » français ont été respectées.

Aucune entreprise n'a enfreint la Politique d'exclusion, le Pacte mondial des Nations unies ou les principes directeurs de l'OCDE en 2024.

Depuis janvier 2024, les scores ESG se fondent sur la méthodologie d'un tiers, qui prévoit des catégories de notation différentes. Au cours de la période sous revue, le Compartiment était principalement investi dans des entreprises présentant un « Risque ESG acceptable ». Aucun investissement n'a été réalisé dans des entreprises présentant un risque ESG élevé, et les quelques entreprises présentant un risque ESG moyen ont été examinées et validées par le groupe de travail Conformité-Risques-ESG.

... et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateur de durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur en 2023	Valeur en 2022
Nombre d'entreprises en portefeuille qui ne respectent pas la Politique d'exclusion adoptée par le Groupe Tikehau Capital			0	0
Nombre d'entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE			0	0
Score ESG des entreprises en portefeuille conformément à la grille d'analyse interne	Répartition par niveau de risque ESG (moyenne annuelle)	Pourcentage	- Opportunité ESG : 12,61 % - Risque ESG modéré : 77,23 % - Risque ESG moyen : 9,2 % - Risque ESG matériel : 0 % - Risque ESG important : 0 % - Non évalués : 0,96 %	- Opportunité ESG : 13 % - Risque ESG modéré : 75 % - Risque ESG moyen : 11 % - Risque ESG matériel : 0 % - Risque ESG important : 0 % - Non évalués : 1 %
Comparaison des scores ISR du Fonds et de son univers d'investissement, après suppression des 20 % d'émetteurs les moins performants	Score ISR à la fin de la période de référence	-	- Compartiment : 52,58 - Univers d'investissement (après suppression des 20 % d'émetteurs les moins performants) : 55,67	- Compartiment : 52,82 - Univers d'investissement (après suppression des 20 % d'émetteurs les moins performants) : 56,54
Intensité carbone moyenne pondérée (WACI) du Fonds par rapport à son univers d'investissement, avec un taux de couverture au niveau du Fonds d'au moins 90 %	Intensité carbone moyenne pondérée (moyenne annuelle)	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	- Compartiment : 941 - Univers d'investissement : 2.219 - Résultat : 58 % de moins pour le Fonds par rapport à son univers d'investissement	- Compartiment : 884 - Couverture du Compartiment : 95 % - Univers d'investissement : 1.976
Nombre de controverses liées aux droits de l'homme et du travail en comparaison avec l'univers d'investissement, avec un taux de couverture au niveau du Fonds d'au moins 70 %	Nombre moyen pondéré de controverses en lien avec les droits de l'homme et du travail	Nombre	- Compartiment : 0,44 - Couverture du Compartiment : 80 % - Univers d'investissement : 1,52	- Compartiment : 0,98 - Couverture du Compartiment : 83 % - Univers d'investissement : 1,53
Part des investissements au sein des catégories	Ventilation par cas d'impact à la	Pourcentage	Catégorie des « instruments durables » : 29,28 %	Instruments (obligations vertes et liées à la durabilité) : 23,89 %

	fin de la période de référence		- Obligations vertes : 16,63 %, dont un investissement avec une note neutre selon la grille d'analyse d'impact. - Obligations liées à la durabilité : 12,65 % Catégorie « Émetteurs » : 66,65 % - « pledgers » : 42,06 % dont un investissement en 2023 dans une banque engagée dans la Net Zero Banking Alliance. - émetteurs œuvrant pour la transition : 62,01 %, dont un investissement en 2023 avec une note neutre selon la grille d'analyse d'impact	Émetteurs (« pledgers » et émetteurs œuvrant pour la transition) : 62,01 %
Nombre de positions du Fonds soumises aux activités d'engagement	Du début à la fin de la période de référence	Nombre	29	10

Les objectifs extra-financiers du Compartiment ont en outre été atteints en 2022 et 2023. La WACI du Compartiment a augmenté en 2024 par rapport aux périodes précédentes, mais demeure inférieure à celle de son univers d'investissement. Cette augmentation peut être en partie attribuée à l'exposition importante aux banques, qui déclarent des émissions de scope 3 élevées, amplifiées par l'amélioration de leurs pratiques de reporting.

Aucune entreprise n'a enfreint la Politique d'exclusion, le Pacte mondial des Nations unies ou les principes directeurs de l'OCDE en 2022, 2023 et 2024.

La répartition par score ESG est restée stable entre 2022 et 2023. En raison du changement de méthodologie de notation du profil ESG entre les périodes précédentes et 2024, aucune comparaison directe ne peut être établie. Cela dit, en 2024, la majorité des entreprises en portefeuille présentaient un « Risque ESG acceptable », ce qui correspond à la catégorie de risque la plus faible.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

À partir du 30 janvier 2024, le Compartiment envisage de réaliser des investissements durables dans des entreprises qui visent à apporter une contribution positive à différents objectifs sociaux et environnementaux par le biais de leurs produits et services, ainsi que de leurs pratiques conformes à des cadres reconnus. La méthodologie du Groupe intègre divers critères dans sa définition de la contribution afin de prendre en compte les différentes dimensions des objectifs environnementaux et sociaux auxquels il est possible de contribuer.

En pratique, sur la base d'une approche de type réussite/échec, le Compartiment considérera qu'une entreprise apporte une contribution positive (un « Contributeur positif ») dans la mesure où au moins l'un des critères décrits ci-dessous est respecté au niveau de l'entreprise :

- Alignement sur au moins un des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies – L'alignement d'un Contributeur positif est vérifié via un test réussite/échec en vertu duquel un niveau minimum du chiffre d'affaires de l'entreprise ou de l'Opex/du Capex doit contribuer à l'un des ODD.
- Alignement sur la taxinomie européenne – L'alignement d'un Contributeur positif est vérifié via un test réussite/échec en vertu duquel une proportion minimale du chiffre d'affaires ou de l'Opex/du Capex de l'entreprise doit être alignée sur la taxinomie européenne.
- Alignement sur un cadre « Net Zéro » - L'alignement d'un Contributeur positif est vérifié au moyen d'un test réussite/échec en vertu duquel l'entreprise doit atteindre un certain niveau de décarbonation. La Société de gestion a sélectionné le statut éligible défini par le cadre Net Zero Investment de l'Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC). Le test réussite/échec réalisé par la Société de gestion repose sur une analyse qualitative qui prend en compte des éléments tels que les objectifs de réduction des émissions et l'empreinte carbone des entreprises.

- Alignement sur les meilleures pratiques environnementales et sociales – L'alignement d'un Contributeur positif est vérifié au moyen d'un test réussite/échec en vertu duquel (i) l'entreprise doit être considérée comme « meilleure de sa catégorie » dans son secteur sur la base d'indicateurs clés de performance (KPI) reconnus tels qu'une principale incidence négative prise en compte par le Compartiment et (ii) le Score ESG de l'entreprise doit être supérieur à la moyenne de son secteur.

Ces critères peuvent être modifiés ultérieurement afin de prendre en compte tout progrès réalisé, par exemple en matière de disponibilité et de fiabilité des données, ou toute modification, y compris, entre autres, des réglementations ou autres valeurs de référence ou initiatives externes.

Enfin, les entreprises identifiées comme étant des Contributeurs positifs ne peuvent être qualifiées d'investissement durable que si elles respectent l'ensemble des conditions suivantes : (i) elles ne doivent pas nuire de manière significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » ou « DNSH » (do no significant harm)) et (ii) elles doivent appliquer de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise.

De plus amples informations sur le Cadre d'investissement durable du Groupe, en particulier sur la méthodologie, les seuils et les sources de données, sont disponibles dans la Charte d'investissement durable du Groupe :

<https://www.tikehaucapital.com/~media/Files/T/TikehauCapital/publications/ri-charter-en-2017-12-06.pdf><https://www.tikehaucapital.com>

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Pour assurer l'alignement des investissements durables sur le principe DNSH en ce qui concerne les objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, deux piliers sont pris en compte :

- Le premier pilier repose sur la Politique d'exclusion, qui s'applique à tout investissement et couvre les sujets suivants, directement liés à certains indicateurs PIN obligatoires repris dans le tableau 1 de l'annexe 1 des NTR SFDR : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et exposition aux combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz).
- Le deuxième pilier se fonde quant à lui sur un test DNSH reposant sur les indicateurs PIN obligatoires repris dans le tableau 1 de l'Annexe 1 des NTR SFDR lorsque des données fiables sont disponibles. Nous nous concentrons sur les PIN 3 et 13.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Pour assurer l'alignement des investissements durables sur le principe DNSH en ce qui concerne les objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, le Compartiment prend en compte les indicateurs d'incidences négatives sur les facteurs de durabilité relevant des deux piliers ci-dessous :

Le premier pilier concerne les exclusions et couvre les thèmes suivants :

armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et exposition aux combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz).

Le deuxième pilier se fonde quant à lui sur un test DNSH reposant sur les indicateurs PIN obligatoires lorsque des données fiables sont disponibles. Les indicateurs suivants doivent tous être respectés pour réussir le test DNSH :

- Intensité de GES : la société ne fait pas partie du dernier décile par rapport à d'autres entreprises de son secteur.
- Mixité au sein des organes de gouvernance : la société ne fait pas partie du dernier décile par rapport à d'autres entreprises de son secteur
- Controverses : la société n'est impliquée dans aucune controverse informée et vérifiée en lien avec les conditions de travail et les droits de l'homme, l'environnement, les droits du travail et la corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?
Description détaillée :

Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés à la Politique d'exclusion. La Société de gestion effectue par ailleurs un contrôle des controverses au moins une fois par trimestre, concernant entre autres les entreprises ayant commis des violations des droits de l'homme avérées. L'analyse se base sur les données de fournisseurs externes. En cas de controverse, il est fait appel à un groupe de travail interne composé de membres des équipes Conformité, Risque et ESG, qui déterminera la meilleure façon de procéder selon leur domaine d'expertise. Le critère DNSH comprend également un test réussite/échec sur les controverses, qui examine notamment les aspects relatifs aux conditions de travail et aux droits de l'homme.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur en 2024	Couverture en 2024	Valeur en 2023	Couverture en 2023	Valeur en 2022	Couverture en 2022
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	3.525	68,16 %	3.537	67,04 %	2.417	62,42 %
	Émissions de GES de niveau 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	1.001	68,16 %	1.049	67,04 %	854	62,42 %
	Émissions de GES de niveau 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	15.165	68,16 %	13.649	67,04 %	8.770	62,42 %
	Émissions totales de GES, scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	4.526	68,16 %	4.586	67,04 %	3.271	62,42 %
	Émissions totales de GES, scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	19.691	68,16 %	18.235	67,04 %	12.041	62,42 %

2. Empreinte carbone	Empreinte carbone, scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	133	68,16 %	122	67,04 %	112	62,42 %
	Empreinte carbone, scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	582	68,16 %	483	67,04 %	413	62,42 %
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	125	94,81 %	155	91,61 %	259	87,83 %
	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	1.198	94,81 %	907	91,61 %	821	91,99 %
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Pourcentage	0,00 %	73,76 %	0,00 %	72,53 %	0,70 %	72,83 %
Facultatif 4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Pourcentage	45,56 %	86,66 %	46,08 %	86,06 %	43,58 %	63,34 %
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables	Pourcentage	17,22 %	28,94 %	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables	Pourcentage	0,00 %	70,18 %	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	GWh/million d'euros investi	Voir tableau ci-dessous	Voir tableau ci-dessous	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable

7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	Pourcentage	0,00 %	75,59 %	0,00 %	74,89 %	0,00 %	74,97 %
8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi	Tonnes/million d'euros investi	0,00	0,00 %	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi	Tonnes/million d'euros investi	0,00	0,00 %	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Pourcentage	0,00 %	75,59 %	0,00 %	74,89 %	0,00 %	74,97 %
11. Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies, y compris des principes et des droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la déclaration de l'OIT et par la Charte internationale des droits de l'homme	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies, y compris des principes et des droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la déclaration de l'OIT et par la Charte internationale des droits de l'homme, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	Pourcentage	2,74 %	48,68 %	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable

12. Écart de rémunération entre hommes et femmes	Écart de rémunération moyen entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	Pourcentage	0,11 %	5,46 %	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable
13. Mixité au sein des organes de gouvernance et de surveillance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance et de surveillance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	Pourcentage	17,20 %	41,23 %	17,08 %	41,73 %	12,01 %	29,73 %
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	Pourcentage	0,00 %	76,11 %	0,00 %	74,89 %	0,00 %	74,97 %

6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique : Agriculture, sylviculture et pêche	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	GWh/million d'euros investi	S/O	0,00 %	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique : Mines et carrières	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	GWh/million d'euros investi	S/O	0,00 %	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique : Industrie manufacturière	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	GWh/million d'euros investi	37.664	7,40 %	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique : Distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	GWh/million d'euros investi	S/O	0,00 %	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable

6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique : Distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	GWh/million d'euros investi	31.005	2,09 %	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique : Construction	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	GWh/million d'euros investi	S/O	0,00 %	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique : Commerce de gros et de détail, réparation d'automobiles et de motocycles	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	GWh/million d'euros investi	262	0,89 %	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique : Transport et entreposage	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	GWh/million d'euros investi	7.395	4,83 %	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique : Activités immobilières	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	GWh/million d'euros investi	S/O	0,00 %	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable	Indisponible à la date applicable

En ce qui concerne les thèmes environnementaux, une amélioration a été constatée au niveau des PIN entre 2023 et 2024 :

- Globalement, la plupart des PIN liées aux émissions de GES, à l'empreinte carbone et à l'intensité des GES sont restées stables ou ont diminué entre 2023 et 2024, tandis que la part des entreprises qui n'ont pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone reste stable. Les indicateurs tenant compte des émissions de scope 3 ont légèrement augmenté, en raison d'une couverture quelque peu améliorée et d'une meilleure déclaration des émissions de scope 3, qui sont souvent très importantes dans chaque secteur.
- La PIN liée à l'implication dans les combustibles fossiles est restée nulle.
- Nous n'étions pas exposés à des entreprises ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité.
- La PIN liée à l'intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique a été calculée et déclarée pour la première fois.

En ce qui concerne les thèmes sociaux, les PIN sont stables et aucune exposition à des armes controversées ni à des entreprises qui enfreignent le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE n'est à signaler, et ce pour la troisième période consécutive.

Par ailleurs, le ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance et de surveillance est resté stable entre 2023 et 2024.

Dans l'ensemble, les niveaux de couverture des PIN ont augmenté dans toutes les catégories, à l'exception de la mixité au sein des organes de gouvernance et de surveillance, où le niveau est resté stable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur BICS	% d'actifs	Pays
THYSSEN ELEVATOR 6.625 07/28	Équipements électriques	2,37 %	Allemagne
AEDAS HOMES 4 08/26	Immobilier	2,36 %	Espagne
VERALLIA 1 5/8 05/28	Conteneurs et emballages	2,27 %	France
WABTEC 1 1/4 12/27	Chemin de fer	2,24 %	États-Unis
TECHEM 6 07/26	Industrie (autre)	2,12 %	Allemagne
RBS 5 1/8 CoCo Perp Call 05/27	Services bancaires diversifiés	2,04 %	Royaume-Uni
DANSKE BANK 4 3/8 C05/26 CoCo-PERP	Banques	2,03 %	Danemark
VOLVO CAR 4.25 05/28	Construction automobile	2,01 %	Suède
LLOYDS 8 1/2 CoCo Perp Call 09/27	Banques	1,96 %	Royaume-Uni
VIRGIN MONEY 8 1/4 CoCo Perp Call 06/27	Banques	1,96 %	Royaume-Uni
SAPPI 3.625 03/28	Produits forestiers et papetiers	1,93 %	Afrique du Sud
FAURECIA 5.5 06/31	Fabrication de pièces pour l'automobile	1,92 %	France
PICARD 5.375 07/27	Supermarchés et pharmacies	1,91 %	France
AHLSTROM 3.625 02/28	Produits forestiers et papetiers	1,91 %	Finlande
GREENKO 5.55 01/25	Énergie renouvelable	1,89 %	Inde

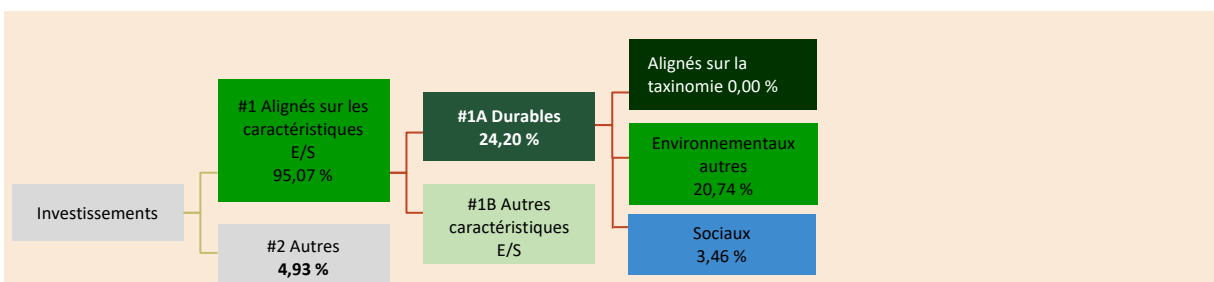


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion du compartiment alignée sur les objectifs d'investissement durable était de 24 %.

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables

L'alignement sur la taxinomie est pris en compte en tant que critère pour déterminer notre contribution à l'investissement durable. Toutefois, étant donné que la méthodologie de calcul des investissements durables (test réussite/échec) est différente de celle prescrite pour le calcul de l'alignement sur la taxinomie, et afin d'éviter un double comptage, cette contribution n'est pas prise en compte dans la catégorie des investissements alignés sur la taxinomie dans le graphique ci-dessus. Veuillez consulter les questions dédiées pour de plus amples informations concernant l'alignement sur la taxinomie.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Industrie BICS	Secteur BICS	% d'actifs
Services financiers	Banques	18,38 %
Matériaux	Conteneurs et emballages	8,42 %
Industrie	Industrie (autre)	7,50 %
Biens de consommation discrétionnaire	Fabrication de pièces pour l'automobile	4,63 %
Industrie	Équipements électriques	4,11 %
Matériaux	Produits forestiers et papetiers	3,84 %
Services financiers	Services bancaires diversifiés	3,65 %
Matériaux	Produits chimiques	3,56 %
Télécommunications	Câble et satellite	3,53 %
Services aux collectivités (Utilities)	Services aux collectivités	3,34 %
Services aux collectivités (Utilities)	Production d'électricité	2,98 %
Immobilier	Immobilier	2,36 %
Industrie	Chemin de fer	2,24 %
Biens de consommation discrétionnaire	Construction automobile	2,01 %
Biens de consommation de base	Supermarchés et pharmacies	1,91 %
Services aux collectivités (Utilities)	Énergie renouvelable	1,89 %
Industrie	Services et équipements déchets et environnement	1,86 %

Biens de consommation discrétionnaire	Vente de détail - consommation discrétionnaire	1,77 %
Industrie	Compagnies aériennes	1,72 %
Services financiers	Assurance IARD	1,68 %
Biens de consommation de base	Alimentation et boissons	1,67 %
Biens de consommation discrétionnaire	Construction d'habitations	1,65 %
Biens de consommation discrétionnaire	Services aux consommateurs	1,64 %
Industrie	Fabrication de machines	1,62 %
Télécommunications	Services de télécommunications filaires	1,61 %
Matériaux	Métaux et extraction minière	1,46 %
Santé	Établissements et services de soins	1,46 %
Industrie	Transport et logistique	1,38 %
Services financiers	Services financiers	1,20 %

La ventilation a été effectuée selon la classification BICS de niveau 2, car il s'agit des données les plus granulaires disponibles pour tous les investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment ne s'engage pas actuellement à réaliser des investissements durables au sens de la taxinomie de l'UE.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

● Ce produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire respectant la taxinomie de l'UE ?

Oui :

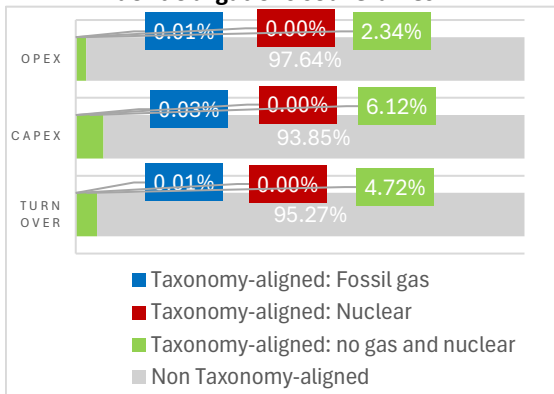
Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

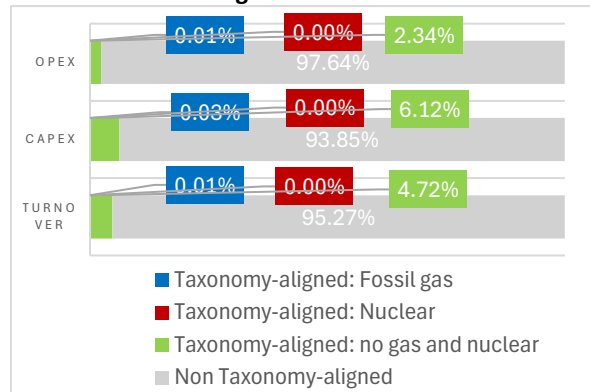
Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



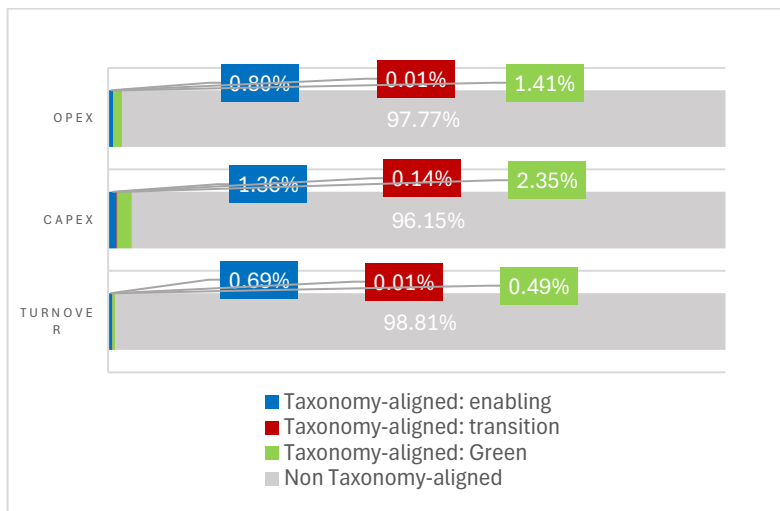
2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100 % du total des investissements.

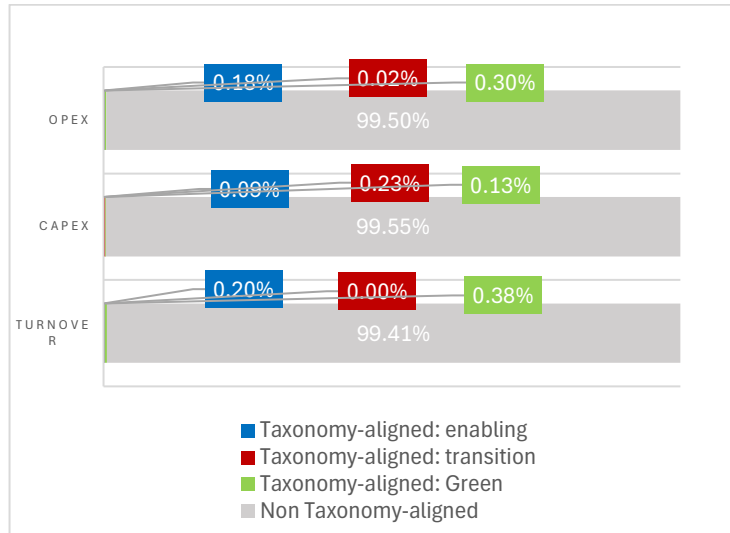
*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?



Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

L'alignement du Compartiment sur la taxinomie a légèrement augmenté au cours de la période, en particulier au niveau du CapEx et de l'OpEx.



Proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires, habilitantes et vertes en 2023

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

20,74 %. Ce chiffre représente les investissements qui réussissent les tests DNSH et de bonne gouvernance et qui apportent une contribution positive à un ou plusieurs éléments suivants :

- Alignement sur au moins un des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies
- Alignement sur la taxinomie européenne
- Alignement sur un cadre « Net Zéro »
- Alignement sur les meilleures pratiques environnementales et sociales.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

3,46 %. Ce chiffre représente les investissements qui réussissent les tests DNSH et de bonne gouvernance et qui apportent une contribution positive au critère suivant uniquement : Alignement sur les meilleures pratiques sociales.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les autres investissements comprennent des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics, des dépôts détenus à titre accessoire, des instruments dérivés détenus à des fins de couverture et des titres dont les performances sont échangées via des TRS sur une période supérieure à un mois. À ce titre, ils ne sont soumis à aucune garantie environnementale ou sociale minimale.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les actions suivantes ont été menées par Tikehau Capital en 2024 afin d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales au cours des phases de pré-investissement et d'investissement pendant la période sous revue :

1. Neutralité carbone

- Dans le cadre de l'engagement de Tikehau en faveur de l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM), des objectifs intermédiaires ont été déterminés pour chaque ligne de métier à l'aide de méthodologies dérivées du cadre Net Zero Investment (NZIF). S'agissant de la ligne Stratégies sur les marchés de capitaux, l'approche de couverture du portefeuille du NZIF a été utilisée pour fixer des objectifs en vertu desquels 50 % des actifs sous gestion concernés devront avoir atteint la neutralité carbone ou être alignés sur cette trajectoire d'ici 2030. Les actifs sous gestion concernés englobent tous les fonds relevant des articles 8 et 9 SFDR entrant dans le champ d'application de l'objectif.
 - L'approche du NZIF définit cinq catégories, représentant les différentes étapes de l'alignement sur la trajectoire vers la neutralité carbone : « Non aligné », « Engagement en faveur de l'alignement », « En cours d'alignement », « Aligné » et « Neutralité carbone ». L'objectif de couverture du portefeuille consiste à faire évoluer les portefeuilles vers des émetteurs ayant atteint la neutralité carbone ou alignés sur cette trajectoire, sur la base d'une série d'indicateurs rétrospectifs et prospectifs. Les émetteurs en cours d'alignement ou qui s'engagent à s'aligner sur la trajectoire vers la neutralité carbone sont des émetteurs qui en sont aux premières étapes de leur parcours vers la neutralité carbone.
2. Intégration ESG
- Suite à la décision de Tikehau Capital de renforcer son outil de notation ESG, les scores ESG se fondent sur les méthodologies de S&P Global depuis janvier 2024 :
 - i. L'évaluation CSA (Corporate Sustainability Assessment) de S&P Global mesure la performance d'une entreprise en matière de risques, opportunités et impacts ESG importants, ainsi que sa gestion de tels risques, sur la base d'une combinaison d'informations communiquées par l'entreprise, d'analyses émanant des médias et de parties prenantes, d'approches de modélisation et de données récoltées dans le cadre d'une démarche d'engagement approfondie auprès de l'entreprise.
 - ii. Le score provisoire « Provisional CSA Fundamental Score » est adapté aux entreprises non couvertes par S&P et mesure la performance d'une entreprise et sa gestion des risques, opportunités et impacts ESG importants, sur la base d'une combinaison d'informations communiquées par l'entreprise et, le cas échéant, recueillies au terme d'un travail de due diligence effectué par les équipes de recherche et/ou d'investissement de Tikehau Capital ou par des consultants externes.
 - Ces scores ESG quantitatifs sont ensuite classés en 3 catégories :
 - Risque ESG acceptable,
 - Risque ESG moyen, et
 - Risque ESG élevé.
 - Seuls les investissements dans des émetteurs qui présentent un risque ESG acceptable sont autorisés sans approbation préalable en interne. Les émetteurs présentant un risque ESG moyen font l'objet d'un examen par le groupe de travail Conformité-Risques-ESG, qui formule des recommandations sur l'investissement en fonction du domaine d'expertise concerné. Les investissements présentant un risque ESG élevé sont exclus. Cette approche est conforme au processus qui était d'application avant janvier 2024.
3. Suivi des contraintes ESG
- Deux outils de suivi interne ont été développés et déployés pour automatiser le suivi des principales caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment, y compris les indicateurs de carbone.
4. Exclusions
- La politique d'exclusion du Groupe a été mise à jour pour inclure la chaîne de valeur de l'huile de palme (upstream et midstream).
 - En outre, une liste de secteurs sensibles a été ajoutée dans le cadre du suivi des investissements et une liste de suivi de la durabilité a été créée aux fins d'un filtrage automatisé fondé sur la Politique de surveillance des risques de durabilité.
 - De nouveaux fournisseurs de données tiers ont été ajoutés afin de surveiller nos exclusions et des contrôles supplémentaires visant à identifier les entreprises susceptibles de faire l'objet d'exclusions sectorielles ou liées à des controverses ont été mis en œuvre.
5. Controverses
- Tikehau Capital s'attache particulièrement à surveiller et à anticiper les controverses. En avril 2024, Tikehau Investment Management a mis sur pied un Comité de gestion des controverses en vue de renforcer le processus existant. Ce comité supervise le contrôle et l'analyse des controverses liées aux investissements existants et formule des recommandations à l'attention de l'équipe d'investissement. Il est composé de membres des équipes chargées de la conformité, des risques, de l'ESG, de la recherche et des investissements.
6. Vote et engagement
- Le processus de vote et d'engagement a été revu et renforcé :
 - I. La Politique de vote et d'engagement a été révisée et inclut de nouvelles lignes directrices concernant nos instructions de vote sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance.

- II. Le processus interne CMS d'évaluation et de validation des votes qui ne sont pas exprimés conformément aux recommandations de vote par procuration a été renforcé au cours de la période.

Au niveau du Compartiment, le processus d'impact a été déployé à la fois dans le cadre de la sélection et pendant la période de détention des obligations :

- Dans le cadre du processus de sélection, tous les investissements ont fait l'objet d'une analyse d'impact rigoureuse afin d'évaluer leur adéquation avec la thèse d'impact du Compartiment. Cette évaluation a permis de s'assurer que chaque entreprise apportait une contribution significative aux objectifs généraux de durabilité du Compartiment.
- Au cours de la phase de suivi, les entreprises ont été évaluées sur la base d'un à trois indicateurs clés de performance (ICP), ce qui a permis d'adopter une approche structurée pour mesurer les progrès accomplis.
- L'engagement auprès de certaines entreprises en portefeuille a été motivé par l'analyse de leurs progrès par rapport aux ICP.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales

Sans objet.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Sans objet.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Tikehau European Sovereignty Fund (le « Compartiment »)

Identifiant d'entité juridique : 9845000B870104137511

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : %

Non

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 78 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Veuillez consulter les calculs pour les publications SFDR périodiques de Tikehau pour de plus amples informations sur les sources de données, les méthodologies et les limites.

 Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment promeut les caractéristiques environnementales/sociales suivantes :

1. Le Compartiment promeut des garanties environnementales et sociales minimales en appliquant des critères d'exclusion relatifs aux produits et pratiques commerciales ayant démontré un impact négatif sur l'environnement ou la société.
2. Le Compartiment promeut les pratiques commerciales qui respectent le Pacte mondial des Nations unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, en écartant les entreprises qui violent ces principes.
3. Le Compartiment s'abstient d'investir dans des sociétés présentant un risque ESG élevé et limite ses investissements dans les sociétés présentant un risque ESG moyen. Les investissements dans des sociétés classées comme présentant un risque ESG moyen font l'objet d'un examen par le groupe de travail Conformité-Risques-ESG, lequel s'appuie sur les domaines d'expertise respectifs. Ce groupe de travail émet un avis favorable ou défavorable, qui sera pris en compte dans la décision d'investissement.

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 40 % d'investissements durables.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Pendant la période de référence (2024), nous avons collecté les informations suivantes sur les indicateurs de durabilité du Compartiment :

Indicateur de durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur en 2024 (moyenne annuelle)	Commentaire
Nombre d'entreprises en portefeuille qui ne respectent pas la Politique d'exclusion adoptée par le Groupe Tikehau Capital			0	Le Compartiment n'a pas investi dans des entreprises qui ne respectent pas la Politique d'exclusion.
Nombre d'entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE			0	Le Compartiment n'a pas investi dans des entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE.
Score ESG des entreprises en portefeuille conformément à la grille d'analyse interne ¹	Répartition par niveau de risque ESG	Pourcentage (des investissements promouvant des caractéristiques E/S)	- Risque ESG acceptable : 100 % - Risque ESG moyen : 0,00 % - Risque ESG élevé : 0,00 % - Non évalués : 0,00 %	Au moins 90 % des entreprises étaient notées et le Compartiment n'a pas investi dans des entreprises présentant un risque ESG élevé.

Les objectifs extra-financiers du Compartiment ont été atteints en 2024. Aucune entreprise n'a enfreint la Politique d'exclusion ni le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE au cours de la période sous revue.

Au cours de la période sous revue, le Compartiment était exclusivement investi dans des entreprises présentant un « Risque ESG acceptable », ce qui correspond à la catégorie de risque la plus faible de notre méthodologie.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Compte tenu du lancement récent du Compartiment, 2024 est la première période pour laquelle de telles données sont disponibles. Aucune comparaison par rapport à des périodes précédentes n'est donc possible pour l'heure.

¹ La méthodologie de notation ESG a changé en 2024 et les entreprises sont désormais réparties dans des catégories différentes par rapport aux périodes précédentes.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

À partir du 30 janvier 2024, le Compartiment envisage de réaliser des investissements durables dans des entreprises qui visent à apporter une contribution positive à différents objectifs sociaux et environnementaux par le biais de leurs produits et services, ainsi que de leurs pratiques conformes à des cadres reconnus. La méthodologie du Groupe intègre divers critères dans sa définition de la contribution afin de prendre en compte les différentes dimensions des objectifs environnementaux et sociaux auxquels il est possible de contribuer.

En pratique, sur la base d'une approche de type réussite/échec, le Compartiment considérera qu'une entreprise apporte une contribution positive (un « Contributeur positif ») dans la mesure où au moins l'un des critères décrits ci-dessous est respecté au niveau de l'entreprise :

- Alignement sur au moins un des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies – L'alignement d'un Contributeur positif est vérifié via un test réussite/échec en vertu duquel un niveau minimum du chiffre d'affaires de l'entreprise ou de l'Opex/du Capex doit contribuer à l'un des ODD.
- Alignement sur la taxinomie européenne – L'alignement d'un Contributeur positif est vérifié via un test réussite/échec en vertu duquel une proportion minimale du chiffre d'affaires ou de l'Opex/du Capex de l'entreprise doit être alignée sur la taxinomie européenne.
- Alignement sur un cadre « Net Zéro » - L'alignement d'un Contributeur positif est vérifié au moyen d'un test réussite/échec en vertu duquel l'entreprise doit atteindre un certain niveau de décarbonation. La Société de gestion a sélectionné le statut éligible défini par le cadre Net Zero Investment de l'Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC). Le test réussite/échec réalisé par la Société de gestion repose sur une analyse qualitative qui prend en compte des éléments tels que les objectifs de réduction des émissions et l'empreinte carbone des entreprises.
- Alignement sur les meilleures pratiques environnementales et sociales – L'alignement d'un Contributeur positif est vérifié au moyen d'un test réussite/échec en vertu duquel (i) l'entreprise doit être considérée comme « meilleure de sa catégorie » dans son secteur sur la base d'indicateurs clés de performance (KPI) reconnus tels qu'une principale incidence négative prise en compte par le Compartiment et (ii) le Score ESG de l'entreprise doit être supérieur à la moyenne de son secteur.

Ces critères peuvent être modifiés ultérieurement afin de prendre en compte tout progrès réalisé, par exemple en matière de disponibilité et de fiabilité des données, ou toute modification, y compris, entre autres, des réglementations ou autres valeurs de référence ou initiatives externes.

Enfin, les entreprises identifiées comme étant des Contributeurs positifs ne peuvent être qualifiées d'investissement durable que si elles respectent l'ensemble des conditions suivantes : (i) elles ne doivent pas nuire de manière significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » ou « DNSH » (do no significant harm)) et (ii) elles doivent appliquer de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise.

De plus amples informations sur le Cadre d'investissement durable du Groupe, en particulier sur la méthodologie, les seuils et les sources de données, sont disponibles dans la Charte d'investissement durable du Groupe :

<https://www.tikehaucapital.com/~media/Files/T/TikehauCapital/publications/ri-charter-en-2017-12-06.pdf><https://www.tikehaucapital.com>

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Pour assurer l'alignement des investissements durables sur le principe DNSH en ce qui concerne les objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, deux piliers sont pris en compte :

- Le premier pilier repose sur la Politique d'exclusion, qui s'applique à tout investissement et couvre les sujets suivants, directement liés à certains indicateurs PIN obligatoires repris dans le tableau 1 de l'annexe 1 des NTR SFDR : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et exposition aux combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz).
- Le deuxième pilier se fonde quant à lui sur un test DNSH reposant sur les indicateurs PIN obligatoires repris dans le tableau 1 de l'Annexe 1 des NTR SFDR lorsque des données fiables sont disponibles. Nous nous concentrons sur les PIN 3 et 13.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Pour assurer l'alignement des investissements durables sur le principe DNSH en ce qui concerne les objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, le Compartiment prend en compte les indicateurs d'incidences négatives sur les facteurs de durabilité relevant des deux piliers ci-dessous :

Le premier pilier concerne les exclusions et couvre les thèmes suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et exposition aux combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz).

Le deuxième pilier se fonde quant à lui sur un test DNSH reposant sur les indicateurs PIN obligatoires lorsque des données fiables sont disponibles. Les indicateurs suivants doivent tous être respectés pour réussir le test DNSH :

- Intensité de GES : la société ne fait pas partie du dernier décile par rapport à d'autres entreprises de son secteur.
- Mixité au sein des organes de gouvernance : la société ne fait pas partie du dernier décile par rapport à d'autres entreprises de son secteur
- Controverses : la société n'est impliquée dans aucune controverse informée et vérifiée en lien avec les conditions de travail et les droits de l'homme, l'environnement, les droits du travail et la corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés à la Politique d'exclusion. La Société de gestion effectue par ailleurs un contrôle des controverses au moins une fois par trimestre, concernant entre autres les entreprises ayant commis des violations des droits de l'homme avérées. L'analyse se base sur les données de fournisseurs externes. En cas de controverse, il est fait appel à un groupe de travail interne composé de membres des équipes Conformité, Risque et ESG, qui déterminera la meilleure façon de procéder selon leur domaine d'expertise. Le critère DNSH comprend également un test réussite/échec sur les controverses, qui examine notamment les aspects relatifs aux conditions de travail et aux droits de l'homme.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur en 2024	Couverture en 2024
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	105	97,65 %

	Émissions de GES de niveau 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	111	97,65 %
	Émissions de GES de niveau 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	3.809	97,65 %
	Émissions totales de GES, scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	216	97,65 %
	Émissions totales de GES, scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	4.025	97,65 %
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone, scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	20	97,65 %
	Empreinte carbone, scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	364	97,65 %
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	83	97,65 %
	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	1.371	97,65 %
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Pourcentage	3,02 %	97,65 %
Facultatif 4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Pourcentage	18,39 %	97,65 %
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	Pourcentage	0,00 %	97,65 %
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Pourcentage	0,00 %	97,65 %

13. Mixité au sein des organes de gouvernance et de surveillance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance et de surveillance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	Pourcentage	40,07 %	97,65 %
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	Pourcentage	0,00 %	97,65 %

- Compte tenu du lancement récent du Compartiment, 2024 est la première période pour laquelle de telles données sont disponibles. Aucune comparaison par rapport à des périodes précédentes n'est donc possible pour l'heure, en particulier en ce qui concerne les PIN liées aux émissions de GES, à l'empreinte carbone et à l'intensité des GES.
- La PIN liée à l'implication dans les combustibles fossiles découle de l'exposition à des entreprises du secteur des services aux collectivités. Ces expositions sont conformes à la Politique d'exclusion de Tikehau, qui s'appuie sur la Liste d'exclusion mondiale du charbon et la Liste d'exclusion du pétrole et du gaz d'Urgewald. La définition des PIN appliquée par notre prestataire externe est plus large que celle de notre politique d'exclusion². Par conséquent, une exposition à l'implication dans les combustibles fossiles a été déclarée en 2024 malgré l'absence de toute violation de notre politique d'exclusion.
- Le portefeuille n'était pas exposé à des entreprises ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité.
- En ce qui concerne les thèmes sociaux, nous ne sommes pas exposés à des entreprises qui enfreignent le Pacte mondial des Nations unies ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ni à des armes controversées. Par ailleurs, le ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance et de surveillance s'établit à un niveau raisonnable.

Dans l'ensemble, les niveaux de couverture des PIN sont particulièrement élevés.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur BICS	% d'actifs	Pays
ASML HOLDING NV	Semiconducteurs	5,14 %	Pays-Bas
SAP SE	Logiciels et services	4,28 %	Allemagne
RHEINMETALL AG	Produits industriels	3,87 %	Allemagne
AIRBUS SE	Aéronautique et défense	3,72 %	France
AIR LIQUIDE SA	Matériaux	3,59 %	France
SAFRAN SA	Aéronautique et défense	3,22 %	France

- ² « Entreprises qui tirent des revenus de l'exploration, de l'exploitation, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de houille et de lignite ;
- entreprises qui tirent des revenus de l'exploration, de l'extraction, de la distribution (y compris le transport, le stockage et le négoce) ou du raffinage de combustibles fossiles liquides ; et
- entreprises qui tirent des revenus de l'exploration et de l'extraction de combustibles fossiles gazeux ou de leur distribution (y compris le transport, le stockage et le négoce) »

DEUTSCHE BOERSE AG	Services financiers	2,88 %	Allemagne
QIAGEN N.V.	Santé	2,87 %	Pays-Bas
AMADEUS IT GROUP SA	Logiciels et services tech.	2,85 %	Espagne
EURONEXT NV	Services financiers	2,63 %	Pays-Bas
IBERDROLA SA	Services aux collectivités	2,58 %	Espagne
VINCI SA	Industrie (autre)	2,55 %	France
LEGRAND SA	Équipements électriques	2,49 %	France
KONE OYJ-B	Produits industriels	2,48 %	Finlande
AENA SME SA	Services industriels	2,48 %	Espagne

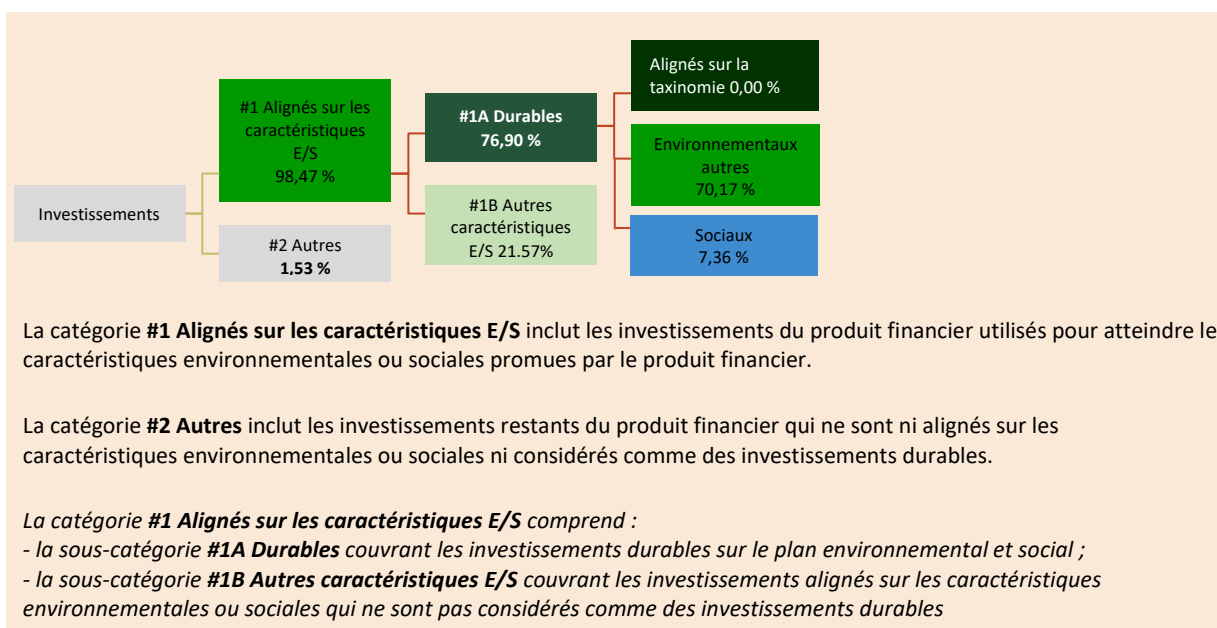


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion du compartiment alignée sur les objectifs d'investissement durable était de 78 %.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



L'alignement sur la taxinomie est pris en compte en tant que critère pour déterminer notre contribution à l'investissement durable. Toutefois, étant donné que la méthodologie de calcul des investissements durables (test réussite/échec) est différente de celle prescrite pour le calcul de l'alignement sur la taxinomie, et afin d'éviter un double comptage, cette contribution n'est pas prise en compte dans la catégorie des investissements alignés sur la taxinomie dans le graphique ci-dessus. Veuillez consulter les questions dédiées pour de plus amples informations concernant l'alignement sur la taxinomie.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Industrie BICS	Secteur BICS	% d'actifs
Santé	Santé	18,28 %
Industrie	Produits industriels	13,93 %
Industrie	Aéronautique et défense	9,23 %

Technologie	Logiciels et services tech.	6,72 %
Technologie	Semiconducteurs	5,69 %
Technologie	Logiciels et services	5,54 %
Services financiers	Services financiers	5,52 %
Biens de consommation de base	Biens de consommation de base	5,01 %
Matériaux	Matériaux	3,59 %
Services aux collectivités (Utilities)	Services aux collectivités	3,56 %
Biens de consommation discrétionnaire	Biens de consommation discrétionnaire	2,89 %
Industrie	Industrie (autre)	2,55 %
Industrie	Équipements électriques	2,49 %
Industrie	Services industriels	2,48 %
Biens de consommation discrétionnaire	Services aux consommateurs	2,18 %
Services aux collectivités (Utilities)	Services aux collectivités	1,92 %
Biens de consommation de base	Biens de consommation	1,50 %
Santé	Produits pharmaceutiques	1,42 %
Matériaux	Matériaux de construction	1,23 %
Biens de consommation de base	Alimentation et boissons	1,04 %
Biens de consommation discrétionnaire	Vêtements et produits textiles	0,98 %
Technologie	Matériel tech. et semi-conducteurs	0,63 %

La ventilation a été effectuée selon la classification BICS de niveau 2, car il s'agit des données les plus granulaires disponibles pour tous les investissements.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment ne s'engage pas actuellement à réaliser des investissements durables au sens de la taxinomie de l'UE.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires sont des activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Ce produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire respectant la taxinomie de l'UE ?

Oui :

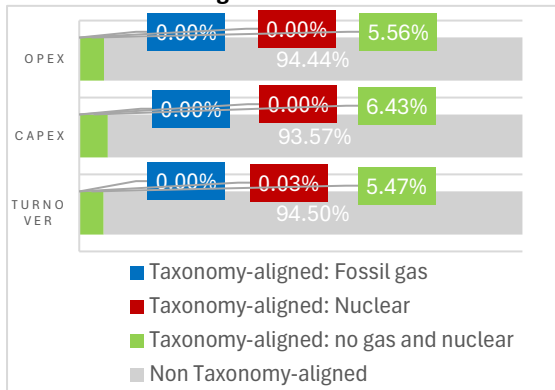
Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

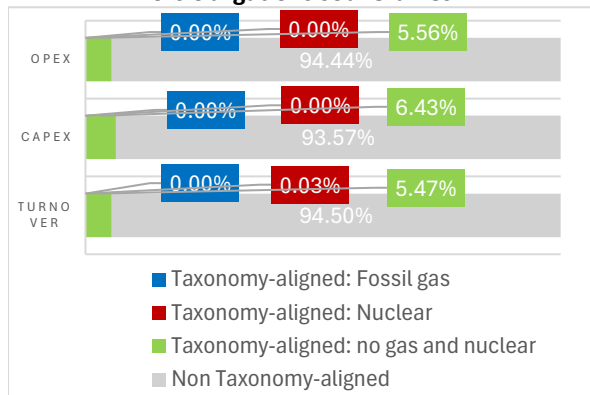
Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



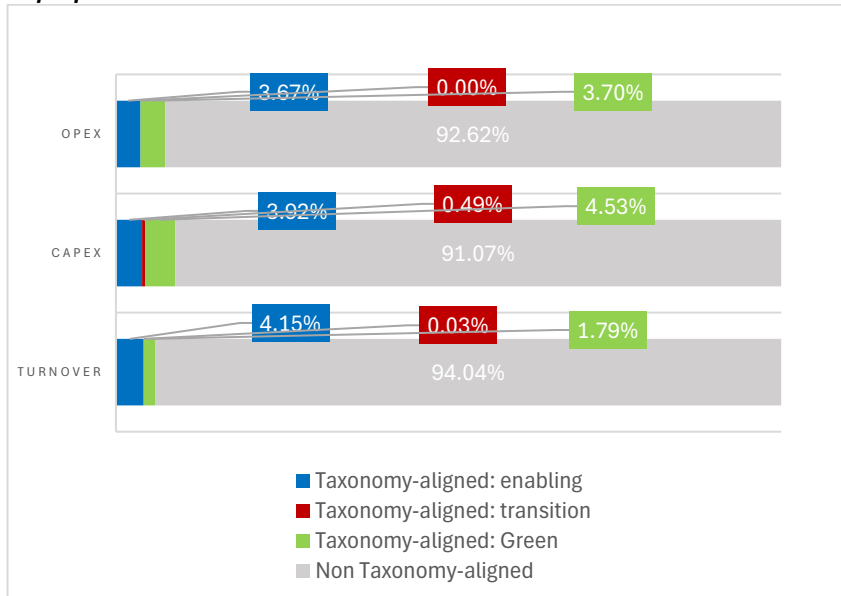
2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100% du total des investissements

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?



Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Compte tenu du lancement récent du Compartiment, 2024 est la première période pour laquelle de telles données sont disponibles. Aucune comparaison par rapport à des périodes précédentes n'est donc possible pour l'heure.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

70,17 %. Ce chiffre représente les investissements qui réussissent les tests DNSH et de bonne gouvernance et qui apportent une contribution positive à un ou plusieurs éléments suivants :

- Alignement sur au moins un des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies
- Alignement sur la taxinomie européenne
- Alignement sur un cadre « Net Zéro »
- Alignement sur les meilleures pratiques environnementales et sociales.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

7,36 %. Ce chiffre représente les investissements qui réussissent les tests DNSH et de bonne gouvernance et qui apportent une contribution positive au critère suivant uniquement : Alignement sur les meilleures pratiques sociales.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les autres investissements comprennent des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics, des dépôts détenus à titre accessoire, des instruments dérivés détenus à des fins de couverture et des titres dont les performances sont échangées via des TRS sur une période supérieure à un mois. À ce titre, ils ne sont soumis à aucune garantie environnementale ou sociale minimale.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les actions suivantes ont été menées par Tikehau Capital en 2024 afin d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales au cours des phases de pré-investissement et d'investissement pendant la période sous revue :

1. Neutralité carbone
 - Dans le cadre de l'engagement de Tikehau en faveur de l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM), des objectifs intermédiaires ont été déterminés pour chaque ligne de métier à l'aide de méthodologies dérivées du cadre Net Zero Investment (NZIF). S'agissant de la ligne Stratégies sur les marchés de capitaux, l'approche de couverture du portefeuille du NZIF a été utilisée pour fixer des objectifs en vertu desquels 50 % des actifs sous gestion concernés devront avoir atteint la neutralité carbone ou être alignés sur cette trajectoire d'ici 2030. Les actifs sous gestion concernés englobent tous les fonds relevant des articles 8 et 9 SFDR entrant dans le champ d'application de l'objectif.
 - L'approche du NZIF définit cinq catégories, représentant les différentes étapes de l'alignement sur la trajectoire vers la neutralité carbone : « Non aligné », « Engagement en faveur de l'alignement », « En cours d'alignement », « Aligné » et « Neutralité carbone ». L'objectif de couverture du portefeuille consiste à faire évoluer les portefeuilles vers des émetteurs ayant atteint la neutralité carbone ou alignés sur cette trajectoire, sur la base d'une série d'indicateurs rétrospectifs et prospectifs. Les émetteurs en cours d'alignement ou qui s'engagent à s'aligner sur la trajectoire vers la neutralité carbone sont des émetteurs qui en sont aux premières étapes de leur parcours vers la neutralité carbone.
2. Intégration ESG
 - Suite à la décision de Tikehau Capital de renforcer son outil de notation ESG, les scores ESG se fondent sur les méthodologies de S&P Global depuis janvier 2024 :
 - i. L'évaluation CSA (Corporate Sustainability Assessment) de S&P Global mesure la performance d'une entreprise en matière de risques, opportunités et impacts ESG importants, ainsi que sa gestion de tels risques, sur la base d'une combinaison d'informations communiquées par l'entreprise, d'analyses émanant des médias

et de parties prenantes, d'approches de modélisation et de données récoltées dans le cadre d'une démarche d'engagement approfondie auprès de l'entreprise.

ii. Le score provisoire « Provisional CSA Fundamental Score » est adapté aux entreprises non couvertes par S&P et mesure la performance d'une entreprise et sa gestion des risques, opportunités et impacts ESG importants, sur la base d'une combinaison d'informations communiquées par l'entreprise et, le cas échéant, recueillies au terme d'un travail de due diligence effectué par les équipes de recherche et/ou d'investissement de Tikehau Capital ou par des consultants externes.

- Ces scores ESG quantitatifs sont ensuite classés en 3 catégories :
 - Risque ESG acceptable,
 - Risque ESG moyen, et
 - Risque ESG élevé.
 - Seuls les investissements dans des émetteurs qui présentent un risque ESG acceptable sont autorisés sans approbation préalable en interne. Les émetteurs présentant un risque ESG moyen font l'objet d'un examen par le groupe de travail Conformité-Risques-ESG, qui formule des recommandations sur l'investissement en fonction du domaine d'expertise concerné. Les investissements présentant un risque ESG élevé sont exclus. Cette approche est conforme au processus qui était d'application avant janvier 2024.
3. Suivi des contraintes ESG
- Depuis le mois de mai 2024, le calcul de l'intensité carbone moyenne pondérée du Compartiment tient compte des scopes 1 et 2 uniquement. Le calcul, l'estimation et la publication des données de scope 3 posent en effet des problèmes pratiques, avec une cartographie des données fragmentée dont la couverture et la qualité sont insuffisantes à travers l'ensemble de l'univers d'investissement. Bien que les données s'améliorent, notamment grâce aux efforts remarquables de certains acteurs du secteur, nous avons constaté qu'elles étaient souvent incohérentes et très volatiles d'une année à l'autre. Les émissions de scope 3 des banques sont par exemple extrêmement volatiles, ce qui peut fausser les résultats de manière disproportionnée au sein d'un portefeuille. Aussi avons-nous décidé de ne travailler qu'avec des données agrégées de scope 1 et 2.
 - Deux outils de suivi interne ont été développés et déployés pour automatiser le suivi des principales caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment, y compris les indicateurs de carbone.
4. Exclusions
- La politique d'exclusion du Groupe a été mise à jour pour inclure la chaîne de valeur de l'huile de palme (upstream et midstream).
 - En outre, une liste de secteurs sensibles a été ajoutée dans le cadre du suivi des investissements et une liste de suivi de la durabilité a été créée aux fins d'un filtrage automatisé fondé sur la Politique de surveillance des risques de durabilité.
 - De nouveaux fournisseurs de données tiers ont été ajoutés afin de surveiller nos exclusions et des contrôles supplémentaires visant à identifier les entreprises susceptibles de faire l'objet d'exclusions sectorielles ou liées à des controverses ont été mis en œuvre.
5. Controverses
- Tikehau Capital s'attache particulièrement à surveiller et à anticiper les controverses. En avril 2024, Tikehau Investment Management a mis sur pied un Comité de gestion des controverses en vue de renforcer le processus existant. Ce comité supervise le contrôle et l'analyse des controverses liées aux investissements existants et formule des recommandations à l'attention de l'équipe d'investissement. Il est composé de membres des équipes chargées de la conformité, des risques, de l'ESG, de la recherche et des investissements.
6. Vote et engagement
- Le processus de vote et d'engagement a été revu et renforcé :
 - I. La Politique de vote et d'engagement a été révisée et inclut de nouvelles lignes directrices concernant nos instructions de vote sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance.
 - II. Le processus interne CMS d'évaluation et de validation des votes qui ne sont pas exprimés conformément aux recommandations de vote par procuration a été renforcé au cours de la période.

Au niveau du Compartiment, les actions suivantes ont été menées afin d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales :

Dans le cadre du processus de pré-investissement, la sélection des émetteurs a joué un rôle essentiel pour garantir le respect des indicateurs de durabilité définis par le Compartiment. Tous les émetteurs potentiels ont été soumis au même processus d'analyse afin de vérifier qu'ils respectent les critères d'exclusion sectoriels et fondés sur des normes, qu'ils présentent le niveau de risque ESG approprié et que l'intensité de leurs émissions est conforme à la WACI de l'univers d'investissement.

Durant la période sous revue, le Compartiment a détenu trois entreprises auxquelles notre fournisseur de données tiers a attribué des scores de controverse élevés. Les cas ont été examinés par le Comité de gestion des controverses. Il a été décidé de maintenir les investissements dans les entreprises concernées, mais celles-ci restent sous surveillance renforcée.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Sans objet.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

Sans objet.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Sans objet.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Sans objet.